

**" Le verso des planches gravées  
n'est pas photographié. "**

ANDROUET  
DU CERCEAU  
LIVRE D'ARCHITECTURE  
DIVERSES ORDONNANCES  
DE BÂTIMENS  
POUR  
SEIGNEURS ET AUTRES  
QUI VOUDROIT BÂTIR  
AUX CHAMPS  
PARIS  
1584

les.

1592

AZ  
38

LIVRE  
D'ARCHITECTURE  
de Jaques Androuet,  
du Cerceau.

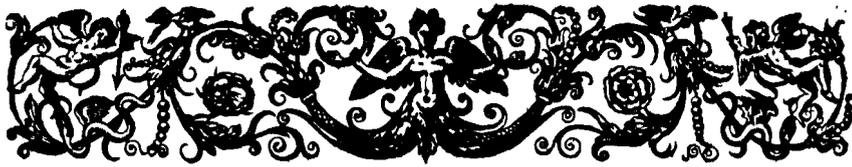
*AVQUEL SONT CONTENUES DI-  
VERSES ORDONNANCES DE PLANTS ET  
élevations de bastiments pour Seigneurs, Gentilshommes, & autres qui  
voudront bastir aux champs: mesmes en aucuns d'iceux sont desseignez  
les bassez courts, avec leurs commoditez, particulieres: aussi les iardi-  
nages & vergiers.*

TRES-UTILE ET NECESSAIRE A CEUX  
qui veulent bastir, à ce qu'ils soient instruits, & cognoissent  
les frais & la despense qu'il y conuient faire.

A PARIS  
Pour Jaques Androuet, du Cerceau.

M. D. LXXVII.





## AV ROY.



IRE, estant vostre Majesté à Montargis, ie receus ce bien de vostre accoustumee benignité & clemence, de me prester l'oreille à vous discourir de plusieurs bastiments excellents de vostre Royaume: Et entre autres propos me demandates si ie paracheuois les liures des bastiments de France: Monage & indisposition seruirent de legitime excuse, n'ayant moyen, sans vostre liberalité, de me transporter sur les lieux, afin d'en prendre les desseings pour après les mettre en lumiere, & satisfaire à vos commandements. La volonté ne m'est en rien diminuee, mais l'efect & le moyen manquent, sans l'aide de vostre Majesté. Ce pendant desirant vous donner quelque plaisir & contentement, i'ay employé le seiour de mes vieux ans à dresser vn liure d'instruction à toutes personnes qui voudront bastir & edifier maisons aux champs, selon leurs moyens & facultez: pour leur montrer, non seulement l'ordre qu'ils auront à tenir selon les desseings, & plants contenus audit liure, mais encor pour les instruire de la despense & frais qu'il leur conuiendra faire, ayant de chacun bastiment fait le calcul au plus iuste qu'il m'a esté possible, tât du toisage de la maçonnerie & charpenterie, que generalement de toute autre besongne: esperant (outre le plaisir que vostre Majesté prendra à la diuersité de tels desseings) que vos subjects en receuront instruction & profit. Suppliant tres-humblement icelle vostre Majesté, d'auoir pour agreable ce mien labour que ie vous dedie & consacre, Attendant que par vostre moyen ie puisse visiter les chasteaux & excellents bastiméts qui restent à estre par moy veus & imprimez, pour satisfaire au contentement de vos Royales vertus.

*De vostre Majesté le tres-obeissant & tres-affectionne  
seruiteur, IAQVES ANDROVET,  
DV CERCEAV.*

A ij

## AV LECTEUR.

**A**VANT que faire particuliere declaration de chacun bastiment, il m'a semblé estre necessaire faire entendre à ceux qui desirent sçavoir la totale somme de la despense du logis qu'on voudra faire edifier, tant pour la maçonnerie, charpenterie, pavé, ou carrelage des planchers, menuiserie, ferrurerie, & couverture: Bref à quoy peut monter l'entiere despense d'un edifice, pour le rendre accompli & parfait. Consideré que si ce n'est aux grandes & bonnes villes, il est fort malaisé de recourir des ouvriers experts & capables, pour rendre raison & certitude de ce que dessus. Car aux lieux ou il se trouue maistres suffisans pour entreprendre l'œuvre, le Seigneur n'a que faire si non que de fournir argent à l'entrepreneur, pour rendre l'edifice en sa perfection. Pour donc soulager ceux qui n'ont tels moyens, & aussi pour satisfaire à la priere qui m'a esté faite par aucuns seigneurs, & autres mes amis, on trouuera cy après reglement & instruction pour cognoistre & iuger d'icelle totale despense, afin que chacun mesure ses moyens & n'entreprenne plus qu'il ne peut effectuer, par ce que souuent aduient que les frais estants plus grands qu'on ne pensoit, le bastiment demeure imparfait, la bourse vuide, & le maistre deceu de son esperance. Celuy sera releué de ceste peine, si meurement & soigneusement il se regle & conduit par ceste mienne instruction qui ensuit.

### Table des choses qu'il faut entendre.

Du pied royal.	De la brique.
De la toise.	Du quareau.
De l'arpent.	De la tuile.
De la chaux.	De l'ardoise.
Du fable.	De la latte volisse.
Du moillon, ou blocage.	De la latte quarree.
Du caillou.	De la contre-latte.
De la pierre de quartier.	Du clou.

Le pied royal, duquel la iuste mesure est marquee au chastelet de Paris, contient douze poulces de long, & en sa superficie quarree, cent quarante & quatre poulces.

Le pied cube contient douze fois cent quarante & quatre, reuenants à mil sept cents vingt & huit poulces massifs.

La toise quarree cõtient six pieds de long, & six de large en sa superficie, qui montent trente & six pieds.

La toise cube contient six fois trente & six pieds, reuenants à deux cents seize pieds massifs, qui sert pour le calcul de la vuidange des terres massiues.

La perche, mesure du chastelet de Paris, a trois toises de long, qui valent dixhuit pieds, faisant en sa superficie quarree trois cents vingt & quatre pieds, qui valent neuf toises quarrees. Aucuns nomment la perche, corde.

L'arpent mesure de la viconté & preuosté de Paris, contient dix perches de long, & dix perches de large, qui font cent perches quarrees, l'arpent reuenant à neuf cents toises.

Es lieux circonuoisins de la viconté & preuosté de Paris, la perche, ou corde contient vingt pieds de long, & vingt pieds de large, qui multipliez par foy, font quatre cents pieds, qui valent vnze toises quatre pieds quarrez, reuenant l'arpent à vnze cents

## Liure d'architecture

vnze toises quatre pieds : excédant celuy de France de deux cents vnze toises quatre pieds, qui est cet arpent duquel tous les bastiments de ce liure sont mesurez.

En autres endroits, comme en la beausse, la perche contient vingt & deux pieds de long, & vingt & deux pieds de large, qui multipliez, font quatre cents quatre vingts quatre pieds quartez, reuenant la perche à treize toises seize pieds quartez, & l'arpent à treize cents quarante & quatre toises seize pieds.

Par les susdittes mesures, & selon la perche du lieu, on peut sçauoir au vray le contenu de l'aire du logis, pourpris d'iceluy, ses iardinages, & terres qui en dépendent, aussi la quantité des vuidanges pour caues, fosses à priuez, fossez de l'enceinte du logis, & cognoistre la quantité des toises, cubes, comme dit est cy dessus.

Le tonneau de chaux contient deux poinçons.

Les trois poinçons font deux muids, reuenant à vn tonneau & demi.

Mais par ce que la chaux qui est faite de pierre dure est la meilleure, faisant & rendant beaucoup plus de besongne que celle qui est faite de pierre tendre, & qu'elle souffre que l'on y melle d'auantage de sablon qu'à la dernière. Consideré aussi qu'il y a du sablon qui amaigrit & vse de chaux plus l'un que l'autre, comme celuy de riuiere, qui est plus ardent que celuy de sabloniere. A ceste cause il est tres-necessaire que le maçon y ait grande consideration : & principalement à bien faire mesler ensemble laditte chaux & sablon : & nonobstant telles diuersitez, ie n'ay laissé d'adualluer au plus près du vray, combien il peut entrer desdittes matieres en chacune des toises de maçonnerie si dessous specifiees. Le moyen le plus ordinaire pour assembler lesdittes matieres est par tombereaux, lesquels toutefois ne sont par-tout égaux, ains tiennent plus ou moins, selon principalement qu'ils vont près ou loing querir lesdittes matieres, & aussi selo la force des cheuaux qui les tirent. Ce neantmoins ie n'ay laissé semblablement de faire vn estat de la quantité qu'il en faudroit pour les epesseurs de chacune des toises de maçonnerie qui ensuiuent, & ce par les plus petits, & ceux qui tiennent le moins.

Pour faire vne toise de mur d'un pied & demi d'epaisseur, faut la tierce partie d'un poinçon de chaux, trois tombereaux de sablon, & cinq tombereaux de moillon, ou blocage.

Pour la toise de mur de deux pieds d'epaisseur, faut vn demi poinçon de chaux, peu moins, avec quatre tombereaux de sable, & sept de moillon, ou blocage, peu moins.

Pour la toise de mur de trois pieds d'epaisseur, faut les deux tiers d'un poinçon de chaux, avec six tombereaux de sable, & dix tombereaux de moillon, ou blocage.

Pour la toise de mur d'une toise d'epaisseur, faut vn poinçon & vn tiers de chaux, douze tombereaux de sable, & vingt tombereaux de moillon, ou blocage.

Sachant le prix de la chaux, sable, & moillon, on peut facilement iuger à combien reuient la toise selon son epaisseur, y comprenant les iournees des maçons & aides.

Et est à noter, que toute muraille faite de caillou au lieu de blocage, doit estre plus epesse, par ce que le caillou ne se lie si bien du commencement avec la chaux, à cause de sa rotondité, que fait le moillon : & ayant son epaisseur suffisante, la maçonnerie en est fort bonne & durable.

Pour faire vne toise quarte de maçonnerie, dont la face de deuant soit de pierre de taille, le derriere estant garni de moillon, faut quarante & huit pieds de pierre, assauoir quatre pierres à chacune assise, chacune desquelles aura deux pieds de long : deux d'icelles seront en face, les deux autres en bouttices entre-deux pour faire la liaison du mur, lesdittes pierres estants d'un pied de hauteur : il y aura six assises à la toise, qui feront les quarante huit pieds cy dessus.

Pour faire vne toise de maçonnerie de pierre de taille parpeine de deux pieds d'epaisseur, comme quelque fois il est necessaire, & principalement aux tremaux, il faut soixante & douze pieds de pierre à la toise.

Pour faire vne toise de mur de brique, d'un pied d'epaisseur, ayant la brique huit  
pouces

pouces de long, quatre pouces de large, & deux pouces d'epaisseur, il faut vingt & deux bricques & demie, compris le mortier, reuenat la toise à huit cets dix bricques.

Pour vne autre muraille de brique de huit pouces d'epaisseur, estât la brique de la longueur, largeur, & epaisseur que dessus, faut quinze bricques au pied, qui est pour la toise cinq cents quarante bricques, compris les ioings.

Si vous voulez faire vne muraille de grosse epaisseur, toute de brique, vous reduirez icelle au prorata, & à la raison que dessus est dit.

Pour faire le paué des salles, chambres, & garderobbes, de quareaux de quatre pouces en quarré, faut neuf quareaux pour le pied, & trois cents vingt & quatre pour la toise.

La tuile n'est par-tout de mesme longueur & largeur, mais la plus ordinaire a neuf pouces & demi de long, & six pouces de large: le millier d'icelle fera trois toises de couuerture, & celle du grand qualibre de Paris fera cinq toises.

Pour employer & fournir vn millier de tuile ordinaire, faut vn cent & demi de latte quaree, mais quâd la tuile est grâde, il y entre moins de latte à la toise, par ce qu'il ne faut latter si près à près qu'à la tuile ordinaire.

A chacune latte quaree, faut cinq cloux pour le moings.

Le millier d'ardoise d'Angers, fait quatre toises & demie de couuerture.

Au millier d'ardoise, faut vn cent & demi de latte volisse.

A chacune latte volisse, faut dix cloux pour l'estroite, mais la latte estant large y en faut quinze.

Au millier d'ardoise, faut de dix à douze toises de contre-latte.

A chacune ardoise, faut deux cloux, & quelque fois trois.

L'ardoise de Mesieres n'est pas si large, ne si belle que celle d'Angers, mais elle est plus epeffe, & en faut d'auantage pour la toise.

Les declarations contenues cy dessus, seruent pour instruire ceux qui n'ont pas connoissance de telles matieres pour iuger combien, & qu'elle quantité il en faut pour le bastiment qu'ils veulent faire: Mais par les aduertissements contenus cy dessus, leur sera facile & aisé de compter sur les desseings & portraits à peu prez, la despense qu'il conuendra faire pour les matieres necessaires.

Auant qu'entrer en despense pour bastir, est tres-necessaire de dresser & arrester le plan & desseing de l'edifice, pour entendre les commoditez du dedans, tant du premier, qu'autres estages de dessus, aussi la scimmetrie par le dehors, afin que le bastimēt estant parfait, le maistre & Seigneur d'iceluy n'ait regret à la despense par luy faite: par ce que souuent est adueni, que pour n'auoir obseruē les simmetries, mesures, veües, & ordonnances necessaires, au lieu d'en receuoir contentement, on eust voulu le bastiment estre par terre.

Or ayant bien & meurement arreisté le plan & desseing, il sera facile de mesurer & toiser toute la maçonnerie du bastiment, & sçauoir le nombre des toises, & à combien en reuiendra la toise, pour la pierre de taille, mōillon, chaux, brique, & autres matieres, avec la façon, compris les enduits, & le prix de la toise arreisté, sera aisé de cognoistre les nombres des toises du total de la maçonnerie: Et si les croisees, portes, lucarnes ne sont comprises à la mesme raison de la toise, en ferez marché separé, suivant lequel iugerez la despense à part, & après adjousterez le tout ensemblement.

Pour le regard des cheminees, on en fait aussi coustumierement marché à part: selon les ordonnances & enrichissements d'icelles: car aucuns en veulent auoir de riches, autres se contentent d'vne besongne plaine, ne considerant que les manteaux, faillies, iambages, languettes, thuiaux, & leurs hauteurs: mais quant aux enrichissements qu'on veut y estre faits, cela passe la conoissance de ceux qui les commandent, voire bien souuent de ceux qui l'entreprennent: Et est besoin considerer le tout par le menu, afin que celuy qui met la main à la bourse, & l'autre qui est entre-

## Liure d'architecture.

preneur, ne soient abusez. Car bien souuent tel maistre entreprendra vne ordonnance de cheminée à cent escus de façon, & vn autre ne la voudra faire à moins de deux cents escus, & aduendra toutefois que le maistre de la maison aura meilleur marché de celle de deux cents escus, pour l'excellence de l'ouurage, que l'autre qui n'en couste que la moitié, estant la besongne de l'ouurier expert bien faitte, avec science & art, & l'autre mal faitte avec ignorance.

Quant aux paués & quarrelage des salles, chambres, & garderobbes, il sera aisé, par ce qu'auons dit cy dessus, de sçauoir à combien monte la toise : & faut seulement mesurer les superficies de chacun membre, & en faire vn nombre & somme totale.

Pour les autres paués des offices, si vous voulez qu'ils soient de grais, ou de pierre dure, faut sçauoir qu'en vaut la toise sur le lieu, pour estimer le nombre, & faire somme totale dudit paué.

Sera besioing, pour sçauoir que coustera la charpenterie, de dresser vn estat, ou memoire du nombre des trauees, tant des estages que des combles : Assauoir combien à chacun estage y a de trauees, la quantité des soliuies de chacune trauee, le nombre des poutres, la longueur & epesseur d'icelles, sommer le prix qu'elles auront cousté, ferez le semblable de chacune trauee, regardant le prix de chacun soliuieu, & faire somme de la trauee, & autre somme de toutes les trauees de l'edifice. Pour les cømbles, faut aussi voir le nombre des trauees, cheurons, & garniture de chacune d'icelles, valant telle somme : Et de toutes lesdites trauees ferez somme totale : Et semblablement de tout le bois de charpenterie. Faut aussi regarder separément que coustera la façon de chacune chose à part, tant des trauees que des combles, & que le tout soit bien déclaré, pour après faire marché total, ou separément, si bon vous semble. Obseruant cet ordre, conoistrez ce que coustera toute ladicte charpenterie.

Pour le regard des couuertures, soit tuile, ou ardoise, vous verrez aisément sur le plan & dessaing la quantité & nombre des toises. Et par ce que cy dessus a esté déclaré le moyen de sçauoir que coustera chacune toise, soit l'vn ou l'autre, vous calculerez le total selon sa valeur & prix.

Pour la menuiserie, si vous voulez fournir le bois, donnez ordre qu'il soit sec de deux ou de trois ans pour le moins, auât que le mettre en œuvre. Vous ferez marché pour les façons separément, tant pour la croisee de telle sorte, selon la façon que la voudrez : que semblablement pour les huitz d'assemblages, & huitz forts : & du tout ferez somme totale.

Pour la ferrurerie, vous sçaurés du maistre ferrurier que coustera la serrure de chacune croisee au gråd chassis à six guichets, & de deux chassis à quatre guichets, & seló le prix, & le nombre desdites croisees, arresterez le nombre total : ferez le semblable de chacune huisserie garnie de serrure, pómelles, courreaux, crampons, & selon le prix de l'vne, arresterez le total. Aussi compterez le nombre des verges pour les panneaux des vitres des croisees : sachant le prix de l'vne, arresterez le total desdites verges, & par les susdites sommes en arresterez vne totale pour le fait de la ferrurerie.

Pour les vitres, vous sçaurez combien on vend le pied de verre de France, & combien celuy de Lorraine, qui n'est pas si beau ne si cher, & choisirez lequel vous voulez auoir, considererez après combien de pieds contiendra chacun panneau, combien il y a de panneaux à la croisee, & mettez le tout par memoire, & de tout le nombre desdits pieds ou panneaux, faites somme totale.

Finablement faites de toutes les sommes arrestees, vne totale, & par là verrez la despense de vostre bastiment, & mesurez vos moyens pour n'entrer en frais plus grâds que ne pouuez porter.

Ce dessaing

I.



Le dessein demonstre vn lieu enclos dans vn quarté paralelograme, de cinquante & cinq toises de largeur, & de vingt & cinq de profondeur ( qui sont treize cents soixante & quinze toises en superficie, qui valent cinq quartiers de terre, moins vne corde, ou enuiró) auquel à la ligne du milieu sur le derriere est la maison du Seigneur, aiant sa court sur le deuant du logis. Du costé fenestre d'icelle est vn iardin, & du costé dextre est la basse court.

Ce lieu est fermé de murailles portans tallut dans les fossez, & és quatre coings d'iceluy, y a quatre defences battant au long des courtines, dont celle du costé du deuant de la basse court sert de colombier, lequel par bas a vne petite allee voultee, éleuee de six à sept pieds de haut. Au milieu & centre du rez de terre d'iceluy est vn pillier, sur lequel sera portee laditte voultee, faisant sa circonference tant à l'entour d'iceluy, que sur les murailles du colombier. Icelle allee pourra auoir sept ou huit pieds de large, & seruira non seulement pour batteries au long des courtines, mais aussi de laiterie : au dessus icelle sera le colombier.

L'entree du lieu est iustement au milieu de la courtine sur le deuant, où est assis le pont-leuis, dont d'iceluy on vient à vne place en maniere de petite court, à laquelle à dextre & à fenestre sont deux petits corps de logis, à chacun desquels est chambre basse, garderobbe, & greniers dessus. Celuy du costé du iardin seruira pour suruenants, se bon semble, l'autre pour le metayer, ayant son fournil avec sa commodité. D'icelle place on va à la basse court par le costé dextre, ayant sa grange & pressoir, & vne petite estable entre deux. Du costé dextre de l'entree sont estables, dont l'vne sera pour cheuaux, & les autres pour bestail.

De la susditte place il faut monter quatre ou cinq degrez à la court du Seigneur, laquelle à quinze toises de large, & huit de profondeur. Icelle n'est fermee du costé de l'entree, & de la basse court, que d'vne muraille d'appuy de trois pieds de haut, le logis du Seigneur ayant son regard sur icelle pour y decourir.

À l'entree du logis du Seigneur est vn Perron rond, auquel on monte des deux costez à vne gallerie faite en demie circonference, de laquelle on entre és membres & commoditez du logis. Par bas sur le rez de terre dans la place oualle, qui est entre les deux montees de l'escallier, ce peut éleuer vne fontaine, & y est ce lieu fort propre, voire si le Seigneur a auprez de luy quelque source, & qu'il y vueille faire la despence.

La forme de ce bastiment sont deux pauillós, & vn petit corps de logis entre iceux, dans lequel est au milieu vne petite allee seruant de passage, de laquelle on va à vne petite terrasse estant entre les deux pauillons sur le derriere. Par le milieu d'icelle l'on descend des deux costez à vne autre terrasse basse estant sur le fossé. Et d'icelle on va à vn terraut en forme ronde plantee d'aulnes, ayant vne table de pierre ou d'ardoise au milieu, & ce lieu ne sert que de beauté, estant iceluy circui de fossé en circonference.

Les deux pauillons sont éleuez de deux estages au dessus du Perron, & leur galletas dessus. Au dessous du Perron sont les offices, ausquelles faudra descendre du rez de terre de trois ou quatre pieds, & icelles s'accommoderót selon le dessein du plan. Au petit corps de logis du milieu, qui est entre iceux pauillons, est l'escallier, avec quelques cabinets, dont le passage susdit est entre deux. D'iceluy escallier on descendra à couuert aux offices, & qui voudra à descouuert par le Perron.

Le iardin est au costé fenestre du logis du Seigneur, lequel a vingt toises de largeur, & vingt & cinq en profondeur, le tout enclos dans la place, comme dit est.

La closture des courtines & petits forts, (à prendre trois toises du pied du fondement iusques au dessus de l'appuy ou parappel, & pour le colombier, à prendre du fondement iusques à son entablement huit toises, comprenant aussi le tallut regnant du logis du Seigneur du costé du fossé) reuient à cinq cents quatre vingt toises.

## Liure d'architecture

Toute la maçonnerie de la basse court, avec les éléuations des clostures regnantes au tour le lieu de dix à vnze pieds de haut au dessus des talluts, & les deux petits corpt de logis (hors mis les contrescarpes, qui regnent entour le fossé par le dehors, & dont ie ne fay mention, & aussi qu'il n'est besoin y faire la despence) reuient à six cents soixante & dix toises.

Toute la maçonnerie du Seigneur (à compter du pied du fondement iusques à son entablement, sept toises & demie, rabattant le mur, du tallut, du costé du fossé ja compté) reuient à six cents trente toises.

Les voultres des offices & caues, reuiennent à soixante & quinze toises.

Pour le regard du paué des offices, il ne faudra pauer que la cuisine, dont ie n'en fay point de calcul.

Le carrelage des trois estages, reuient à cent cinquante toises.

A chacü estage y a quatorze croisees, qui sont vingt & huit pour les deux: toutefois ce ne serót que fenestres sans mesneau: les chassis y posez ferót les croisees de panneaux.

Dixsept petites lucarnes, & dixsept petites veües en glassis, pour l'estage des offices & caues.

La couuerture du logis du Seigneur reuient à sept vingt toises.

La couuerture de tout le logis de la basse court, reuient à deux cents trente toises.

A chacun estage il y a deux cheminees, vne à chacune chambre, & point aux garderobbes, qui sont six pour les trois estages, & vne à l'estage des offices.

Il y aura en tout le logis du Seigneur quarante huisseries ou enuiron, & quinze grandes que petites à la basse court.

Il y a à chacun estage six trauees, & deux poultres, sans les petites du petit corps du milieu, & les combles.

Les trois petits pauillons des coings seruent de defense, & se couuriront de pierre de taille, en forme pyramidale, comme apparoit par le desseing de l'éléuation.

### II.



Le desseing demonstre vne masse de bastiment d'assez legere ordonnance, n'ayant qu'un estage manable, lequel est éléué du rez de terre de cinq à six pieds: & dessous se pourra faire quelques caues, ou celiers, comme le premier plan le figure: la court sera sur le deuant, & le iardin sur le derriere.

Le contenu de la court & bastiment, non compris le iardin, a de largeur vingt & deux toises, sur vingt & trois de profondeur, qui font en superficie cinq cets six toises, qui valent demi arpent, moins quatre toises & demie, ou enuiron.

De la court on montera quatre ou cinq pieds pour venir à vne terrasse fermee de trois costez de bastiment, & sur le deuat de la court, d'un appuy de trois pieds de haut. D'icelle terrasse faut derechef móter quelques deux pieds pour entrer par deux coings és commoditez d'iceluy estage, lesquelles sont vne salle, vn cabinet, & vn serre-nappe. Du costé dextre d'icelle salle est vne chambre avec sa garderobbe, cabinet & priué: de l'autre costé fenestre, est vne cuisine, le gardemanger, l'escallier, vne chambre, sa garderobbe, & vn cabinet. Au dessus sont galletas, ou greniers.

Des deux costez du bastiment, sont deux allees pour passer de la court au iardin, fermees du costé d'icelle par deux portes, au dessus desquelles aussi sur vne partie des allees, sont prins deux cabinets, vn de chacun costé, qui sont ceux dont nous auós par cy deuant dit, qui seruent pour les chambres.

Dans la court, du costé de l'entree à dextre & à fenestre, sont deux petits corps d'hôtel de legere ordonnance: l'un pour seruir à escuries, l'autre pour vne petite chambre & garderobbe.

Pareillement és deux costez de la court, tant à dextre qu'à fenestre, se planteront six arbres, qui seront douze pour les deux costez, & feront monstre comme deux petites terra-

terraces respondantes du grand corps aux deux petits sur le deuant, & se pourront icelles terraces éleuer du rez de la court d'un demi pied, & les pauer de pierre, & serót couuertes des fueilles des arbres: vous verrez comme il est desseigné par le plan du rez de chauffee de la court, qui suit après le fueillet de son éleuation.

Toute la maçonnerie de ce bastiment (à prendre du pied du fondement iusques au dessus de l'entablement quatre toises & demie, non compris les murs des clostures, ains seulement les deux petits paillons ioignans le corps) reuiet à quatre cents cinquante toises.

La maçonnerie de la closture de toute la court iusques au iardin, & des deux petits corps sur le deuant, reuiet à sept vingt dix toises.

Le carrelaige de l'estaige & du galletas, ou greniers, reuiet à six vingt dix toises.

La couuerture de tout le bastiment, avec les deux cabinets couuerts en dosme, reuiet à sept vingts six toises.

Il y a vnze croisees avec neuf, que demies que bastardes.

Plus quinze trauees tant grandes que petites, & ne sont les garderobbes comptees que pour vne: mais la salle pour quatre, plus les combles à l'aduenant.

Il n'y a en tout ce bastimét que quatre cheminees, vne pour la salle, deux aux deux chambres, & vne à la cuisine, qui n'en voudroit faire au galletas pour seruir de chambres en lieu de greniers.

Plus vingt huisseries.

La couuerture des deux petits corps de deuant, reuiet à cinquante toises.

Plus vne cheminee à l'un des petits corps, avec quatre huisseries, & six petites fenestres, & quatre petites lucarnes.

### III.

 E desseing demonstre vne closture ou pourpris, dans lequel est assis vn logis seigneurial, & sur le derriere d'iceluy vn iardin, & au deuant vne basse court: laquelle, compris ses commoditez, a trente cinq toises de large, & vingts de profondeur, qui font sept cents toises en superficie. Le logis seigneurial contient, tant en sa court qu'aux bastiments vnze toises de large, & quatorze de profondeur, qui font sept vingt quatorze toises en superficie. Le iardin a trente & quatre toises de large, & dixsept de profondeur, qui font cinq cents soixâte & dix huit toises plaines, qui est en tout quatorze cents tréte & deux troises, qui valent cinq quartiers, & quatre cordes de terre, quelque peu moings.

A l'entour de la closture, regne vn terraut d'unze pieds de large, excepté qu'és deux costez du logis du Seigneur sont deux places plus grandes, l'une à dextre, l'autre à fenestre: dans lesquelles se pourront prattiquer deux petits forts d'arbres de ciprés, ou de lauriers: au milieu d'iceux quelque table, pour tousiours rendre le lieu plus agreable & plaissant. Il faut aller en ces deux places par la court du Seigneur. Tout le terraut regnant entour le clos est fermé d'un fossé de trois ou quatre toises, selon la volonté du Seigneur.

L'entree du logis est par la basse court, à laquelle est le pont leuis. A dextre & fenestre d'icelle sont logis, tant pour le metayer, que pour les suruenants, avec escuries & estables pour le bestail: & sur le derriere d'icelle, tant d'un costé que d'autre, sont pareillemét deux corps de logis, l'un pour seruir de grâge, l'autre de pressoir & foullerie.

De l'entree on passe au trauers de la basse court pour aller au logis seigneurial, par vne allee pauee, ou bien plâtee d'ormes d'un costé & d'autre. Au deuant duquel est vne petite court où lon monte deux ou trois degrez pour y venir de la basse court. Et d'icelle faut derechef môtér à vne petite terrasse quatre degrez, en laquelle est vn perron, par lequel on monte derechef pour aller és commoditez du logis seigneurial, lequel est composé d'un corps de logis de douze toises de longueur, avec deux autres petits

## Liure d'architecture

pauillons, l'un à dextre, l'autre à fenestre de la terrasse.

Les commoditez du logis seigneurial sont d'un escaillier au milieu: & d'un costé d'iceluy est vne salle, & de l'autre vne chambre & vn cabinet. Les deux petits corps ioignants, sont deux garderobbes, l'une pour la commodité de la salle, l'autre pour le seruice de la chambre. Au dessous de ces membres, principalement sous le grand corps, sont caues, esquelles on descend des deux costez par la court du seigneur, comme apparoist par le desseing de l'éleuatiō. Au dessus de la salle, chambre, & garderobbe, sont galletas de pareilles commoditez.

Es deux coings du grand corps du costé du iardin, sont cōme deux petits pauillōs, lesquels seruiront à chacun estage de petits cabinets: & qui ne vouldra les faire seruir des le bas, il se pourra faire sous chacun vne arcade voultée fort plaisante sur le iardin.

Toute la maçonnerie de la basse court (tant des clostures, lesquelles auront deux toises de haut du rez de terre, & trois pieds de fondation, que tous les bastimēts comprins en icelle, excepté le logis seigneurial) reuient à quatre cents cinquante toises.

Le logis seigneurial, prenant du pied de la fondation iusques à l'entablement, cinq toises de hauteur, tant pour les offices & caues, que pour l'estage de dessus, que aussi pour ce qui est éléué pour le galletas, le tout reuient à trois cents soixante toises.

La closture du iardin, à prendre deux toises du pied du fondement iusques à son éléuation, reuient à deux cents trente toises.

La couuerture de tous les bastiments de la basse court, reuient à deux cents toises.

La couuerture de tout le logis seigneurial, reuient à cent quinze toises.

Les voulttes, tant des offices que des petites caues, reuient à soixante toises.

Le carrelage de deux estages du logis seigneurial, reuiēt à cent toises, non cōprins les offices, d'autant que ce qui est pour offices se doit pauer, ou faire de gros quarreau.

Le carrelage de la maison du metayer, & la maison semblable, assise à l'opposite d'icelle, qui sera pour les suruenants, reuient à vingt & deux toises.

Il y a au logis du Seigneur douze cheminees, & deux à la basse court.

Il y a huit croisées au grand corps, & quatre demies aux deux petits. Pareillement huit lucarnes au galletas, & quatre demies, sans les petites fenestres, tant pour le iour des offices, que des deux petits pauillons.

Il y a huit trauees au logis du Seigneur, & autāt au galletas, faits en combles, & trois poultries, sans les petites trauees des petits pauillons.

En la basse court, es deux logis, six trauees, & autāt aux greniers en comble, & deux poultries, vne à chacun costé.

Il y a vingt & deux huites en tous les estages du logis seigneurial.

En la basse court, il y en a douze, sans la grande porte de deuant, & aussi quelques petits aux estables.

### IIII.



Ce desseing represente vne place fermee de tous costez de fossez, laquelle a soixante & dix toises de largeur, & vingt de profondeur, qui est en nombre quatorze cents toises de superficie, qui font cinq quartiers vne corde, ou environ, non comprins les faillies des petits pauillons des coings. Du costé fenestre d'icelle place, est la basse court avec ses commoditez, & du costé dextre, est le logis seigneurial. Entre icelles courts y a vn fossé, ayant vn pont au milieu, pour seruir de passage de l'une à l'autre.

En ceste ditte place y a deux entrees, l'une à la court du Seigneur, l'autre à la basse court, & à chacune vn pont leuis.

Laditte basse court a quarante toises de large, & vingt de profondeur, dans laquelle sont comprins les bastimēts y necessaires, lesquels sont assis sur le derriere, en face & veuë de l'entree. Au milieu est la grange, aux deux costez de laquelle sur le deuant sont deux

## pour les champs:

7

deux estables, l'une à dextre l'autre à fenestre, éluees seulement de sept à huit piéds.

Par le dehors d'icelle sont deux allees, l'une à dextre l'autre à fenestre, pour du rez de la court veoir le fossé au dessus les appuis, ou bien qui voudroit pratiquer l'une d'icelle en descente par dessous le tallut, moyennant vn arc, par lequel on feroit boire le bestail, y gardant toutefois quelque ordre de defense, pour empescher l'entree à ceux qui y voudroient nuire. Es deux costez, & outre les allees sont deux corps de logis, l'un seruant pour retirer vn metayer, ou laboureur, avec estables pour cheuaux, l'autre seruira à estables pour bestail.

En icelles sont deux petits escalliers suspendus pour aller aux greniers.

Es deux coings d'icelle basse court, par le dehors sont deux eleuations: celle de deuant seruira de colombier, au bas duquel se fera vne voultre éluee de sept à huit piéds. Et en icelle place sera la laitterie, de laquelle on descourra le long des fossez. A l'autre coing sera pareillement en faillie vn petit fort de sept piéds dans ceuvre seulement, & couuert en forme pyramidale, dont la pointe finira au coing de la closture, duquel fort on descourra aussi le long des fossez.

La court du Seigneur a vingt toises en quarré: sur le costé dextre d'icelle est le logis du Seigneur, ayant vne terrasse de deux toises de large, ou enuiron. Ioignant iceluy, il faut monter de la court à icelle terrasse par vn Perron estant assis au milieu, duquel on peut monter des deux costez. Aux deux bouts d'icelle terrasse y a deux petits pauillons de chacun costé, seruants pour le grand corps de montee & priué.

Le grand corps de logis est accômodé de membres desseignez sur le plan. Es coings d'iceluy par le dehors, sont deux pauillons inefgaux, seruants tant pour commoditez à chacun estage, que pour descourir le long des fossez.

Au premier estage estât à rez de terre de la court, se pourroient faire les offices, & les accômoder suiuant & comme ie le vous ay desseigné de l'autre part, avec la terre dont cy dessus auons parlé: & faut que la terrasse soit éluee de la hauteur des voultres des offices, qui sera de neuf à dix piéds de haut. Au dessous d'icelle terrasse sera vne gallerie à arcades, & voultree comme ie l'ay figuree à l'éléuation faite de la face de la court.

L'estage qui est au dessus, au rez de la terrasse sur la gallerie, ce seront les commoditez desseignes sur le plan figuré avec la basse court. Au dessus seront galletas accômodés de tels membres que l'estage de dessous. Les pauillons estants és coings, seront élueez d'vn estaige plus que le grad corps, pour seruir aux galletas d'iceluy, & aussi pour donner beauté au lieu.

Le fossé sur lequel seront assis les deux ponts où sont les entrees, est élargi en demie circonference, pour tousiours donner plus de grauité au fossé.

Le iardin (estât sur le derriere) tient tout le cōtenu de la longueur de la place, qui est soixante & douze toises en quarré, avec la faillie des pauillons, dans lequel en maniere de croix, & és enuiron, sont allees plantees d'arbres, avec espailliers separats & rendants le iardin en quatre parties. Aufquelles se peuuent, si bon semble, faire parquets tous esgaux, ou bien les diuersifier d'ordonnances, & enrichir comme lon aduifera, dont s'en pourra trouuer de diuerses sortes par vn liure que n'agueres i'ay mis en lumiere. Encor que i'aye clos & fermé par mes desseings le iardin de fossez, & murailles en tallut, tant du costé du iardin, que par le dehors du fossé: neantmoins si bon semble, ledit iardin se peut fermer de haye, & aussi que ie n'en fay nul calcul ne compte au toisage.

Toute la closture du lieu, assauoir des talluts élueez depuis les fonds des murailles iusques au cordon, de deux toises & demie de haut, le tout reuient à quatre cents cinquante toises, non compté la contrescarpe, laquelle se peut fermer de haye, ou la laisser sans closture, qui seroit le meilleur.

Toute la maçonnerie, tant de la basse court que de ses clostures, ayant deux toises de haut, reuient à cinq cents quatre vingt dix toises.

## Liure d'architecture

Toute la maçonnerie du corps de logis du Seigneur, & de la closture de la court, avec le pont separant les deux tours, reuient à sept cents toises.

Les voultres des offices, reuiennent à huit vingt dix toises.

Le carrelage de tous les membres du logis du Seigneur, reuient à deux cents toises, non compté celuy des offices, lequel se pourra pauer principalement à l'endroit de la cuisine.

La couuerture de tout le logis du Seigneur, reuient à neuf vingt dix toises.

La couuerture de toute la basse court, reuient à trois cents cinquante toises.

Il y a huit cheminees en tout le logis du Seigneur, & deux au logis de la basse court.

Plus dix croisées au logis du Seigneur, avec dix lucarnes au galletas, & quatorze petites fenestres simples pour les pauillons, & autres places.

Plus douze trauees au logis du Seigneur, tant grandes que petites, & quatre poulteres : douze autres trauees pour les combles.

Il faut trente huisseries au logis du Seigneur.

A la basse court faut quinze petites fenestres, & autant de petits iours pour les greniers.

Plus à ladicte basse court, enuiron trente huisseries.

### V.



Le bastiment est vn petit logis, ayant vne court sur le deuant, vn iardin derriere, & deux petits iardins à fruits à dextre & à fenestre d'iceluy. Tout le contenu du lieu reuient à trois cents soixante & quatre toises de superficie, qui font vn tiers d'arpent de terre, moins demie corde, ou enuiron.

L'entree de ce lieu est par vne court au deuant du logis, laquelle a seulement cinq toises en profondeur, & huit & demie de largeur.

Le corps de logis consiste en vn estage, & le galletas dessus, accompagné de quatre petits pauillons saillants és coings : chacun d'iceux a deux estages, & vn petit galletas dessus.

Les commoditez du logis sont, vne salle de vingt pieds de large, sur six toises deux pieds de long : és angles d'icelle, sont quatre petits pauillons, lesquels entrent dedans ledit corps de logis, qui font & rendent en partie la salle quarrée comme vne chambre : & des deux costez d'icelle, se font deux arcs, vn de chacun costé, vultez en parquets, qui donnent beaulté à la salle par le moyen de ces renfondrements. Dans chacun d'iceux arcs se fera vne croisee, en sorte que le iour se trouuera dedans ladicte salle ou chambre des quatre costez. La place du lit se mettra contre l'vne des croisees, ioinant la cheminee, laquelle sera fermee de menuiserie, & seruira pour vn petit cabinet, comme il est figuré sur le plan, & ira on en iceluy cabinet, entre la cheminee & le liçt.

Faut entendre que les deuant & derriere d'icelle salle ou chambre sont pareils, & qui voudra, d'vne mesme simmetrie. Semblablement les renfondrements du costé dextre & fenestre d'icelle salle seront pareils. Sous la profondeur d'iceux renfondrements, qui est de sept pieds à chacun, y a deux passages, vn de chacun costé, pour aller és commoditez des pauillons: dont l'vn seruira de montee, & d'vn priué derriere: l'autre opposite, de cabinet : les deux autres, de garderobbes.

Au second estage de ladicte salle ou chambre, seront galletas : mais les estages des pauillons serot encores à plancher, à cause qu'iceux sont eleuez plus haut que le corps du millieu : & mesme qu'au dessus du second estage d'iceux, sera encor vn galletas, auquel on ira par vn petit escallier pratticqué à leur deuxiesme estage en dedans, comme il est desseigné sur le plan de l'vn.

Ce lieu est garni d'vne petite escurie pour quatre cheuaux, avec vne petite court & vne petite place à ferrer les harnois, & coucher les valets, & ce du costé dextre de la court : l'autre costé opposite, à fenestre, est vn fournil ayant pareille petite court & place

place que la susdite. Outre ladicte court à dextre & à fenestre, sont deux autres petites places, pour s'en seruir à choses qui se trouueront y estre necessaires.

Du rez de la court on monte trois degrez, pour aller en vne petite terrasse estant entre les deux saillies des deux pauillons de deuant, & ioignant le corps de logis: dont d'icelle terrasse on entre par l'un des costez à vne cuisine, & de l'autre costé opposite, à l'escalier, auquel est vn passage pour aller à l'un des petits iardins, & de la, au grand iardin.

Pour aller à l'autre petit iardin, faut passer par la petite place, estant du costé de l'ecurie.

Es deux costez du grand iardin, vers l'entree, entre les saillies des petits pauillons, sont deux berceaux de galleries figurez au desseing, dont l'entree dudit iardin se trouue sous l'une d'icelles.

Tout le contenu de la maçonnerie, tant du logis que des clostures & membres y enclos, reuient à quatre cents quatre vingt toises.

Le carrelage de tout le logis, reuient à quatre vingts dix toises.

Il y a neuf chemines pour tout.

Il y a cinq croisées avec huit demies pour les quatre petits pauillons, & cinq lucarnes pour le galletas du corps du milieu, & quatre petites pour les quatre petits pauillons.

La couverture du logis du Seigneur, reuient à cent dix toises.

La couverture de l'ecurie, du fournil & des petites places, reuient à soixante & dix toises.

Il y a neuf trauees au logis du Seigneur, tant grandes que petites, avec deux poulteres. Plus neuf trauees aux cobles, sans les deux petits combles prochains de l'ecurie, & du fournil.

Il y a, tant au logis du Seigneur qu'à la basse court, trente huisseries, ou enuiron.

## V I.

 E bastiment est assis en vne place d'un quarré imparfait de vingt & quatre toises de largeur, sur seize de profondeur. La place ainsi que le plan se comporte, reuient à trois cents quatre vingts quatre toises en superficie, qui font quelque tiers d'arpent de terre, & vne corde, ou enuiron, non compris les fossez circuisants en tous les angles, le desseing du plan.

Le principal de ce bastiment, est vn corps de logis, assis sur le derriere de la court, accompagné de deux petits corps aux bouts d'iceluy, l'un à dextre, l'autre à fenestre, figurez en pauillons, à chacun desquels est ioignant vne petite gallerie à arcades par bas, & en terrasse dessus: par lesquelles du grand corps on vient à deux autres petits pauillons estans sur le deuant de la court, assis de coing en coing, & entre lesquels y a vne petite gallerie par bas, allant de l'un à l'autre, & au dessus vne terrasse, & faisant closture de la court sur le deuant.

Le milieu d'icelle est desseigné en demie circonference, en laquelle est l'entree du lieu, avec son pont leuis. Iceux deux pauillons sont garnis de comoditez desseignées sur le plan. Dessous le grand corps, & pareillemét au premier estage des deux petits pauillons, des deux costez y seront les offices necessaires. Au haut de la terrasse est le rez du premier estage du grand corps, auquel sont eleuez deux estages, & le galletas dessus. Quand aux deux petits corps du rez d'icelle terrasse, il n'y a qu'un estage, & le galletas dessus.

Le premier estage desseigné à l'eleuation, sert à l'estage des offices, comme dit est cy dessus, lequel respôd à la hauteur de la terrasse. Dans iceux petits corps sont compris les escaliers du grand corps, comme le desseing de l'eleuation le monstre.

Chacun estage d'iceluy grand corps est accommodé, assauoir par le costé dextre, de

## Liure d'architecture

salle & garderobbe, & le petit corps ioignant, de chambre, garderobbe, & escallier. A l'autre costé fenestre est vne antichambre, la garderobbe & chambre. Et au petit corps ioignant, vne arriere chambre, & garderobbe, avec l'escallier. Sur le millieu d'iceluy grand corps est vn renfondrement d'vne demie circonference imparfaite, au millieu delaquelle est vne allee pour passer à vn petit corps oual, auquel est vn escallier regnât en tous les estages, à la scime duquel est vn doisme doublement élevé pour auoir le regard de tous costez.

Du rez de la court, est vne terrasse regnante entour le logis par le dehors, de sept pieds & demi de large, comméçant desdits deux costez de l'escallier oual, & finissant aux deux petits pauillons qui sont sur le deuant. Icelle terrasse est assize sur le tallut du fossé.

Toute la maçonnerie de ce bastiment (comprins les talluts, tant du dedans de la contrescarpe, que de tous les corps) reuient à seize cents quatre vingt toises.

Les voultres des offices de dessous le grand corps, & des deux petits, reuiennent à cent cinquante toises.

Le carrelage de tous les estages du bastiment (excepté les offices, lesquelles se paieront de pierre) reuient à trois cents vingt toises.

La couuerture de tout le logis, reuient à deux cents trente toises.

En tous les estages y a dixsept cheminees.

Au grad corps, à chacū estage y a six croisees, qui sont douze pour les deux estages, & deux pour les petits corps, & autant de lucarnes au dessus, avec dix fenestres bastardes, & douze iours descendants es offices.

Plus en tout le logis vingt & six trauees, & quatorze poutres, grandes que petites, sans les combles.

Plus en tout le logis cinquante huisseries.

## VII.



E dessein represente vn corps de logis assis dans vn carré paralelograme de vingt toises en largeur, & quinze en profondeur, qui font trois cets toises de superficie, qui valent vn quartier d'arpent de terre, & deux cordes, vn peu moins.

Ce lieu est fermé es quatre costez de courtines : aux quatre coings sont quatre fors en forme ronde, le tout enclos d'eau.

Les courtines, & les talluts, avec les fors, se feront de terre sans autre matiere, en donnant bon empattement aux talluts. Pour le regard du parappel, qui sera sur les talluts, il sera bon de laisser rasseoir les terraux, & les talluts estâs faits à leur hauteur, quelque demy an, pour affaisser la terre : & après laisser rasseoir deux ou trois pieds de parappel, & cela assis, le laisser encor reposer deux ou trois mois : puis après asseoir derechef vn autre assiette de parappel dessus le premier, de la hauteur que voudrez : afin que la terre se puisse plus aisément affaisser dessus la premiere, sans se corrompre : ou bien si voulez faire vos talluts, parappel, & fors de gasons & fassines, vostre logis sera tout fermé sans grande despence de la maçonnerie.

Pour le regard du bastiment, c'est vne masse de trois corps de logis, liés ensemble, deux sur le deuant, & vn sur le derriere, ayant sur la face de deuant quatorze toises de largeur, & huit & demie de profondeur, chacun corps a trois estages, le premier sert d'offices & caues : il y faut descêdre du rez de terre de quatre ou cinq pieds, & au dessus d'iceluy est vn autre estage en galletas.

A l'entour du logis, regne vne terrasse seruant de court, de quatorze pieds de large, entre le mur du logis, & le parappel.

Premierement du rez de terre pour entrer au logis, faut monter deux ou trois pieds à vne place en forme d'vne petite court fermee de trois costez des trois corps de logis, &

& d'icelle mōter derechef à vne petite terrasse deux ou trois degrez, & d'icelle terrasse on entre aux palliers des montees, estâts és coings de ladicte terrasse : desquels palliers on va par les costez à la salle, & de la salle aux chambres, & aux comoditez de l'estage.

Au dessus est le galletas, accommodé de pareilles commoditez que le precedent.

Tout le bastiment (ayant cinq toises depuis la fondation iusques à l'entablement) reuient à trois cents cinquante toises.

Les voulttes de l'estage bas des offices & caues, reuiennēt à soixâte & quinze toises.

Le carrelage des deux estages, avec les palliers des degrez, reuiēt à cent vingt toises.

Il y a huit cheminées aux deux estages, & vne à l'estage, des offices, qui est la cuisine.

Il y a neuf croisées & huit demies.

Neuf lucarnes & huit petites.

Ne faisant à la salle que trois trauees, & deux à chacune chambre, avec les deux des garderobbes, sont neuf trauees, & quatre poutres.

Autant de trauees aux galletas, toutefois en comble.

Il faut en tout le logis trente portes, ou enuiron.

La couuerture des cinq pauillons, comme le desseing de l'éléuation le monstre, reuient à huit vingts toises.

A l'entree sera vne basculle assise sur vn bon tallut de pierre, ou bien vn pont leuis, avec quelques petites fenestres aux montees, lesquelles seront couuertes en forme de dosme, respondant toutefois sur les angles.

## VIII.

 E lieu pour le regard de ses commoditez n'est gueres dissemblable au precedent: Estant pareillement dans vn carré paralelograme, de vingt & quatre toises en largeur, & seize en profondeur, non compris l'épessieur du parappel & tallut, ne pareillemēt la saillie des forts, qui sont trois cents quatre vingt quatre toises de superficie, qui sont vn tiers d'arpent, & vne perche de terre, & quelques toises, ou enuiron, ayant quatre forts quarrez és quatre coings.

Les courtines avec les forts & tallut, le tout se fera de terre, y prattiquant de petits iours ou canonnieres pour batteries.

Ce desseing fait monstre d'vne allee en berceau de six à sept pieds de large, de charpenterie, ou treille couuerte de vignes, ou couldroyes dessus les terraces, & ioignant les courtines: Et icelle pour donner quelque commodité ou beauté pour se pourmener l'Esté à couuert, pour la chaleur du Soleil. Les courtines & forts ne laisseront pas de demeurer en leur entier & force.

Pour le regard des pilles ioignant le pont leuis, icelles se feront de pierre en tallut, comme il est figuré au desseing de l'éléuation.

Quant à la masse du corps de logis, il y a dixsept toises de large, & neuf de profondeur, les terraux d'enuiron trois toises & demie de large, dont l'allee de treille y est comprinse.

Les corps de ce bastiment ont deux estages, & les greniers dessus. Par bas sous la salle, seront caues, & le reste des deux costez seruira à offices. Du rez des terraux faut monter deux pieds à vne petite court, en maniere de terrasse, estant deuant la salle, de cinq toises de large sur quatre de profondeur, & d'icelle terrasse on monte par deux degrez de chacun costé, estans sur le derrière és deux angles de ladicte terrasse où lon va aux escalliers, ausquels sont les entrees de la salle & des chambres.

Le premier estage est accommodé d'vne salle ayant deux garderobbes, vne de chacun costé, pour la comodité d'icelle. Plus deux chambres, deux garderobbes, & deux cabinets, avec deux escalliers. Le deuxiesme estage sera de telles commoditez, & les greniers dessus.

Mais aduenant qu'on se voulust passer de l'estage bas des offices, ne voulant faire la

## Liure d'architecture

despence, on pourra faire seruir la garderobbe de l'une des chambres ( laquelle a deux toises & demie de long sur deux de largeur) de cuisine, par le moyen d'un petit passage entre la salle & icelle cuisine : & ioignant l'escalier, la petite place, qui restera prochaine de l'allée, seruir de gardemanger. Toutefois voulant faire seruir l'estage bas à offices, au dessous de l'une des chambres se fera la cuisine, avec son gardemanger sous la garderobbe. Et sous l'autre chambre de l'autre costé se fera vn fournil, avec quelques commoditez. Sous la salle serót caues, toutefois y aura vne allée de quatre pieds, voultee, regnant de la cuisine iusques au fournil, pour aller de l'un à l'autre, au milieu de laquelle sera l'entree de la caue.

Les fondeméts du logis seront de deux toises & demie, au dessous du premier estage éléué du rez de terre, sous lequel se prendront les caues & offices, comme ci dessus auons dit : & d'iceluy estage éléué du rez de terre, iusques à l'entablement, quatre toises & demie, qui seroit de hauteur de mur, depuis le fondement iusques à la scime, sept toises.

Toute la maçonnerie, comptant l'estage des offices & caues, reuient à six cents vingt toises.

La volute de la caue & offices, reuient à quatre vingt dix toises.

Le carrelage, tant du premier estage du rez de terre, que le deuxiesme, & celuy des greniers, reuient à deux cents dix toises.

Les couuertures de tout le corps, couuerts en pauillons, comme le desseing de l'éléuation le monstre, reuiennent à cent quatre vingt toises.

Il y a cinq cheminees à chacun estage, & deux à celuy des offices, qui sont douze pour le tout.

Il y a à chacun estage quatre croisées, & quatorze demies, qui sont huit croisées & vingt & huit demies, pour le logis, avec seize fenestres, tant simples que souspiraux, pour le iour de l'estage des offices & caues.

Aussi quatre lucarnes, avec quatre petits iours ou veües, qui seront faittes en maniere de petites lucarnes.

Il sera bon de faire à la salle cinq trauees, ausquelles il faudroit quatre poutres, pour cause que n'en y ayât que trois, les trauees se trouueroient trop larges & foibles. Ce faisant seront treize trauees à chacun estage, & six poutres, qui seront pour les deux estages vingt & six trauees & douze poutres, & la moytie pour les combles.

Il y a en tous les estages du logis quarante huisseries, ou enuiron.

## I X.



E desseing represente vn petit lieu, ayant toutefois beaucoup de commoditez. Et premierement le logis seigneurial avec sa basse court, les iardins, tant à fruits, que le iardin ordinaire : puis des prés & vignes avec vn estang, au bout duquel le iardin & ledit logis seigneurial sont contenus.

Pour le regard du côté du clos, dans lequel est compris la basse court, le iardin, & l'allée du deuant de l'entree, le tout contient quinze cents trête toises en superficie, qui valent vn arpent, quartier & demi de terre, ou enuiron.

Le logis seigneurial est, comme dit a esté, assis sur la queue de l'estang, enuironné deuaü de tous costez : il consiste d'un corps d'hostel seulement, avec quatre petits pauillons és quatre coings d'iceluy. Ce corps est accommodé d'une salle de six toises de long, sur quatre de large. Attenant icelle est vne chambre de trois toises en carré. Des quatre petits pauillons qui sont és quatre coings, l'un de deuant sert d'escalier, l'autre d'une petite cuisine, les deux autres sur le derriere seruent à la salle, l'un à ferrer le linge & vaisselle, l'autre de garderobbe : vn chacun d'iceux a dans ceuvre deux toises deux pieds d'un costé, sur dix pieds de l'autre.

Ce corps de logis n'a qu'un estage, & le galletas dessus, auquel galletas seront les mesmes

mesmes commoditez qu'au premier estage.

Les petits pavillons excèdent en hauteur le corps de logis de quelque toise, pour en icelle hauteur gagner plus aisément les commoditez, pour servir aux membres du galletas. Et pour le regard des trois pavillons où n'est l'escalier, il se peut faire en leur deuxiesme estage, quelques petites montees contre les murs en certain endroit, de quelque deux pieds de large, pour monter de leur deuxiesme estage au troisieme qui seroient en galletas, auxquels il y auroit quelques petites commoditez pour ledit estage, ou bien ne voulant faire audits pavillons que deux estages, le deuxiesme se peut faire en voulte lambrissée sous la charpenterie.

Au deuant d'iceluy logis est vne petite terrasse entre les deux pavillons, sur la largeur de la saillie d'iceux. Au milieu de laquelle est le pont leuis, par lequel on vient d'iceluy à vne allée fermée seulement d'un appuy, tant du costé des iardins à fruits que de l'estang, qu'aussi de la basse court, qui est de trois pieds de haut du costé de l'estang, assis toutefois sur vn mur portant tallut dedans ledit estang.

Pareillement le mur faisant closture de la basse court à l'estang, n'a que trois pieds de haut du costé d'icelle: encores que du costé de l'estang il porte sur vn tallut, comme aussi font les deux costez du iardin.

Cette allée est à l'entree du pont par le dehors, & est trauerfante, ayant quatre toises de large sur sa longueur, au bout de laquelle, du costé de l'estang, y a vne descente par degrez ronds pour descendre à l'eau: de l'autre costé d'icelle est l'entree à la basse court, & au bout de laditte allée entre le logis du metayer & le iardin à fruits, est vn petit iardin pour ledit metayer, ayant son logis à l'entree de laditte basse court, lequel est accompagné de son fournil, & garderobbe. Sur le costé fenestre est l'escurie & estables pour bestes. Au milieu est la grange de dix toises de long & quatre de large. Au bout, & sur la fin de la court est vn corps de logis de pareille longueur & largeur que la maison du metayer, & ce pour respondre à la scimmetrie du lieu. Iceluy corps seruirà de pressoir, foullerie, & vinee, auprez duquel fera le colombier.

Le iardin principal a vingt & six toises en quarré: és quatre encoigneures d'iceluy, quatre petites tourelles de sept à huit pieds de large, en aucunes desquelles se pourra faire quelque grotte, aux autres quelques petites gentilleses, comme fontaines, cabinets, ou ce que bon semblera. On va à iceluy iardin par la basse court, ou bien par vne petite poterne, qui est derriere le logis du Seigneur.

Sur le derriere, en la longueur du iardin de la basse court, & de l'estang, sont dessaignees quelques allées prinées dans des prés, outre lesquelles sont vignes.

Au deuant de l'entree du logis est vne allée droite, close de muraille de cinq toises de large sur telle longueur qu'il semblera bon, aux costez de laquelle sont deux iardins à fruits.

Toutes les murailles & clostures, tant du iardin, de la basse court, du tallut, estables, granges, que les quatre petites tours du iardin, le tout de ce reuient à sept cents toises de muraille, les vnes fortes, les autres foibles.

La maçonnerie de tout le corps de logis du Seigneur (prenant deux toises au dessous du cordon, iusques au fond) reuient à trois cents soixante toises.

Le carrelage des deux estages, avec la petite terrasse sur le deuant, reuient à cent toises.

La couuerture, tât du corps que des quatre petits pavillons, reuiet à cent dix toises.

En tout le logis sont seulement sept cheminees.

Six croisees au grand corps.

Audit grand corps six lucarnes.

Huit fenestres bastardes aux quatre petits pavillons.

Quatre petites fenestres en lucarnes aux quatre petits pavillons.

Trois trauees pour le corps au premier estage, avec vne poultre.

## Liure d'architecture

Huit petites trauees aux quatre petits paviillons.

Le comble du corps de logis.

Les combles des petits paviillons.

La couuerture des quatre petites tourelles du iardin, reuient à vingt huit toises.

La couuerture du colombier, & les deux corps de la grange, & de toutes les estables, reuient à deux cents soixante & dix toises.

Il y a quarante huisseries en tout le logis.

### X.



Le bastiment est assis en vne place en forme de paralelograme, qui est vn carré plus long que large, & de vingt & deux toises & demie de largeur, sur vingt sept & demie de profondeur, qui fait en nombre six cents dix huit toises & demie vn quart en superficie, qui est demi arpent cinq perches & demie de terre, ou enuiron. Ceste place est vn terraut fossioye de tous costez, fermé d'vne haye, ayant le rallut de terre contre icelle. Es quatre coings sont quatre petits flancs pour battre le long des courtines, & hayes.

Le bastiment est composé de quatre corps de logis, la court au milieu, laquelle sert partie de basse court, & partie d'vne terrasse eleuee ioignant le corps, qui est en face de l'entree, & le logis du Seigneur. Iceluy corps a quatre toises de largeur & seize de longueur hors œuure. La court a dix toises deux pieds de largeur, & vnze & demie de profondeur, comprenant la terrasse de la court: faut monter six ou sept degrez pour monter à laditte terrasse, de laquelle on va au logis du Seigneur.

Le corps de deuant est accommodé d'vne grange d'vn costé, & de l'autre de pressoir & vince. L'entree du lieu est entre les deux, sur laquelle est eleué le colombier. Le pôt-leuis est assis sur deux pilles de muraille au bout du terraut, sur le deuant. Ledit terraut regne à l'entour du bastiment, ayant iceluy de largeur trois toises, & fermé de la haye susditte.

Les deux corps de logis de la court, le dextre & fenestre sont accommodez descueries, avec quatre autres petites estables, lesquelles s'appliqueront pour le seruice de la basse court: plus de deux montees, vne de chacun costé, ayant chacune son priué derriere, dont d'icelles faut monter de chacun costé pour aller es greniers estants sur les estables. Au contraire faut descendre quelques degrez pour aller au priué. Le reste des deux corps ioignants aux deux bouts seruent de commoditez pour le logis du Seigneur.

Le grand corps principal est accommodé d'vne salle, d'vne garderobbe, & cabinet, avec deux chambres, deux garderobbes, & vne montee. Les deux garderobbes sont prinsees dans les corps du dextre & fenestre, comme il est ci deuant dit, iusques à l'aduancement de la terrasse, qui est de seize pieds.

Au dessus est le galletas garni de pareils membres de commoditez. De chacune garderobbe se peut pratiquer l'aifance d'vn priué, faisant monter du bas vn conduit de chacun costé, iusques à la hauteur desdittes garderobbes.

L'ay fait la couuerture de tous les corps de ce logis en pignóns & sans crouppe, excepté les deux garderobbes qui sont couuertes en paviillon.

Sous le logis du Seigneur, & sous les deux garderobbes se fera l'estage des offices, auquel on descendra tant par le degré du corps du Seigneur, que par les degrez de la basse court, comme i'en ay desseigné quelques vns descendants de ligne droite, lesquels continueront iusques au bas des offices, desquelles i'ay fait vn plan à part au dessus du dessëing, auquel est comprins sous le corps du bastiment du Seigneur, la caue & deux caueaux. Ioignant l'vn des caueaux à dextre sera la cuisine & son gardemanger: ioignant l'autre à fenestre est le fournil, avec vne place comprinse dessous le corps de la garderobbe, pour seruir de bluterie.

La caue & caueaux se vouleront : mais la cuisine & fournil, avec les places prochaines ne seront point voultees, ains planchees qui voudra, & comme mesme r'en ay fait le calcul.

Tout le bastiment reuient à cinq cents quatre vingts toises de muraille.

Les voulttes des caues & caueaux à trente toises.

Le carrelage de tout le logis a cent quarante toises : non compris la terrasse, laquelle se pauera, & n'en fay point de calcul.

Sept lucarnes & six petites en oual.

Sept croisees avec quatre demies pour le logis du Seigneur, & vingt, tant fenestres bastardes, que petites lucarnes, pour la basse court.

Dixsept trauees grandes que petites, sans les combles du galletas.

Six poultries pour les deux estages bas.

Deux cents soixante & dix toises de couuerture, compris le colombier.

Huit cheminees pour les trois estages.

Trente huisseries pour le logis du Seigneur grandes que petites, & dix pour la basse court.

## XI.

 E bastiment est assis dans vn quadrangle de trente & vne toise de largeur, sur vingt & huit de profondeur, qui font huit cents soixante & huit toises de superficie, qui font trois quartiers, trois cordes de terre, ou enuiron : non compris les quatre forts saillants dans le fossé de deux toises de chacun costé.

Le bastiment est construit de quatre corps de logis fermans la court, laquelle a dixhuit toises & demie de largeur, sur douze & demie de profondeur. Es quatre coings du bastiment, font quatre tours saillantes outre le corps de deux toises, qui est le diametre du dedans de chacune d'icelles tours. A l'entour du logis est vn terraut, ou terrasse de trois toises de large, ou enuiron : sur le bord duquel est vne haye de trois ou quatre pieds de large, assise sur la scime du tallut, lequel est de terre.

Le premier corps de ce bastiment, faisant la face du deuant, est ordonné de deux pauillons, & vne gallerie entre deux. Au milieu d'icelle est l'entree. Icelle gallerie est à arcades & voultee : au dessus est vne terrasse. Chacun d'iceux pauillons (qui font deux corps de logis) est élevé de deux estages, & le galletas dessus : au dessous par bas ce font celiers.

Le grand corps principal est pareillement élevé de deux estages, & le galletas dessus : au dessous par bas ce font offices.

Les deux corps estâts à dextre & à fenestre de la court, ont chacun de largeur deux toises dans œuure seulement, éleuez du rez de la court d'vn estage, & le galletas dessus : l'vn seruant de gallerie planchee à arcades par le deuant sur la court : au dessus d'icelle est vne gallerie en galletas, avec lucarnes : l'autre corps opposite est de pareille largeur, & hauteur, dans lequel se peut prendre quelques commoditez necessaires pour vn logis : sous iceux deux corps n'est besoing y faire offices, ains ce seront caues.

Tous les corps dudit logis sont accommodez de membres desseignez sur le plan. Es deux angles de la court faisants l'esquierre du logis principal, & des petits logis, font deux escalliers accommodants tant le grand logis que les petits.

Pour le regard des courtines & forts, assis es encoigneures, i'enten que ce ne soient que terraux, ne pareillement les forts, aux bouts desquels se peut faire vne haie forte de trois ou quatre pieds d'epaisseur, laquelle estant plantee, en peu de temps les iettons d'icelle se pourront lier & entrelacer les vns dans les autres avec aide : de sorte qu'en trois ou quatre ans se fera vne haye, ou espallier aussi fort que muraille, & regnera cet

## Liure d'architecture

espallier par toutes les courtines, & à l'entour des forts: Et faut laisser éleuer la haye, ou espallier de quatre ou cinq pieds de haut, & au trauers y faire & pratiquer quelques petites canónieres pour descourir au long des courtines. L'ay fait & déclaré ceste maniere, pour ceux qui n'ont la volonté ou pouuoir de faire les frais qu'il conuient pour faire les clostures & defences de maçonnerie.

La maçonnerie de tout ce bastiment, prenant vne toise de fondement sous les caues & offices, reuient à dixsept cents cinquante toises.

Les voulttes sous le grand corps seruants d'offices, avec les voulttes des tours & des deux caues, reuiennent à huit vingts dix toises.

Le carrelage de tous les estages dudit logis, reuiét à quatre cèts quatre vingts toises.

Il y a en tout le logis vingt & six cheminees.

La couerture, tant du grand corps que des quatre tours & des deux pauillons de deuant, & pareillement des deux petits corps des deux costez de la court, le tout reuiét à trois cents soixante & dix toises.

Au grand corps de logis de derriere, au premier estage sont treize croisees, & au deuxiesme quatorze.

Quatorze lucarnes au galletas.

Plus aux deux pauillons de deuant, à chacun premier estage, sont huit fenestres, au deuxiesme estage autant, avec deux moyennes pour les deux montees, aussi huit petites lucarnes pour leur galletas, & deux autres pour les montees.

Aussi quelque trente petites fenestres, tant és deux petits corps qu'és tours, dont aucunes sont en petites lucarnes.

Pour le regard des trauees, il y en a vnze à chacun estage du grand corps de derriere, avec cinq poultres, qui sont vingt & deux trauees & dix poultres, sans les combles.

Les deux pauillons sur le deuant, ont chacun deux estages sans les combles, & celiers au dessous. Et à chacun desdits estages trois trauees & vne poultre, qui est pour chacun pauillon deux poultres & six trauees: & pour les deux ensemble, quatre poultres & douze trauees.

Les deux petits corps n'auront qu'vne trauee, chacune desquelles regnera depuis les pauillons de deuant iusques aux corps de derriere, & leur comble dessus.

A chacune des quatre tours y aura trois estages, à chacun d'iceux deux trauees, qui seront pour les quatre, huit trauees, avec les dosmes dessus.

Au premier estage de tous les quatre corps & tours, y aura trente & deux huisseries, au deuxiesme, vingt & neuf, & au galletas vingt & deux, & vingt aux offices, caues, & celiers, qui seront en nombre cent trois, ou enuiron.

## XII.



ESTE place est vn quarré paralelograme, de vingt & deux toises de largeur, sur dixsept de profondeur, qui font trois cents soixante & quatorze toises en superficie, qui est vn tiers d'arpent & vn quart de corde ou enuiron. Es quatre coings d'icelle place, se feront quatre tours ou casemattes quarrées, voultées, faillâtes d'vne toise dans le fossé. Ces tours, outre ce quelles rèdent le lieu fort, seruirôt de beaucoup de commoditez pour le logis, & se pourront couvrir sur leurs voulttes de pierre ou bricque large, liee en forme de dosme, pour mieux représenter force. Au milieu de la courtine de deuant sera vne bascule seruât de pôt-leuis.

Le bastiment aura trois estages: le premier est au rez de terre, lequel seruira à offices & caues. Du rez de terre on monte par vn perron des deux costez, pour aller à vn pallier ou place, laquelle sert pour l'escallier, & pour les commoditez de l'estage. A costé fenestre d'iceluy escallier, est la salle de vingt & quatre pieds de large sur quarante de long, accommodee d'vn grand cabinet, estant derriere l'escallier. Pareillemét d'vne garderobbe avec vn autre petit cabinet, & vne petite place prinse dans vn petit pauillon,

lon, qui est au coing du corps du logis. Sur le derriere de l'autre costé droit de l'escalier y a vne chambre de vingt & quatre pieds en quarré, avec sa garderobbe de dix huit pieds de long, & quinze pieds de large, & deux petites places pareilles aux susdites, estants dedans l'autre pauillon, qui est à l'autre coing dudit corps de logis, & pareil au precedent: esquelles places on y va de la chambre par vne petite allée, separant la garderobbe d'icelles, dont la petite pourra seruir de priué, d'autant qu'elle est prochaine de la garderobbe.

Le troisieme estage est vn galletas de pareilles commoditez, si on ne veut faire seruir la salle, de chambre & garderobbe, par le moyen de quelques cloisons.

L'escalier regnera vn estage au dessus le galletas, auquel & pareillement à la place prochaine sur le deuant, demeurera vne place qui pourra seruir à retirer les armes, ou bien en faire vne estude.

A l'entour d'iceluy logis est vne terrasse en maniere de court, de quatre toises de large ou enuiron par endroits, comme se void par le desseing du plan.

Les quatre tours, ou places quarees, avec les courtines, ayats deux toises & demie d'éléuation de leur fondement, reuiennent à trois cents soixante & dix toises.

La maçonnerie de tout le bastiment, à compter six toises de hauteur du pied du fondement iusques au dessus de l'entablement, reuient à cinq cents trente toises.

Voultant le premier estage par tout, les voulttes reuiendront à cent toises.

Le carrelage de chacun plancher, reuient à soixante & dix toises, dont il y en a trois, assauoir le premier qui sert à offices, le deuxiesme & le galletas dessus, seroit pour les trois, deux cents dix toises.

La couuerture de tout le logis, avec les deux pauillons de derriere, reuient à sept vingts toises.

Les cheminees, à compter deux pour le premier estage où sont les offices, quatre au deuxiesme estage, & deux au galletas, sont huit cheminees pour tout le logis.

Au premier estage ou sont les offices, y a neuf fenestres bastardes, avec quatre demies. Au second estage y a dix croisees avec cinq demies. Au galletas y a neuf lucarnes & vne croisee, avec cinq petits iours, ou petites lucarnes aux pauillós, avec quatre petites lucarnes au grenier.

A chacun estage y a dix huisseries, qui seront trente pour tout le logis.

Pour la charpenterie au deuxiesme estage, y a dix trauees que grandes que petites, avec trois poutres à l'estage du galletas, le grand comble en pauillon, & les deux petits combles des pauillons, avec la couuerture de l'éléuation d'au dessus le passier.

### XIII.



Le desseing represente vn bastiment seigneurial, ayant sa basse court sur le deuant, & le iardin sur le derriere, fermé de fossez de tous costez. La place & le contenu, ainsi qu'elle se comporte a trente & six toises de largeur, & cinquante & cinq de profondeur, qui sont dixneuf cents quatre vingt toises, qui valent vn arpent trois quarts, trois cordes, quelque peu plus.

L'entree de ce lieu est par la basse court, au dessus de laquelle est le colombier. Au costé fenestre d'icelle est la maison du metayer, grange, & estables à bestail. Du costé fenestre sont écuries, pressoir, & vinee, avec autres commoditez.

De l'entree d'icelle basse court on móte come par vn escalier droit, l'entree duquel est dessus vne caue close d'un mur d'appuy de trois pieds de haut en forme oual, & d'iceluy on vient à vne terrasse estant au deuant du logis, & contenât en longueur la largeur d'iceluy, éluee de neuf ou dix pieds de terre.

D'icelle terrasse on entre au logis seigneurial, lequel n'a qu'un estage du rez d'icelle en éléuation, & son galletas dessus. Au rez de terre de la court, iusques à la hauteur de la terrasse, se peut faire l'estage des offices & caues: de la commodité de l'estage vous le

## Liure d'architecture

verrez par le dessein du plan. Outre le corps du bastiment sur le derriere du costé du iardin regne vne terrasse, de laquelle on descend de l'estage en iceluy par degrez faits en demie circonference. D'icelle terrasse on va à deux petits pavillons, estants és deux coings de la basse court assis sur le fossé, lesquels ont leur regard, tant sur la basse court, iardin, que de tous costez à l'environ. Laditte terrasse a pareil regard.

Sur le derriere de la ligne trauesante du iardin, est vn petit pavillon ouuert à pillastres: le reste cognoistrez par les desseings, tant du plan du bastiment, que du plan general, qu'aussi de celuy de l'éléuation de tout le contenu.

La maçonnerie de la closture du lieu tant de la court que du iardin (la prenant du pied du fondemēt iusques au dessus du chapperon du mur, qui fait la closture) a trois toises, & reuiet à six cents vingt toises, dont vne partie de la hauteur seruira pour les commoditez de la basse court.

Le reste de la maçonnerie des commoditez de la basse court, reuiet à quatre cents trente toises.

La maçonnerie, tant du logis du Seigneur avec la terrasse qui regne des deux costez, qu'aussi des petits pavillons, reuiet à sept cents cinquante toises.

Le carrelage des trois estages, & celuy de la maison du metayer, reuiet à deux cents quatre vingts toises.

La couuerture du logis du Seigneur, & des trois pavillons, reuiet à deux cents dix toises.

La couuerture de toute la basse court, reuiet à trois cents soixante & dix toises.

Il y a douze croisees & deux demies.

Plus douze lucarnes & deux demies, & huit fenestres bastardes pour l'estage des offices.

Plus dix cheminées, & vne à la maison du metayer.

Plus douze poutres & vingt trauees.

Plus les combles, tant du logis du Seigneur, que ceux de la basse court.

Plus vingt cinq huisseries pour le logis du Seigneur, & dix huit pour la basse court.

### XIIII.

E dessein demonstre vne masse de bastiment de seize toises & demie de largeur, sur huit de profondeur, qui est en nombre cent trente & deux toises en superficie, qui valent demi quartier de terre, il s'en faut demi corde, quelque peu moins, non compté les saillies des pavillons estants és quatre coings.

Ce bastiment a deux estages, & le galletas dessus. Sur la masse du corps, au dessus du galletas, est vn grenier de la longueur & largeur que tient la scime du galletas.

Le premier estage est au rez de terre, & seruira à offices, & est voulté comme le plan de son dessein le demonstre. Il y a vn passage au milieu, par lequel on ira de la court qui sera sur le deuant, au iardin, qui doit estre sur le derriere. De l'vn des costez d'icelle sera vne caue, de l'autre costé seront caueaux: tout le reste sont commoditez necessaires à offices, comme apparoit par ledit plan.

Le second estage est accommodé de membres manables, dont au dessus des allées, caue, & caueaux, est vne salle contenant en longueur la largeur de la masse du corps, ayant deux croisees pour veüe sur la court, & deux autres sur le iardin. Tout le reste est accommodé de membres necessaires des deux costez de laditte salle.

L'estage du galletas sera de tels membres, que le second estage, qui est au dessous d'iceluy: Sur lequel sera vn grenier de la longueur & largeur que portera le comble dudit galletas.

Toute la maçonnerie du bastiment, ayant six toises du pied du fondement iusques au dessus de l'entablement, qui sera sept pieds & demi de fondement, compté pareillement

lement tous refans, ou entre-deux, le tout reuient à six cents toises.

Les voultres des offices reuiennent à six vingts dix toises.

Le carrelage des trois estages, sans celuy du grenier, que ie ne compte point, reuient à deux cents soixante toises.

Les couuertures, tant de toute la masse, que des pauillons aux quatre coings, ainsi qu'ils se comportent, reuiennent à deux cents quarante toises.

Au deuxiesme estage y a vingt & deux trauees, & vnze poultres, tant grandes que petites.

Au galletas autant, selon l'ordre du comble, dont le grenier est prins dedans.

Il y a quatorze cheminées pour les trois estages.

Il y a au premier & second estage trente & huit croisees pour le grand corps, dont il y en a quatre fermées à demi pour les escalliers, & quatre demies pour les deux petits pauillons sur le costé de la court.

Plus dixhuit lucarnes en croisees pour le grad corps, & deux petites fenestres pour les deux escalliers, & quatre demies lucarnes pour les deux pauillons du costé de la court, avec autres petites fenestres pour le grenier, lesquelles se feront de charpenterie.

Plus enuiron cinquante huisseries pour tous estages.

## X V.

 E desseing monstre vne masse de bastiment fermée d'eauë de tous costez, à laquelle il ny a point de court, excepté que du pont on entre en vne terrasse, au front de laquelle est vn escallier seruant aux estages. Ce bastiment n'a qu'un estage, & le galletas dessus, si se n'estoit qu'on voulust faire vn estage bas dans l'éléuation du tallut, & le voultre, & en iceluy faire les offices & caues: toutefois ie ne l'ay specifié ne calculé. Et ne faisant point d'estage bas pour icelles offices, faudroit que l'vne des chambres & garderobbes, qui sont en l'vn des costez, seruist de cuisine & gardemanger, & s'accommoder du reste en logis.

Tout le contenu de ce bastiment, reuient à cents quatre vingt dix toises de superficie, qui valent demi tiers d'arpent & demi corde, quelque peu moins.

Ce bastiment en son premier estage est accommodé d'une salle, ayant huit toises de longueur sur quatre de largeur. Des deux costez d'icelle sont deux petites chambres, chacune de seize pieds de long sur treize & demi de large, sçauoir est, vne de chacun costé. Plus és angles d'icelle salle, y a deux places de dix pieds de long sur sept pieds & demi de large, l'vne pour vn cabinet, l'autre pour ferrer le linge & vaisselle d'argent. Plus és deux costez de l'escallier, sont deux châbres, l'vne à dextre, l'autre à fenestre d'iceluy, chacune de vingt & deux pieds & demi en quarré, garnies de leurs garderobbes, de seize pieds de long sur treize pieds de large. Dôt d'vn des costez se pourra faire cuisine & gardemanger, comme i'ay dit cy dessus. Et se trouueroit iceluy premier estage garni de cuisine, gardemanger, salle, garde-nappe, cabinet, trois chambres, & vne garderobbe.

Le deuxiesme estage, lequel est desseigné en galletas, sera accommodé de pareils membres. Si la volonté du Seigneur est de faire au dessus de la salle deux bonnes chambres, par le moyé de quelques cloisons, chacune d'icelles auroit quatre toises en quarré, garnies de garderobbes, qui seroient princes dans les petites chambres susdittes, ioignant la salle, avec aussi chacune son cabinet, qui seroient les deux places estants és angles de la salle. Outre ce dit estage de galletas, auroient encor les deux chambres estants aux costez de l'escallier, chacune sa garderobbe: De sorte qu'en c'et estage de galletas se trouueroit quatre chambres, quatre garderobbes, & deux cabinets.

Pour le regard des greniers, & autres choses necessaires, cela se retireroit à la basse court. Et pour ce que les volontez des hommes sont diuerses, les vns voulât auoir en leur clos toutes les choses qui leur sont necessaires: les autres d'vn autre humeur, qui

## Liure d'architecture

veulent auoir le lieu où ils font leur demeure exempt de toutes autres choses, & que le tout ne serue qu'à estre logeable, renuoyant le reste à la basse court. A ceste occasion i'ay voulu amener en ce present liure de toutes sortes de bastimés pour con-  
tenter vn chacun.

Le tallut regnant au tour de ce bastiment, ayant depuis son fondement iusques au cordon seulement deux toises, reuient à huit vingts toises.

Toute la maçonnerie, reuient à trois cents cinquante toises.

Toute la couerture, reuient à deux cents dix toises.

Le carrelage des deux estages, reuient à neuf vingts toises.

A chacun estage il y a sept cheminees, qui font quatorze pour les deux : mais voulant faire au galletas sur la salle deux chambres, il faudra vne cheminee d'auantage, qui seroit quinze.

Il y a au premier estage quinze trauees grandes que petites, & six poultres.

Plus les combles.

Il y a au premier estage douze croisees, avec dix fenestres bastardes.

Plus douze lucarnes au galletas, & dix petites.

Il y a pour tout le logis vingt & cinq huisseries.

### XVI.



Le bastiment est assis dans vn carré paralelograme, de vingt & neuf toises en largeur, & treize en profondeur, qui font trois cents soixante & dixsept toises en superficie, qui valent vn tiers de terre, demi corde, ou enuiró, non compris les faillies des petits fors des coings, ne la faillie de la demie cir-  
conference, qui est sur le deuant où est l'entree & pont-leuis, ni pareillement la faillie de la terrasse par l'endroit de l'escallier sur le derriere, entre les deux fors.

En ce bastiment sont trois corps de logis ioints l'vn à l'autre : celuy de derriere est le plus grand, lequel a vingt & deux toises en longueur par le dehors, & quatre de largeur dans ceuvre. Au milieu duquel est l'escallier, saillant sur le derriere dans la terra-  
ce, laquelle regne entour le logis.

Les deux autres corps de logis ont chacun huit toises en longueur par le dehors, & trois & demie dans ceuvre : Entre lesquelles, & au milieu est vne court en maniere de terrasse de huit toises & demie de long, sur la profondeur de vingt & quatre pieds.

Vn chacú d'iceux corps a deux estages, & le galletas dessus : au dessous d'iceux sont les offices accommodez comme le desseing le figure.

Les deux estages & galletas au dessus du rez de terre, sont accommodez de mem-  
bres, comme vous pourrez veoir par le plan : Toutefois si bon semble, au second estage se peut faire au dessus de la salle deux chambres, & ce par le moyen des cloisons y appliquees.

Tout le circui, avec les quatre petits fors, ayants trois toises depuis la fondation iusques au cordon, & au dessus trois pieds d'appuy, reuiet à trois cents soixante toises.

Tout le bastiment contient (compris l'estage des offices & vne toise de fondation au dessous) huit cents quatre toises.

Les voulttes des offices, reuiennent à neuf vingts toises.

Le carrelage des trois estages, reuient à trois cents trente toises, non compris l'estage des offices.

La couerture de tous les logis, reuient à trois cents toises.

Vingt cheminees, six à chacun estage, & deux aux offices.

Cinquante quatre croisees.

Vingt & huit lucarnes.

Trente trauees que grandes que petites, & quatorze poultres.

Plus les combles reuenants aux trauees d'vn estage.

Cinquante & cinq huisseries, tant pour les estages que pour les offices.

XVII.

 E bastiment est vne masse de trois corps de logis ioints ensemble, assauoir vn au milieu, & deux autres fermants & ioignants les deux bouts d'iceluy, lequel a de logueur vingt & vne toise, & vingt & cinq pieds de largeur, non compris les terraces & escalliers, ioignants iceluy des deux costez. Les deux corps des bouts susdits, vn chacun d'iceux se diuise en trois, vn au milieu, & vn à chacun de ses bouts, qui le ferment, & se couvriront en pauillons: Et ont les trois ensemble dixhuit toises de long sur la largeur de cinq, hors œuure, & sans les faillies des deux costez, faittes en pauillon.

Le grand corps du milieu est vne gallerie à arcades, laquelle de bout à autre se va rendre aux bastiments estants à ses deux bouts, & est icelle gallerie éluee de terre de sept ou huit pieds. Deuant & derriere icelle, sont deux terraces de deux toises de large, chacune éluee de la hauteur susdite: & pour y aller faut monter par quatre montees de degrez droitz, deux de chacun costé. Lesquels degrez se vont rendre à quatre escalliers estants és quatre angles de la gallerie, & des corps ioignants à icelle. Iceux escalliers seruans pour aller aux estages des corps susdits, & aussi à l'estage haut de la gallerie, qui est vn autre gallerie faite en galletas.

Pour le regard des logis, és bouts de la gallerie, ils excèdent en hauteur laditte gallerie d'vn estage, & sont iceux cops accomplis de commoditez, comme le monstrent, tant le plan du premier estage, qui est deux ou trois pieds plus bas que le rez de terre, que le deuxiesme plan, auquel se voient les commoditez manables: avec ce le desseing de l'éléuation vous monstrera & donnera à entendre le demeurant.

La maçonnerie de tout le contenu, reuiet à dix neuf cents toises.

Les voulttes, tant de toutes les offices & caues, que de la gallerie, reuiennent à quatre cents soixante toises.

Le carrelage de tous les planchers, reuiet à six cents cinquante & vne toise.

La couuerture de tous les combles, reuiet à six cents soixante toises.

Vingt & deux croisées à chacun estage, qui sont pour les deux estages, quarante & quatre.

Douze demies croisées à chacun estage, qui sont pour les deux vingt & quatre.

Vingt & deux grandes lucarnes au galletas, douze petites, & quatorze moyennes pour la gallerie.

Vingt & huit trauees à chacun estage, qui sont cinquante & six pour les deux estages, & quatorze combles.

Plus vingt & quatre poutres pour les deux estages.

Pour la gallerie, neuf trauees de comble.

Vingt & six cheminees pour tous estages.

Quatre vingts huisseries pour tout.

XVIII.

 E bastiment est vne petite masse de quatorze toises de largeur, sur neuf de profondeur, sans la faillie du perron.

Iceluy bastiment a trois estages, & le grenier dessus.

Le premier estage est au rez de terre, lequel faudra accommoder d'vn costé, d'vne cuisine & gardemanger, & del'autre costé d'vn fournil: le reste seront caues, ou celiers.

Du rez de terre on montera par les deux costez du perron, lequel tient vne demie circonference: & du perron on vient à vne terrasse faisant la circonference entiere: Et d'icelle terrasse on va aux commoditez, tant de la salle, de l'escallier, qu'aux cham-

## Liure d'architecture

bres estants en ce second estage.

De l'escalier, qui est entre la terrasse ronde & les logis, on môte au troisieme estage, lequel est accommodé de pareils membres que le dessous : au dessus d'iceluy est le galletas, comme nous auons dit cy deuant.

Toute la maçonnerie de ce bastiment, à prendre huit toises du fondement iusques au dessus de l'entablement, reuiet à cinq cents quarante toises.

Le carrelage de tous les estages, excepté la caue, reuiet à deux cents quarante toises, non compté la terrasse ronde, laquelle se pauera.

Les couuertures de tous les combles, reuiennent à sept vingts dix toises.

Il y a neuf cheminees pour tous les estages.

Plus dixsept grandes fenestres, dont les chassis feront les mesneaux, avec six demies : toutefois de la mesme hauteur.

Plus quatre bastardes, & quatre demies pour la cuisine, le fournil, & leurs commoditez.

Plus trois grandes lucarnes & quatre petites, & les rōds du dedans des frontispices.

Plus vingt & deux trauees pour tous estages, avec dix poultres, sans les greniers ou galletas, auxquels il faudra dix trauees, dont y en aura neuf en comble.

Plus vingt & quatre huisseries pour tous estages.

### X I X.

 E desseing demonstre vn bastiment fermé de doubles clostures & canaux, ayant son iardin de toutes pars à l'enuiron.

Entour iceluy logis, sur les quatre costez regne vne terrasse, és quatre coings d'icelle sont quatre petits forts, le fossé circuit la terrasse de toutes pars : Outre le fossé est le iardin, lequel est pareillement fermé d'vn autre fossé : iceluy iardin a de largeur soixante & seize toises, & soixante & deux de profondeur, qui font quatre mil sept cents douze toises, qui valent quatre arpents vn quartier de terre, moins vne corde, ou enuiron.

Ce lieu est accompagné de sa basse court, laquelle est sur le deuant, & faut passer au trauers & milieu d'icelle ( pour venir au logis du Seigneur ) par vne allee de neuf toises de large, separant icelle basse court en deux. A l'vne, au costé d'extre, y est la maison du metayer, la grange, & estables à bestail, aussi le colombier. De l'autre costé fenestre, y est le pressoir & vinee, avec estables pour cheuaux, le tout fermé & clos de canaux. A dextre & fenestre d'icelles places, sont iardins à fruits. Deuant qu'entrer à la basse court, faut passer par vne grande allee au trauers du parc de dixhuit toises de large. Sur le costé du iardin, outre le grand fossé, sont prez diuisez par canaux & allees, dont celuy de derriere le iardin va respondre à vn estang, comme apparroit par le desseing du plan general.

Pour le regard du bastiment, il consiste en vne salle de quatre toises de largeur, sur huit de lōueur, garnie d'vn cabinet & d'vne place à ferrer le linge. Icelle salle n'a qu'vn estage & le galletas dessus. A chacun costé d'icelle salle y a deux chambres, chacune sa garderobbe & son priué. Au dessus est encor vn pareil estage accōmodé de tels membres. Sur iceux estages est vn galletas, ou greniers.

Entre icelles chambres, de chacun costé est vne allee d'vne toise de large venant de la salle, par laquelle on va à vne petite terrasse, estant en faillie du costé du bastiment. Aussi d'icelle allee on va és chambres.

De l'vn des costez au premier estage, on fera seruir l'vne des chambres & garderobbes à vne cuisine & gardemāger. Il si trouuera encor assez de membres sans y faire estages d'offices. Il faudra faire au dessous du premier estage, quelques caues & celiers. Sur le deuant & derriere de la salle, sont deux terraces fermees des deux costez de la faillie des chambres, outre la salle. Ce bastiment est garni de deux escaliers pour la commo-

commodité des chambres.

La maçonnerie du bastiment du Seigneur, reuient à huit cents cinquante toises.

La closture du iardin, à prendre deux toises du fondement iusques au dessus de l'appui, (non compté la contrescarpe qui se fera de terre) reuient à deux cents soixante & quinze toises.

Le cartelage reuient à deux cents soixante toises.

La couuerture reuient à deux cents quarante toises.

Dix cheminees pour les deux estages.

Vingt & vne trauee pour le premier estage, & seize pour le deuxiesme, avec douze poultres pour les deux estages.

Plus les combles.

Treize croisees au premier estage, & huit demies pour les quatre petits pauillons des coings : & au deuxiesme estage huit, & huit demies, & quatre bastardes.

Dixsept lucarnes, grandes que petites.

Plus cinquante huisseries.

Pour le regard de la basse court, ie n'en fay nul calcul, le laissant à volonté, & aussi qu'és desseings precedents en auez veu de plusieurs sortes.

## XX.



Le desseing demonstre vne place de cinquante & huit toises en quarré, qui font trois mil trois cents soixante & quatre toises de superficie, reuenant à trois arpens trois perches de terre, quelque peu moins, sans la faillie des ruelins & entrees.

Pour le regard du bastiment, il est en forme d'vne circonference de trente toises de diametre par le dehors : Au milieu & centre de laquelle est la court de pareille forme de seize toises & demie de diametre, entour laquelle, dans le corps du bastiment, est vne gallerie voultee de vingt pieds de large, circuee d'escaliers du costé de dehors, lesquels ont de large dix pieds.

Entour & hors iceluy corps circulaire, sont desseignez quatre corps de logis, separez les vns des autres, qui font qu'és angles par le dehors y sont comprins quatre iardins respondants aux coings de la place : chacun iardin est de douze toises en quarré.

Ces corps de logis sont eleuez de deux estages, & le galletas dessus.

Vn chacun pour son regard, fait monstre de trois corps, à cause des deux separez, faisans faillie & hauteur de deux estagez, outre celuy du milieu, sur lequel au second estage sont pratiquez quelques petits iardins en maniere de terrasse.

Ceste place a ses quatre entrees aux quatre corps de logis, à chacun desquels y a deux estages & le cõble dessus. Le premier sert d'entree & passage, pour aller d'iceluy par dessous vne terrasse, portee par arcs au logis : & au second estage, on y va par la terrasse d'au dessus des arcs, où sont pratiquez les petits iardins.

Par dedans le premier estage du grand corps en circonference, est la gallerie voultee : & le second estage au dessus est pareillemēt vne gallerie voultee & a fenestres, sur laquelle est vne terrasse regnant autour de la circonference, de laquelle on va aux galletas des quatre corps ioignants. Ie ne vous fay point de narré des commoditez des membres d'vn chacun corps, pour auant que le desseing du plan vous donnera plainne intelligence d'icelles, lesquelles se peuuent faire pareilles, tant au second estage qu'au premier.

Pour le regard du galletas, ie ni ay point figuré de lucarnes, ayant laissé cela à volonté, ni pareillemēt fait estat des offices, lesquelles se peuuent prendre & faire au bas du bastiment, dans la hauteur des talluts.

Ce desseing est plus par curiosité, que par esperance d'estre suyui : mais sous ombre de cinq ou six bastiments estranges qui sont en ce volume, cela resueillera aucuns

## Liure d'architecture

esprits à en composer d'autres sortes à leur plaisir.

Les quatre ravelins & courtines, ayants du pied du fondement iusques au cordon, quatre toises, reuiennent à douze cents quatre vingts toises.

Le contenu de ce bastiment, comprenant tous les corps, reuient à six mil quatre cents toises.

Le carrelage de tous les estages de tous les corps de ce bastiment, reuient à seize cents cinquante toises.

Au premier estage de tous les corps, excepté celuy en circonference, y a quarante croisees : & au deuxiesme quarante & quatre, avec huit demies : & au corps en circonference, il y en a seize par le dedans sur la court, & douze par le dehors.

Plus seize lucarnes basses.

A chacun estage y a vingt & quatre cheminées, qui seroient quarante & huit pour les deux estages : & voulant accommoder le galletas de membres, faudroit y adiouster autres vingt & quatre.

Aux deux estages de tous les corps y a cent douze huisseries, ou enuiró, non compté ceux du galletas.

Il y a à chacun estage du grand corps vingt & quatre trauees, qui sont quarante & huit pour les deux estages. Le reste est voulté à cause des iardins qui sont dessus. Plus vingt & quatre trauees en comble.

Plus douze trauees aux quatre corps où sont les pont-leuis : & serót icelles trauees au deuxiesme estage, à cause que le premier sera voulté, & autát de trauees en comble.

### XXI.

E bastiment est vn corps en forme de quadrangle, de seize toises de largeur, sur huit, moins pied & demi de profondeur, sans les faillies du perron de deuant, & des degrez en demie circonference par le derriere, estant composé de trois corps ioints ensemble, assauoir deux opposites l'un de l'autre, & le troisieme au milieu enfermé d'iceux. Lesquels sont en maniere de deux pauillons ayants vn chacun quatre estages, & celuy du milieu en a seulement trois.

Le premier estage de ce bastiment, est deux ou trois pieds plus bas que le rez de terre de la court : & auquel on descend de dessous le perron, qui est sur le deuant par le milieu : Et seruira iceluy estage pour offices, desquelles on montera par le perron à descouuert, ou bien à couuert par les deux escalliers, estants és deux costez figurez au plan.

Du rez de la court faut monter sept ou huit pieds par ledit perron, pour venir à vne terrasse estant deuant la falle. Et entre les deux escalliers, desquels on va à la falle de chacun costé par les palliers desdits escalliers. En ce corps de logis du milieu est la falle, & au dessus d'icelle n'y a que le galletas, auquel se peut faire telle falle qu'au dessous : ou bien la separant par cloisons y faire chambre, garderobbe, cabinet, & passage.

Les deux autres corps estants en forme de pauillons des deux costez, ont à chacun de leur estage, chambre, & garderobbe, avec l'escallier, & au dessus est le galletas.

Sur le derriere du logis y a vne terrasse de la mesme façon que celle de deuant, estant aussi à mesme niueau, seruant pour aller des chambres au iardin par vn perron en forme ronde, estant au milieu de ladicte terrasse.

I'ay fait icy quelques ordonnances de bastiments legers, sans leurs forts ne basses courts : d'autant que plusieurs voulants bastir, ne veulent pas changer ne toucher à leur basse court, se contentants de quelque petit logis seulement, ayats leur basse court en leur metayries, qui est la cause que ie vous en ay desseigné en ce volume de cinq ou six sortes diferents, pour vous en seruir selon qu'il vous semblera bon.

Toute la maçonnerie de ce bastiment, reuient à cinq cents quatre vingts dix toises. Les voultés des offices, reuiennent à quatre vingts dix toises.

Il suffira, quant à l'estage des offices, de paue seulement la cuisine, gardemanger, & quelque autre place: Le reste seruira pour commoditez de caues & celliers.

Quarante toises de paue fera le tout pour lesdites offices.

Le paue des deux terraces, assauoir de celle de deuant, & celle de derriere, reuient chacune à sept toises, qui sont quatorze pour les deux.

Le carrelage de tous les estages, reuient à cent quatre vingts dix toises.

La couuerture de tout le logis, reuient à cent soixante & dix toises.

Il y a neuf cheminees en tout le logis.

Aux deux estages d'audessus les offices, il y a vingt & deux croisees, & huit demies.

Plus au galletas vnze lucarnes, avec treize petites, pour les petits garniers d'audessus.

Plus vnze petits iours pour les offices.

A chacun estage y a neuf trauees, & quatre poultres, qui sont dixhuit trauees & huit poultres, pour les deux estages d'audessus.

Plus les offices & les combles des galletas.

Pour tous les estages, trente & cinq huifferies.

## XXII.

 E desseing represente vn corps de bastiment de vingt & vne toise & demie de longueur, sur cinq de large hors œuure, qui font cent sept toises & demie en superficie.

Ce corps contiét trois estages, le premier au rez de terre est dedié à offices, lequel ie desseigne vulté sur son plan: Toutefois il se pourra faire à plancher si bon semble. Au deuxiesme sera vne salle, deux chambres, garderobbes, cabinets, & autres places, ainsi que le deuxiesme plan le demonstre. Le troisieme estage estant en galletas se fera de pareilles commoditez que le deuxiesme, si non qu'au dessus de la salle se pourra faire vne chambre, accompagnee de garderobbe & cabinet, & ce par le moyen de cloisons seulement.

La couuerture de tout ce corps n'est qu'un gros paillon, au milieu duquel, & sur le dessus de la salle, se couriront les aduancements d'icelle, qui sortent des deux costez, en deux demies circonferences, lesquelles se fermeront dedans la couuerture du grand corps, comme les desseings des éléuations, tant de la face de deuant, que de la face de derriere le monstrent.

Toute la maçonnerie de ce bastiment, reuient à six cents toises.

Les voultés du premier estage, reuiennent à cent dix toises.

Le carrelage des trois planchers, reuient à deux cents trente toises.

Toute la couuerture, reuient à deux cents vingt toises.

Il y a quatorze cheminees pour tous les trois estages.

Il y a trête & six croisees pour les deux premiers estages, & quatorze lucarnes pour l'estage du galletas, avec deux croisees, & quatre demies, estants és demies circonferences d'iceluy.

Il y a quinze trauees, grandes que petites, & quatre poultres au deuxiesme estage.

Plus les combles du galletas reuenant aux trauees d'un estage.

Il y a pour tous les estages quarante huifferies, ou enuiron.

## XXIII.

 E desseing represente vn corps de bastiment de vingt & six toises & demie en longueur, sur quatre toises & demie de profondeur hors œuure, & non compris les faillies des deux paillons des bouts, ne de celuy du milieu.

Le premier estage est ordonné à offices, lequel il faut vulté, & faut descendre en iceluy du rez de terre, de quelque sept ou huit pieds, tant par le grand escallier, estant au milieu du corps, que par les deux petites montees figurees & prinfes

## Liure d'architecture

és deux pavillons des deux bouts. Par le dessein du plan se cognoissent les commoditez en iceluy pratiques.

Tous les derniers estages de ce bastiment, tant du corps de logis, que des pavillons sont vouletz : Au moyen que l'enten la couverture d'iceluy en terrasse, comme il se void par l'éléuation au dessus du plan. Quant aux commoditez d'iceluy, elles se remarquent aisément par ledit plan.

Il y a trois estages, le premier celuy des offices, qui est en partie dans terre, puis l'estage principal: & au dessus d'iceluy vn autre petit estage bastard. Les pavillons ont vn estage d'auantage.

Toignant les pavillons des deux bouts, sont desseignez quelques commencemens de galleries, lesquelles on peut faire regner des deux costez iusques au corps sur le deuant, dont ie n'en fay ici nulle mention : & la court se trouueroit au milieu, fermee de tous costez.

La hauteur & largeur d'icelles galleries, sont marquees à l'éléuation des pavillons des deux bouts au premier dessein, où la se void & cognoist, tant la premiere galerie par bas, qu'une pratiquee au dessus, reuenant icelle au niueau de l'estage d'en haut, prins au dessous des vaultes, & au dessus du plancher de la salle.

L'éléuation figuree au haut, demonstre la face du corps par le dehors du costé des iardins. A la scime de l'escalier se peut faire quelque petit dosme quarré, assis sur la voulte, comme vous voyez que le dessein le monstre.

Toute la maçonnerie de ce corps, reuient à huit cents toises.

Les vaultes, tant des offices, que celles d'au dessus, reuiennent à deux cents cinquante toises.

Le carrelage des deux planchers, reuient à huit vingts dix toises.

Le terraut des offices, avec les terraces, reuiennent à pareil nombre de huit vingts dix toises.

Il faut pauer celuy des offices, & couvrir les terraces de bonne pierre platte, à ioints recouuers.

La couverture du petit dosme, reuient à neuf toises.

Il faut pour l'estage d'au dessus les offices, douze fenestres, lesquelles ne porteront point de trauers, ni de mesneau. Ils sont seulement de quatre pieds de large sur leur hauteur : les chassis de bois y appliquez feront les mesneaux & trauers.

Il faut dix huit petites fenestres rondes, princes au dessous des croisees, desquelles le iour s'escoullera en glassis aux commoditez des offices.

Plus enuiron quarante fenestres bastardes, que quarees, tant pour le haut des pavillons, que pour les corps d'entre iceux.

Il y a enuiron trente huisseries.

Plus quinze cheminees.

Il n'y aura qu'un estage à plancher, auquel il faudra douze trauces & cinq poultres.

### XXIII.

 ESTE place qui est vn paralelograme, est de quinze toises en largeur, sur dix en profondeur, qui font cent cinquante toises en superficie.

En icelle place est assis vn corps de logis ayant trois estages : vne grande partie du dessus celuy des offices est en terrasse, montant par perrons de l'une à l'autre, comme il se void au dessein. Les deux autres estages sont employez à membres necessaires pour la commodité du logis.

En premier lieu donc faut mōter de la court, (dont ie ne fay mētion) par degrez en demie circonferece, en vne terrasse éluee du rez de terre de quelque quatre ou cinq pieds, ayant seulement deux toises deux pieds de large, sur la lōgueur de sept toises deux pieds. Au deux costez d'icelle à dextre & fenestre, faut monter huit ou neuf degrez, pour

pour aller aux deux terraux estants sur les deux bouts, és costez desquels on entre par dessous des arcs à vne autre terrasse élence au dessus de la premiere, & faisant face à laditte premiere d'un mur éléué, ayant en iceluy trois fenestres bastardes, pour donner iour à vne grotte, estant prinse entre les offices & caues contenues au premier estage du rez de terre.

Icelle terrasse est ioignant vne gallerie de cinq arceaux de face, & fermée par les deux bouts de deux autres arceaux, vn de chacun costé, pareils à ceux de la face de deuant. Sur le deuant d'icelle terrasse est vn appuy de trois pieds de haut, se ioignant la terrasse & la gallerie ensemble, & sont toutes deux d'une mesme longueur: de sorte qu'on se peut pourmener à descouuert sur la terrasse, ou bien à couuert en la gallerie, laquelle est au mesme niueau que laditte terrasse.

Sur le derriere de la gallerie, est le corps de logis où sont les membres necessaires, comme l'escallier qui est au milieu, & qui a son entree principale par le milieu de la gallerie. Au costé dextre de l'escallier est la salle, de l'autre costé est la chambre, & garderobbe, avec les deux cabinets portez sur le deuant, comme est figuré, tant au plan qu'en l'éléuation.

Sus la gallerie susdite à arcades, qui est au deuant du grand corps de derriere à l'estage d'au dessus, y a vne autre gallerie à croisées à niueau du troisieme estage. D'iceluy grand corps, ou d'icelle gallerie, & pareillement des chambres dudit estage, on entre aux cabinets susdits.

Du rez de terre de la court, sous les deux terraces, y a deux passages, vn de chacun costé, tant pour aller aux offices estants sous le grand corps de logis, que sous la gallerie estant au deuant d'iceluy.

Au dessus du troisieme estage des deux costez de l'escallier, sont deux belles places, dont l'une peut seruir de garde-meuble, & l'autre d'une armurerie.

Toute la maçonnerie de ce lieu ainsi desseigné, reuient à six cents trente toises.

Il y a en tout ce lieu sept cheminées, trois à chacun estage, qui sont six pour les deux estages éléuez sur les terraces, & vne à la cuisine des offices. Le reste de l'estage seruira à gardemanger & à caues, comme on le voudra accommoder.

Il y a pour tout le carrelage des estages, neuf vingts dix toises.

La couuerture de tout le lieu, reuient à cent soixante toises.

Il y a quinze croisées.

Plus dix demies croisées.

Plus huit fenestres bastardes.

Quatre petites lucarnes.

Il y a dix trauees, avec six poultres pour le grand corps, sans les combles, avec les deux petites trauees aux deux saillies des deux costez, où sont comprins les cabinets, lesquels sont couuerts en petits dosmes. Al'entour d'iceux est vne petite gallerie de pied & demi de large, en forme d'appuy, laquelle regne pareillement au long de la gallerie, sur le deuant.

Au premier plancher de la gallerie, fera vne trauee de sa longueur, & au dernier estage d'au dessus ce fera vn comble.

Il y aura en tout le logis vingt & deux huisseries, ou enuiron.

## XXV.



Le desseing est en forme de paralelograme, de dixsept toises de largeur, sur sept & demie de profondeur, sans les saillies des quatre petits paillons des angles, qui sont six vingts sept toises & demie en superficie.

Le grand corps a deux estages, & le galletas dessus. Les quatre petits paillons ont chacun trois estages, & vn petit galletas dessus. Le premier plan seruira à offices & autres commoditez, pour ausquelles aller faudra descendre du rez de la

## Liure d'architecture

court, de trois ou quatre pieds, & mōter du rez de terre par vn perron (figuré des deux costez) cinq ou six pieds pour aller à descouuert au deuxiesme estage, comme apparoist par le deuxiesme plan. Du premier estage bas, lon montera pareillement à couuert au second par le grand escallier.

Le premier estage desseigne vn passage, ou allée pour passer de la court au iardin, qui sera derriere le logis: & à costé fenestre d'icelle allée, est vne caue, à laquelle on va par vn passage desseigné sur le premier plan, estants ladicte caue & allée sous la salle. Tout le reste sont membres de commoditez, comme il apparoist par les plans.

Es quatre coings du grand corps, sont quatre petits pavillons seruants de garde-robbes, desquels on va par les deux costez de l'vn à l'autre, par le moyen de deux petites allees ioignantes le grand corps. Au milieu de chacune d'icelles est vn priué, comme les desseings des plans le demonstrent.

L'vn des desseings de ces éléuations monstre la face du deuant, respondant à la court: l'autre éléuation au dessus, monstre la face du costé.

Il n'ay point fait de desseing pour la basse court & iardin à ce bastimēt, par ce qu'és autres ci deuant l'en ay desseigné de plusieurs sortes, desquelles on peut prédre & l'accommoder, selon que bon semblera.

Toute la maçonnerie de ce bastiment, à prendre vne toise de fondement sous l'estage des offices, & à compter du pied du fondement iusques à l'entablement, six toises & demie: d'auantage vne toise d'éléuation aux petits pavillons, au dessus de l'entablement du grand corps, le tout reuiet à sept cents soixante & dix toises.

Le carrelage des trois estages, reuiet à trois cents quatre vingts dix toises.

La couuerture, tant du grand corps que des quatre pavillons, reuiet à deux cents soixante & six toises.

A chacun estage y a quatorze trauees & cinq poultres, sans les petites des allees, & autant de trauees aux combles.

Il y aura pour tout le logis vingt & cinq cheminees.

Plus au deuxiesme estage où est la salle, y a vnze croisées, & six demies.

Au premier estage y a vnze fenestres bastardes doubles, avec six simples.

Plus douze lucarnes au galletas, avec six petits iours.

Plus aux quatre petits pavillons y a seize demies croisées, & huit fenestres bastardes, avec huit petits ouals.

Faut pour tout le logis cinquante & cinq huisseries, ou enuiron.

## XXVI.



Ce desseing demonstre vn corps de logis de vingt toises de longueur, sur quatre toises & vn pied de profondeur, sans les saillies des deux pavillons des bouts, qui sont quatre vingts trois toises & vn tiers.

Ce bastiment se peut fermer, tant par autres corps de bastiments appliqués es costez, qu'aussi par clostures de murailles (comme apparoist par les attentes) & rendre vne court sur le deuât. Toutefois i'ay fait en ce present liure quelques corps de bastiments, sans aucunes circonstances, pour autant que plusieurs personnes bien souuent se contentent d'vn corps, ne voulants faire d'auantage dans leur enclos: comme ici pourront veoir, & prendre ce que bon leur semblera.

Ce corps de logis a deux estages, & son galletas.

Le premier estage est au rez de terre de la court: & au milieu est l'entree avec vn pallier, par lequel on monte trois degrez: & de là on va par le costé dextre à vne cuisine, ayant son gardemanger derriere l'escallier. Outre la cuisine est vn fournil garni des commoditez. De l'autre costé de l'entree à fenestre, est la salle, avec son garde-nappe derriere ledit escallier: plus vne chambre, garderobbe, & cabinet. Et au deux bouts du logis sur la court, sont deux petites montees des deux costez, à chacune desquel-

les

les au derriere est vn priué : Le grand escallier est au droit de l'entree.

Le deuxiesme estage sera accómodé de quatre chambres, chacune sa garderobbe, & deux cabinets pour l'estage.

Le troiesime d'audeffus, qui est le galletas, sera accómodé de pareils membres que le deuxiesme estage d'audeffus, ou bie on le fera seruir en greniers, & se passera on des comoditez des deux premiers estages. Les deux pauillons estâts sur le derriere, excederont en hauteur le grand corps d'vn estage, pour donner monstre & beauré à l'edifice.

Pour le regard des caues & celiers, il les faudra faire au dessus du premier estage, & y descendre, tant par l'escallier, que par les montees, estants és deux coings sur le costé de la court.

Toute la maçonnerie du corps, à prendre (du pied du fondement, qui sera sous les caues & celiers, iusques à l'entablement) sept toises, & vne toise & demie d'éléuation aux pauillons, au dessus de l'entablement du grand corps, tous les refans & entredeux comptez, le tout reuiet à cinq cents quatre vingts toises.

Le carrelage des trois estages du corps, & les quatre des deux pauillons des bouts, le tout reuiet à deux cents quinze toises.

La couuerture, tant du grand corps, & des deux pauillons, que des deux petits doismes qui sont sur les deux montees des deux bouts, le tout reuiet à cent quatre vingts & dix toises.

Il y a à chacun estage six cheminees, qui sont dixhuit pour les trois estages : ou faisant greniers au lieu de galletas, seroient douze cheminees seulement.

Plus treize trauees à chacun estage, tant grandes que petites, & cinq poutres, qui serót vingt six trauees pour les deux estages, & dix poutres. Au galletas, ou greniers, y aura treize trauees en comble.

Plus à chacū estage vnze croisees, qui sont vingt & deux pour les deux estages, avec vingt & huit fenestres, tant bastardes que petites, pour tout le corps.

Pour tout le bastiment trente huisseries.

## XXVII.



Le bastiment consiste en vn lieu quarré de quarante & cinq toises sur chacun costé, qui seront en superficie, deux mil vingt cinq toises, qui font vn arpent, trois quartiers, sept perches & demie, ou enuiron: non comprins les faillies des petites galleries estants aux quatre coings.

Ceste place est vne basse court fermee d'eauë & de fossez : & au milieu d'icelle est le logis seigneurial, lequel contient en quarré douze toises de chacun costé, sans les faillies des petits pauillons des coings.

Iceluy logis est premierement éléue du rez de terre de la basse court, de trois toises, dans laquelle éléuation sont comprins deux estages : le premier sont caues & celiers, le second sont offices.

A l'entour d'icelle éléuation sont ioints des bastiments és quatre costez, esquels sont contenus les commoditez necessaires d'vne basse court : & ont iceux bastiments deux estages, faisant iceux estages les trois toises de hauteur ci dessus : & au dessus desdites trois toises, est vne terrasse pauce, regnante sur tous les bastiments de la basse court, laquelle seruira de court entour les quatre costez du logis du Seigneur, lequel est éléue au rez de terre d'icelle terrasse, ou court, de laquelle il peut aisément contempler, non seulement sa basse court, mais aussi les fossez & enuiron : & par ce moyen defendre fort commodément les aduenues de son logis. Le plan du bastiment a sur chacune face de son quarré, vingt deux toises de long, qui reuiennent à quatre cents quatre vingts quatre toises en superficie.

Au premier plan, assauoir celuy de la basse court, sont desseignes deux allees trauersantes l'vne l'autre par le milieu, & ont icelles deux toises de large, & de long, le

## Liure d'architecture

diametre de tout le corps : les bouts desquelles respondēt sur le milieu de chacun des costez de ce plan, qui est l'endroit d'où elles sont esclairees des quatre costez. Par icelles allees on va à couuert, aux caues, celiers, & escalliers, qui montent du rez de terre à tous les estages, tant du logis de la basse court, qu'à ceux du logis du Seigneur. Les iours des offices & caues, & d'iceux escalliers, par bas sont prins au dessous des croisees de l'estage qui est au dessus de la terrasse, lesquels couleront en glacis aufdites caues & offices.

Au premier estage du logis Seigneorial, sont quatre places voultees : Les escalliers susdits sont comprins en deux d'icelles, & peuuent iceux escalliers seruir pour toutes les parties & estages de ce corps : car par iceux peut on aller aux greniers & commoditez, qui sont au deuxiesme estage de la basse court : comme aussi en tous les membres du logis Seigneorial, estant sur la terrasse.

Les quatre places voultees (ci dessus) sont separees les vnes des autres par le moyen des allees qui se trauerfent : & pourront icelles places, en leur premier estage, seruir de caues, celiers, & buchers. Et au deuxiesme d'au dessus sont les offices, aufquelles sont comprins tous les membres y necessaires. Chacun d'iceux estages est voulté, qui seroit double voulte l'une sur l'autre.

Les bastiments qui ioignent de tous costez l'estage des caues & offices, sont appropriez à la basse court, & n'ont en exaucemēt que la mesme hauteur des offices, assavoir trois toises. Ils ont pareillement deux estages l'un sur l'autre, excepté la grange, pressoir, & vinee, qui sont comprins au derriere du logis, qui ont les trois toises susdites pour leur hauteur, tellement que leur voulte doit supporter la terrasse d'au dessus. Le premier estage d'icelle basse court sera à plancher, & aura de hauteur dix pieds. Au dessus seront greniers voultez, qui regneront de tous costez, fors au costé de la grange & pressoir.

Au premier estage de la basse court, & sur le deuant y sont les logis, tant pour le metayer, que pour suruenants, avec les escuries & estables. Les deux costez à dextre & fenestre sont pareillement accommodez d'autres estages pour le bestail : toutefois ce premier estage est sujet à quelques pilliers par voies, pour le support des faillies du logis du Seigneur.

Le logis du Seigneur est élevé en forme de donjon, au dessus de la terrasse, ayant seulement vn estage quarré, & vn autre en galletas. Chacun de ces estages consiste en vne salle, trois chambres, avec chacune sa garderobbe & cabinet, par le moyen des quatre petits paillions, estants aux quatre coings dudit logis. Au milieu d'iceluy est vne allee pour defassubjettir, tant la salle que les chambres : & à l'entree est aussi vne allee seruant comme vestibule : & aux deux costez d'icelle, deux escalliers regnants de fond en comble. Tout le principal corps est couuert sous vn seul comble, sur le feste duquel est vne petite terrasse couuerte de plomb, avec vn petit dosme, seruant, tant d'amortissement à laditte couuerture que d'une guette, ou pour mettre vn horloge. Il y faudra monter par vne petite montee, gaignee au bout de l'escallier.

La closture de la court se peut faire de pierre, si bon semble, ou de terre, y faisant vne forte haye ou espallier, ou bien vn parappel de terre, élevé de trois ou quatre pieds. Es quatre coings se peut faire, si on veut, quatre petits forts ronds, ou quarrés de pierre, dont l'un pourra seruir de colombier : on pourra faire les autres moindres, qui seruiront à quelques comoditez, & seront pour la defence du fosse. Je ne mets en mon calcul le toilage de la maçonnerie des clostures, ni des petites faillies estants es coings. Il se peut pratiquer en quelque coing de la basse court vne mare pour le bestail.

La masse de toute la largeur des bastiments de la basse court, comprins les caues & offices, depuis le fondement iusques à la terrasse, ou court du Seigneur, qui sont les trois toises d'éléuation du rez de terre de la basse court, prenant vne toise de fondation, le tout reuient à neuf cents vingt toises.

Les voutes, tant des allees du premier estage, & du deuxiesme, que celles de tout le contenu, le tout reuient à six cents cinquante toises.

Le corps de logis du seigneur, ne reuient qu'à quatre cents quatre vingts toises de muraille, d'autant qu'il ni a point de fondement à toiser, ayant esté toisé au premier toilage de la masse d'embas.

L'appuy regnant entour la terrasse, ou court du Seigneur, ayant trois pieds de haut, reuient à trente & huit toises.

Le carrelage du logis du Seigneur, & des offices, reuient à trois cents toises.

Le carrelage des deux logis de la basse court, reuient à quarante toises.

La couuerture du logis du Seigneur, reuient à neuf vingts dix toises.

Pour le regard de la couuerture des bastiments de la basse court, il n'y en a point, d'autant que le tout est couuert en terrasse, qui est la court du logis du Seigneur.

En tout le logis du Seigneur, il y a vnze cheminees, & deux aux deux logis de la basse court, qui sont treize.

Plus vnze croisees au logis du Seigneur, avec vnze lucarnes pour le galletas.

Plus seize petites fenestres aux quatre pauillons des coings.

Trente & six petites fenestres, tant au premier estage du rez de terre, que des greniers, sans les fenestres d'audeffous les croisees du logis du Seigneur, pour laisser tomber le iour en glacis aux offices & caues.

Plus cinquante & six huisseries, grandes que petites, tant pour tout le logis du Seigneur, que pour la basse court.

Plus dix grandes trauees pour le logis du Seigneur, avec les quatre des pauillons, & autant en comble.

Plus douze trauees pour les logis de la basse court, & pour les estables du bestail, sans les escuries que ie ne compte point, d'autant qu'à toutes escuries qui ne seroient voutes, seroit besoing y mettre foliues de dix à douze poulces, & les mettre à trois pieds prez l'vne de l'autre, & voultier les entredeux de brique, en maniere d'un petit arc courbé, pour ce que communément les estables à cheuaux sont sujettes au feu: Toutefois en cet edifice, l'estage au dessus des escuries est voulté.

## XXVIII.



EST E place en paralelograme, a vingt & huit toises de largeur, & douze & demie en profondeur, qui font trois cents cinquante toises en superficie, qui valent vn tiers d'arpent, deux cordes moins, ou enuiron.

Le bastiment est vne masse composee de trois corps, l'un au milieu, & les deux autres en forme de deux gros pauillons, qui ferment iceluy.

Le premier estage est celuy des offices, lequel est moytié dans terre, & moytié dehors: au moyen dequoy il faut monter quelques degrez à l'estage d'audeffous celuy des offices.

L'estage des offices est desseigné par le premier plan, comme apparoit par le desseing des voutes.

L'estage élevé au dessus, est pareillement desseigné au second plan. Au corps du milieu, est la salle, avec deux garderobbes, & deux escalliers.

Le second estage de ce corps est en galletas, accommodé de pareils membres, qui sont en forme de pauillons.

Les deux autres corps ioignants, l'un à dextre l'autre à fenestre, sont éleuez vn chacun de deux estages iusques à l'entablement. Au dessus est vn troisieme estage couuert en dosme, ayant à la scime vne petite tube, ou lanterne de six à sept pieds, couuverte pareillement en dosme, selon l'ordre du grand: & d'icelle lanterne tombe le iour, & descend en l'estage. Chacun desdits pauillons est couuert en deux dosmes, qui font quatre pour iceux deux pauillons: le dedans desquels dosmes seruira de garde-meu-

## Liure d'architecture

bles, & grands cabinets, soit d'armes ou de peintures.

Iceux corps sont accommodez de membres, comme apparoit sur le plan, assauoir chacun d'iceux corps de deux chambres, garnies de leur garderobbes, saillants sur la terrasse, outre le corps du milieu. Entre icelles chambres, est vneallee venant de la salle, separât lesdittes deux chambres les vnes des autres: Laquelleallee, au premier estage se vient rendre aussi sur la terrasse regnant en tout le logis. Et au deuxiesme estage a vn appuy, ou fenestre, ayant iour sur laditte terrasse.

La closture de la terrasse, entre le logis & le fossé, ayant trois toises d'éléuation, depuis le fondement iusques au cordon, reuiet à trois cents toises.

L'appuy, ou parappel de trois pieds de haut, avec les quatre petits forts, reuiet à soixante & quinze toises.

La maçonnerie de tout le bastiment, reuiet à neuf cents soixante & dix toises.

Les voulttes des offices & caues, reuiennent à six vingts dix toises.

Le carrelage de tous les estages, reuiet à deux cents soixante toises.

Il y a en tout le logis vingt & vne croisee, & cinq lucarnes au galletas du corps du milieu.

Plus vingt & huit petites fenestres bastardes, tant pour les escalliers, que pour les quatre petits pauillons estants outre le corps.

Plus treize fenestres bastardes en glassis, estants au dessous des croisees du premier estage du rez de la terrasse, pour donner iour aux offices.

Il y a dixneuf trauees à tous les estages, avec dix poultres, sans les petites trauees des petits pauillons, avec les combles du galletas du corps du milieu, & les quatre combles en dosme, & dix autres petits, assauoir les quatre des quatre petits pauillons, puis les deux des montees, & les quatre des quatre tubes de dessus les dosmes.

Sans les quatre, qui sont aux quatre petits fors, lesquels se doiuent couvrir de pierre de taille à ioings couuers, ou bien de bonne brique, l'amortissant sur la voulte de degré en degré, si on ne les veut faire de charpenterie, & la couuerture dessus.

Il y a douze cheminees pour tous estages, si ne voulez en faire de petites aux petits cabinets, desquels ie ne feray calcul en ce present compte.

Il y a en tous les estages cinquante huisseries, tant grandes que petites.

Le dixneufiesme bastiment ci deuant declairé, reuiet à mesme ordonnance que cestuy: toutefois vous y trouuez des changements differents, pour donner à cognoistre qu'à vn desseing de bastiment, encores qu'il soit arresté, on y peut changer, tant aux commoditez qu'en la couuerture & simmetrie.

## XXIX.



E bastiment est vne masse de logis, lequel contient douze toises & demie sur cinq deux pieds de large, non compté la saillie du perron sur le deuant.

Ce logis n'a que deux estages, & son galletas dessus.

Au premier estage, on passe par dessous le perron, par vneallee pour aller à vne petite terrasse, de laquelle on descend pour aller au iardin. Es deux costez de l'allee sont deux places, lesquelles seruiront de caues ou celiers.

De l'entree venant à l'allee susditte, au costé dextre est vne cuisine, son gardemanger, & montee pour le bastiment. De l'autre costé fenestre, est vn fournil, avec vne petite place pour les farines.

Il faut monter au deuxiesme estage par le perron à descouuert, ou bien par la montee à couuert: Lequel estage est accomodé d'vne salle, avec son ferre-nappe, deux chambres, & deux garderobbes, avec deux petits cabinets posez sur deux trompes, estants aux angles par le dehors.

Le troisieme estage se pourra faire en galletas, & accommoder de pareils membres que le deuxiesme: Autrement faudra separer la salle en deux, & en faire chambres,

bres, ou bien fen seruir de grenier.

La maçonnerie de tout ce bastiment, prenant vne toise de fondation plus bas que le rez de terre, & du rez de terre iusques au dessus de l'enablement, reuiet à trois cents quatre vingts toises.

Le carrelage des deux estages, de la cuisine, & du fournil, reuiet à quatre vingts quinze toises.

La couuerture, reuiet à cent cinq toises.

Il y a huit cheminees pour les trois estages: mais faisant seruir le galletas de grenier, il n'en faudra que cinq.

Plus sept croisees & quatre demies, & huit fenestres bastardes.

Plus vnze lucarnes, assauoir cinq grandes, & le reste petites.

Plus vingt & quatre trauees, tant grandes que petites, & dix poultres.

Plus neuf trauees en comble.

Plus vingt & trois huifferies.

## XXX.

 ESTE place est vn carré de vingt & quatre toises sur chacun costé, qui font cinq cents soixante & seize toises en superficie, qui est demi arpent de terre, vne corde & demie, ou enuiron. Es quatre angles d'icelle place, sont quatre ravelins aiguts, avec leurs courtines: le tout se fera de pierre en talut dans les fossez.

Dans ceste place, est assis le bastimét de dixhuit toises sur chacune face en son carré, non compris les douze saillies des petites garderobbes & cabinets, saillants outre le corps d'vne toise, ou enuiron.

Ce bastiment est composé de quatre corps de logis fermants la court, à l'entour de laquelle est vne gallerie de neuf pieds de large. Aux quatre angles d'icelle sont quatre montees, dont d'vn chacun costé d'icelles, est vne petite place seruant de commodité pour les membres des estages, ce qui fait rendre par le moyen d'icelles places & montees, la gallerie & la court, oualles: laquelle court a sur sa largeur huit toises deux pieds moins: & de profondeur, cinq toises deux pieds.

Les modernes ne suiuent gueres ces manieres d'ordonnances, dont i'en ay fait de quatre ou cinq sortes en ce présent volume: d'autant qu'ils trouueront estrange ceste façon de dresser ainsi les bastiments, pour ne l'auoir accoustumé, n'estant la maniere d'aujourd'hui: Ce neantmoins les antiques estoient fort accoustumez d'en vser, mesmement en leurs plus somptueux edifices, comme il appert par les vestiges & ruines qui sont demeurees, & que lon void encore aujourd'hui.

Les corps de ce bastiment ont deux estages, & leur galletas dessus, & les douze saillies, trois, estants couuertes en dosmes, comme il appert par le desseing de l'éléuation.

Pour le regard de l'ordre des commoditez, ie n'en ay fait qu'vn plan, par lequel vous en pouuez seruir en tous estages, changeant seulement le grand corps de derriere, duquel en son premier estage (si bon vous semble) s'en peut faire vne gallerie voultee à arcades, tant sur le derriere qu'és deux costez: & le dessus en son second estage, en faire comme elle est desseingee sur le plan, pour seruir de salle & gallerie. Le dessus qui est le galletas se diuifera en membres, par le moyen de quelques cloisons.

Sur l'entree de deuant, est vne petite place ronde regnante à tous les estages, au second estage de laquelle est vn rond ouuert, & vne petite gallerie de trois pieds de large, qui le circuit par dessus les appuis, de laquelle on regarde par bas les entrats & sortants, ayât à l'entour d'iceluy rond vn petit appuy, ou gardefort de trois pieds de haut.

Iceluy rond a neuf pieds de diametre, & regnera pareillement au troisieme estage, sur lequel est porté vn dosme regnant sur pillastres, dont le iour descend au trauers d'iceluy au dessous, & és petites galleries. Tout le reste verrez par les desseings du plan, & de l'éléuation.

## Liure d'architecture

Pour le regard des offices, ie n'en ay point fait de mention, d'autant qu'au premier estage du rez de terre, il se pourra trouuer du lieu assez pour cuisines, & autres offices: Il est vray, que qui voudroit faire sous le grand corps de derriere vne voulte de sa longueur, là se trouueroit lieux & places de plusieurs commoditez d'offices, & dont les descentes se prendroient es montees prochaines d'icelles.

Lesquelles montees ont chacune de largeur neuf pieds de diametre dans œuure, le noyau au milieu, chacune marche quatre pieds de long seulement: & du rez de terre lon descendroit es offices: & de l'autre costé on monteroit es estages d'enhaut: toutefois ie n'ay fait nulle mention au calcul de l'estage des offices.

Les quatre ravelins & courtines, à prendre trois toises du fond iusques au dessus du parappel, reuiennent à trois cents quarante toises de mur, portant tallut.

Tout le bastiment, assauoir les quatre corps ayants vne toise de fondation, reuiennent à quatorze cents trente toises.

Il y a cinquante croisees aux deux estages.

Plus quarante & huit fenestres bastardes.

Il y a à l'estage du galletas, tant dedans la court que dehors, trente & deux lucarnes.

Plus vingt & sept cheminees, tant aux deux estages qu'au galletas.

Plus cinquante & quatre trauees, & vingt & huit poutres, avec trente & six petites trauees, qui ne sont que de sept à huit pieds de large pour tout le corps: non compris les combles des pauillons, ausquels y a autant de trauees qu'à chacun estage.

Plus cent trente huisseries pour tous les estages.

Le carrelage des trois estages, avec la gallerie d'autour la court, ayant ses deux estages, le tout reuient à cinq cents trente toises.

Plus en couuerture quatre cents vingt toises.

Plus quarante & huit petites fenestres aux faillies.

## XXXI.



E desseing demôstre vne place en forme de paralelograme, enclôsé de trois costez d'eauë, ayant de largeur cent douze toises, sur la profondeur de trente & cinq, qui sont trois mil neuf cents vingt toises en superficie, qui valent trois arpents & demi, deux perches & demie de terre, ou enuiron: non compris les faillies des corps des bastiments.

Ceste place est ordônee en trois parties, assauoir la maison du Seigneur, laquelle est au milieu, avec tous ses departemens. A dextre est le parterre, ou iardin, accompagné de ce qui y est necessaire: puis à fenestre est la basse court, avec les comoditez requises.

A l'entree du logis du Seigneur est le pont-leuis, accompagné de deux petites tours seruantes de defence, d'iceluy pont on vient à vne allee, ou gallerie de quatre toises de largeur, par le milieu de laquelle est l'entree de la court du Seigneur. Aux deux bouts d'icelle sont comme deux corps de pauillons: & au dessous des places vagues fort necessaires en vne maison, pour retirer coches, littieres, chariots, & charrettes. De laditte allee, ou gallerie par dessous ces pauillons, à main fenestre, on va à la basse court: & au contraire d'icelle, à dextre, on va au iardin.

La court du Seigneur à trente toises de large, sur vingt & quatre de profondeur, fermee de bastimets de trois costez. Les deux costez à dextre & fenestre, sont deux grâds corps de logis éleuez seulement d'un estage du rez de la court, & leur galletas dessus: & en iceux au premier estage, se peuuent prendre tous membres necessaires à offices: & à l'estage de dessus qui est en galletas, tous membres manables. L'autre bastiment, qui est sur le derriere en face de la court, est vne gallerie à arcades, & voultree: & au dessus vne terrasse. Aux deux bouts d'icelle sont deux grands pauillons de douze toises de long dans œuure, éleuez de deux estages, & le galletas dessus: ausquels pauillons se viennent ioindre & fermer les corps des deux bastiments susdits. Vn chacun d'iceux pauil-

pauillons est garni d'un escallier & membres necessaires pour vn tel lieu, comme le demonstre & represente, tant le plan que l'élevation.

La basse court a trente toises de largeur, sur vingt & six de profondeur, fermee de tous costez de bastiments.

En premier lieu, du costé fenestre de l'entree sont estables, tant pour beufs, vaches, brebis, qu'autre bestail. A l'opposite est vn petit jeu de paulme, aux deux bouts duquel sont deux petits logis, ayans chacun sa chambre & son grenier dessus. Du costé dextre ioignant la petite maison, tenant au grand pauillon, est vne petite court. De l'autre costé fenestre, est vne escurie double pour deux rangs de cheuaux: & aux bouts d'icelle est vne place pour retirer les selles & harnois: ou qui voudra, en mettre vne partie en escurie. Le costé fenestre de l'entree d'icelle basse court, est fermee d'un des corps de logis de la court du Seigneur. L'autre costé opposite, est clos & fermé d'une grande grange, ayant aux deux costez d'icelle deux petites courts, avec le logis du metayer. Ioignant le coing, est vn pont pour l'issue de la basse court, au milieu de laquelle est le colombier.

De l'autre costé est le iardin de vingt & quatre toises de large, sur vingt & huit de profondeur, ayant aux deux coings d'iceluy (non du costé du logis du Seigneur) deux pauillons, l'un seruant de commoditez, tant au premier qu'au second estage: à l'autre se pourra pratiquer & faire au premier estage quelque petite grotte: au dessus, quelque petite commodité, moyennant vne petite montée qu'il y faudra pratiquer. En ce iardin, sur le costé de l'entree du logis Seigneurial, au premier estage, est vne gallerie à pillastres terracee au dessus. Au costé opposite d'icelle, sont trois rang d'arbres faisant allees entredoux, chacune d'une toise de large: par les desseings vous pourrez veoir le contenu de ceste declaration.

Toute la maçonnerie des talluts, & faillies des quatre costez, comptant depuis le pied du fondemét iufques au cordon cinq toises, reuiét à quinze cents cinquante toises.

Toute la maçonnerie de ce lieu, tant du logis seigneurial que de la basse court & closture du iardin, reuient en tout à deux mil soixante toises.

Le carrelage de tous les estages du logis du Seigneur, reuient à six cents toises.

Le carrelage des logis de la basse court, & du jeu de paume, reuiét à six vingts toises.

La couuerture de tous les corps du logis seigneurial, reuient à six cents toises.

La couuerture de tous les membres de la basse court, reuient à trois cents soixante toises.

A chacun estage du corps de logis du Seigneur y a quatorze cheminees, qui sont pour les deux estages & galletas, quarante & deux.

Plus pour les logis de la basse court, trois cheminees.

A chacun estage y a trente & deux trauees, & seize poultres, qui sont soixante & quatre trauees, & trente & deux poultres, pour les deux estages.

Plus les combles du galletas.

Plus à la basse court, huit trauees & quatre poultres, sans les petites des estables, & combles de tout le contenu.

Plus au logis du Seigneur, cent croisees.

Plus audit logis, cinquante & deux lucarnes.

A la basse court, seize fenestres, tant grandes que petites, avec neuf petites lucarnes.

Il faut quatre vingts dix huit, tant pour le logis du Seigneur, que pour la basse court.

## XXXII.

 ESTE place est vn paralelograme, ou quadrangle de vingt & huit toises en largeur, & vingt en profondeur, qui sont cinq cents soixante toises en superficie, qui valent demi arpent, demi corde de terre, ou enuiron, ayant à chacun coing de la place vn ravelin pour defence, avec l'entree au milieu de la courtine de deuant

## Liure d'architecture

Le bastimēt y desseigné, est en pareille forme de quadrangle, lequel contient vingt & quatre toises de longueur sur la profondeur de quinze toises quatre pieds. Le reste sert à vne terrasse regnant à l'entour du logis, laquelle a deux toises de largeur.

Cet edifice consiste en quatre pavillons separez l'un de l'autre, ayants chacun de longueur neuf toises, sur cinq toises deux pieds de largeur. Entre iceux est la court, d'une ordonnance de quatre demies circonferences fermats icelle court, qui est de six toises en carré, sans les renfondrements desdittes circonferences.

Les pavillons sont éleuez de trois estages, & leur galletas dessus. Le premier estage par bas, est accommodé de tous membres nécessaires, pour seruir à offices & caues: & y faudra descendre du rez de terre de quatre à cinq pieds. Au contraire d'iceluy rez de terre, faudra mōter de quatre à cinq pieds au deuxiesme estage, lequel seruira de commoditez manables: comme aussi fera le troisieme de tous les quatre pavillons.

Quant au quatriesme estage d'iceux pavillons, lequel i'ay desseigné en galletas: i'enten le laisser sans aucun refan, ne cloison, n'y pretendant faire aucun logement, par ce que ces quatre places seruiron de garde-meubles, d'armurerie, & cabinets de peintures, & autres telles choses.

Ces quatre pavillons sont fermez par deuant & derriere d'un fort mur, & des deux costez à dextre & à fenestre de deux petits corps de logis, ayants vn chacun vn estage seulement, assis sur les offices, & vne terrasse dessus. Iceluy estage fera comme vne galerie fermee pour aller à couuert de paillō à autre, & à descouuert par la terrasse d'au-dessus. Chacun d'iceux pavillons est accommodé d'un escallier, avec ses membres desseignez sur le plan.

Les quatre escalliers sont éleuez plus haut que l'entablement des pavillons, pour le seruice du dernier estage, qui est en galletas. Icelles montees seront couuertes en maniere de petits dosmes quarrez: & au dessus quelques petites tubes, ou lanternes pour descourir de toutes pars.

Les priuez se pourront prendre dedans l'epaisseur des grosses murailles, estants és coings des circonferences, cōme ie les y marque par pertuits quarrez, lesquels escouleront par tuyaux, qui descendront dans le tallut où l'eauē ira respondre: & faudra pratiquer des petits passages pour y aller de l'escallier.

I'ay fait en ce desseing trois éléuations, deux geometralement, & la troisieme en perspective sur la veuē du costé, avec l'éléuation du portail. L'un des deux desseings geometraux est de la face du deuant, l'autre est de la face de la separation du milieu, auquel est figuree la moytiē de la court.

Toute la maçonnerie, compris le retour des ravelins, sans leur éléuation, que ie laisse à volonté, & dont ie n'ay fait calcul, pareillement du rehaucement du parappel, & des courtines, lesquelles ie reduits seulement à trois toises & demie de fondement iusques au cordon, & aussi le fort de l'entree, le tout reuient à cinq cents toises.

Toute la maçonnerie, tant des quatre pavillons que de tout le contenu du principal corps de logis, reuient à treize cents cinquante toises.

Le carrelage de tous les estages du logis, reuient à trois cents quatre vingts toises.

Les voultres de tout le premier estage d'embas, reuiennēt à cēt quatre vingts toises.

La couuerture des quatre pavillons, avec celle des quatre escalliers, reuient à trois cents trente toises.

Les voultres des deux terraces, estants aux deux costez, entre les pavillons, reuiennent à soixante toises.

La moytiē du premier estage dediē à offices, lequel il faudra pauer, reuiendra à soixante toises.

L'autre moytiē dudit estage ce seront caues.

Il y a dixhuit cheminees: premierement deux à l'estage des offices, & six à chacun estage de dessus icelles, qui seront douze, & vne à chacun dernier estage des quatre pavillons.

Il y a

Il y a trente & quatre fenestres en maniere de croisées au deuxiesme & troisieme estage, huit grandes lucarnes larges pour donner iour és galletas : plus seize fenestres communes pour les quatre escalliers.

Au deuxiesme estage y a dixhuit trauees, & six poultres, au troisieme seize trauees, & six poultres, & les combles dessus.

En tout le logis y a soixante & dix huisseries.

XXXIII.

 E lieu est compris dans vn carré paralelograme, de trente & quatre toises de largeur, & vingt de profondeur, qui sont six cents quatre vingts toises en superficie, qui valent demi arpent, demi quartier de terre, quelque perche moins, ou enuiron : non compris les faillies des quatre petits forts, estants és quatre angles. Dans la closture de ce lieu est la basse court, & ses commoditez, avec le logis seigneurial.

Premieremet l'entree est au milieu de l'vne des courtines, de laquelle on va à la basse court, qui a dixhuit toises & demie de profondeur, sur seize & demie de largeur. Sur le costé fenestré de l'entree, est le logis seigneurial : & du costé dextre sont les commoditez de la basse court, comme estables, grange, greniers : & le tout ensemble n'est qu'vn corps composé de toutes ces choses. Assauoir sur le milieu au rez de terre est l'aire de la grange, & à dextre & fenestre d'icelle, sont de chacun costé trois estables, dont y en a deux de l'vn des costez de deux toises deux pieds de large, sur six toises de profondeur : & celle du milieu, de deux toises sur la mesme profondeur. A l'autre costé pareil, icelles estables sont voultees à sept ou huit pieds de haut, au dessus desquelles est l'aire de la grange, contenant tout le dessus d'icelles. Du rez de l'aire, qui est au rez de terre (où on bat le bled) se monteront les gerbes pour les asseoir au dessus du rez des voulttes susdittes.

Chacune estable est separee par murs ou refans, dont les vnes seruiront à escuries, les autres pour bœufs, moutons, vaches, & autre bestail, selon qu'on verra pour le meilleur. Trois toises, ou enuiron au dessus du rez de la grange, qui est sur les voulttes desdittes estables, seront pareillement voulttes quarees chacune de treize à quatorze pieds de large, portees & soustenues par pillastres quarrés, qui seront assis sur les murailles, faisant les separations des estables susdittes : & tout le vuide du dedans seruirà de grange, laquelle sera couuerte d'icelles petites voulttes. Au dessus d'icelles sera vn grand grenier de la longueur & largeur de laditte grange, lequel sera couuert de sept petits combles suyuant l'ordre des entredeux des murailles, & seront iceux combles portez sur les pilliers, estants à la grange, lesquels regneront iusques aux dits combles.

Sur le deuant de l'entree de la grange sont deux pillastres en faillie, sur lesquels, & pareillement aussi sur les deux premiers murs de l'aire, se porte le colombier, comme apparoist, tant sur l'vn des plans, que par les desseings des eleuations de la face de la grange.

Es deux angles de la court, ioignant le grand corps, sont deux montees pour aller aux greniers : à chacune d'icelles par bas est vn priué.

A l'autre costé opposite de la court, qui est sur le costé fenestre de l'entree, est le logis seigneurial, lequel est composé de trois corps de logis. Le principal d'entre iceux corps, qui est au milieu, a quatre estages : le premier fert de caues : le second d'vne galerie voultee à arcades : le troisieme d'vne salle & ses commoditez : le quatrieme est vn galletas pour seruir de greniers, ou autres commoditez.

Les deux autres corps estants à dextre & à fenestre, ont autant d'estages que le grād corps : le premier seruirà à offices : le second & troisieme seront membres logeables : le quatrieme en galletas.

Du rez de terre de la court faut entrer en vne porte, de laquelle on descend deux ou

## Liure d'architecture

trois pieds pour aller aux caves & offices. Au contraire d'iceluy rez de terre, faut monter par deux costez six ou sept pieds par vn perron, pour venir à la terrasse, qui est entre les deux corps de logis & celuy du milieu, de laquelle terrasse on va à la gallerie voultee, & aux membres des deux corps. L'estage des offices sera voultee avec la gallerie: tout le reste seront planchers: dans les corps y a deux escalliers pour la commodité des estages.

Sur l'entree de la court sont deux pillastrs quarrés, sur lesquels, & aussi sur la muraille & closture du lieu, sera assis vne petite chambre couverte en pavillon: pareillement sur la profondeur de la court, & à la ligne respondante à l'entree, sont deux autres pareils pillastrs egaux, sur lesquels, & sur la muraille de la closture, sera pareille chambre que sur le deuant, esquelles deux petites places on ira par deux petites galleries respondantes és deux corps de logis, estants à dextre & fenestre de la terrasse. A chacune d'icelles petites galleries, est vne petite montee pour leurs commoditez: au dessous on pourra retirer à couuert coches & litteres.

Ceste maniere de bastir est propre pour ceux qui se veulent loger menageremēt, & auoir tāt leur logis que la basse court enclose & fermee en vn, à ce qu'ils puissent veoir sans grande peine tout ce qui se fait chez eux. Suyuant ce sujet, se pourra faire & inuenter autres bastiments plus riches, ou plus simples (selon le desir de dépendre) pour retirer le tout en peu de lieu.

La maçonnerie, tant des courtines que des petits forts, à prendre deux toises de fondation iusques au dessus du cordon, reuient à deux cents quinze toises.

La maçonnerie de la basse court, tant de la grange, colombier, estables, que les voulttes, avec l'éléuation de la closture au dessus du cordon, laquelle est de trois toises de haut, regnāt tant sur la face de l'entree que mesmemēt sur le derriere: comprenant aussi en ce calcul les petites chambres, desquelles il y en a vne sur le portail, & l'autre qui est à l'opposite, ioignant la closture de derriere: le tout ci dessus ensemble, reuient à huit cents quatre vings toises.

Le logis seigneurial, à prendre l'éléuation d'au dessus le cordon, iusques au dessus de l'entablement de sept toises de haut, regnant aux entours les pans des corps, tant dehors que dedans, qu'aussi les refans, & voulttes, & petits murs d'appui, que l'exaument des quatre demies circonferences estants aux corps des costez, le tout reuient à neuf cents quatre vings toises de maçonnerie.

Le carrelage de tous les planchers, tant du logis du Seigneur, que des deux petites chambres, estāt sur le portail, & sur le derriere, reuiēt le tout à deux cēt vngt toises.

Le paué des offices, avec celuy de la terrasse d'entre les deux corps des deux costez, reuient à quatre vngt toises.

La couuerture, tant des trois corps (dont les deux des deux costez sont couuerts en demies circonferences, & le corps du milieu en pavillon) que de tout le reste des bastiments du pourpris (excepté le colombier, & la grange, & les petites montees qui la ioignent,) le tout reuient à deux cents soixante toises.

La couuerture de la grange, estant en petits combles, ensemble le colombier, & les petites montees susdittes, reuient le tout à deux cents dix toises.

Le carrelage du grenier au dessus de la grange, reuient à cent cinq toises.

Il y a pour tous les trois estages, & pour les offices, vngt cinq cheminees.

Ne faisant point de croisees à la gallerie sur le costé du fossé (encor que ie les aye marquez sur le plan, & non à l'éléuation) il y a trente cinq croisees, avec trente & quatre petites fenestres.

Plus quatorze lucarnes, & deux oualles.

Plus trente & huit trauees, & quatorze poutres pour les deux estages, & dix huit reuenant en combles.

Plus soixante huisseries grandes que petites, tant pour le logis du Seigneur que pour le corps de la grange.

Touchant

Touchant des petites fenestres, & iours du corps de la grange, ie n'en fay point de calcul, d'autant que cela se comptera parmi le toilage.

XXXIII.

 E bastiment consiste en vne place, ayant quarâte & deux toises de largeur, & trente & vne de profondeur, qui sont en nombre treize cents deux toises en superficie, qui reuiennent à vn arpent, demi quartier, cinq perches, vn peu moins.

Et doit estre ce bastiment garni par bas de son estage d'offices, auquel y faudra descendance par les escalliers, qui ont leurs aduenues par des perrons en forme de demie circóference, par lesquels il faudra móter au premier estage au dessus celuy des offices.

Ce corps de logis est accompagn  de six gros pauillons, quatre desquels sont assis aux quatre coings d'iceluy : l'vn des deux autres sert d'entree & portique au logis : & l'autre est vis à vis iceluy, seruant d'issue pour aller au iardin. Les corps de logis sont ioignants & contigus entre tous ces six pauillons. Le principal d'iceux corps est à main fenestre en entrant, ayant au premier estage, qui est au rez de la court, vne gallerie regnante d'vn pauillon à autre. Et au corps de logis, à main dextre, est seulement vne gallerie regnante : pareillement toute la distance d'entre les deux pauillons des coings.

Es deux autres corps, assauoir celuy de deuant & celuy de derriere sur la court, y sont pareillement comprins deux autres petites galleries, chacune de trois arcs seulement, de la mesme scimmetrie & ordonnance que les deux precedentes : de sorte que du milieu & centre de la court, lon void les quatre costez semblables les vns aux autres, comme pouuez cognoistre par le desseing du premier plan.

Le second plan qui represente le deuxiesme estage, n'est en aucuns endroits tout semblable au premier, par ce que dessus le corps du cost  fenestre, est vne salle en berceau, d'vnze toises de logueur, & cinq de largeur : ayant d'vn cost  vn grand escallier, & de l'autre vn antichambre, de laquelle on va aux commoditez, comprinses dans le pauillon prochain.

Le cost  opposite, est vne gallerie en galletas.

Les pauillons se suiuent de comoditez pareilles à celles du premier estage : mais le corps de deuant, & celuy de derriere en leurs seconds estages, sont en partie terrac s : principalement à celuy de deuant y en a quatre, & à celuy de derriere deux petites, avec leur appuy, le tout desseign  sur le plan.

Les trois pauillons du deuant sont de deux estages, & leur galletas dessus, les terraces entre iceux, sont au dessus du premier estage des deux corps, à dextre & à fenestre.

Les trois pauillons du grand corps de derriere, sont de trois estages & le galletas au dessus. Les corps entre iceux, tant à dextre qu'à fenestre, de deux estages seulement : puis le galletas dessus. La petite terrasse est assise au dessus du premier estage du pauillon du milieu.

Toute la maçonnerie de ce bastiment, reuient à trois mil trois cents toises.

Toutes les voultres de l'estage des offices & caues, reuienn t à six c ts soix te toises.

Les voultres des quatre galleries de la court, reuiennent à cent cinquante toises.

Tout le carrelage de tous les estages, reuient à treize cents toises.

Toute la couuerture de tous les corps & pauillons, reuient à huit cents quatre vingts toises.

En tous les estages du logis, y aura soixante & quatorze cheminees.

Plus cent dixhuit croisees, & douze fenestres bastardes.

Plus soixante & deux lucarnes, & douze petites.

Plus six vingts trauees, tant grandes que petites, & soixante & quatre poultres : puis tous les combles.

## Liure d'architecture

Plus huit vingts dix huisseries, pour tous les estages du logis.

### XXXIII.

 E bastiment n'est de gueres dissemblable au precedent, & est cõprins dans vn quarré, qui est quelque peu imparfait, par ce que d'un costé sur la largeur d'un bout de pavillon à autre, y a quarante & trois toises, & sur sa profondeur quarante, qui font dixsept cents vingt toises de superficie, reuenants à vn arpent & demi, cinq perches de terre, vn peu moins.

L'edifice est composé de quatre corps de logis, enrichi de six pavillons, quatre aux quatre coings, vn sur le milieu du corps de deuant, qui est l'entree, ou portail: l'autre sur le milieu du corps de derriere. La court a vingt & quatre toises & demie de largeur, & vingt & quatre en profondeur, n'estant ce bastiment de petite entreprinse: car outre ce que demonstre le desseing, il faut entredre y auoir encor vn estage dans terre, qui seruira pour les offices, caues, & celiers: auquels du rez de terre faudra descẽdre par les escalliers de cinq à six pieds: & faudra qu'iceluy estage soit voulté. Au contraire du rez de terre faudra mõter quatre ou cinq pieds par lesdites montees & escalliers, pour aller au premier estage au dessus desdites offices.

Les trois corps de logis, assauoir celuy de deuant & les deux du dextre & fenestre n'ont qu'un estage, & le galletas dessus. Le corps de derriere a deux estages, avec son galletas dessus.

Les trois pavillons estants sur le corps de deuant, sont de deux estages, & le galletas dessus.

Les trois pavillons du grand corps de derriere, sont eleuez de trois estages, & le galletas dessus.

Le corps estant à dextre en entrant à la court est vne gallerie à arcades, & voultree, ayãt au dessus vne autre gallerie en galletas: laquelle a deux faillies dessus pillastres sur la court, pour y pratiquer deux petits cabinets qui voudra, ou biẽ les laisser en terrasse.

L'autre costé opposite, est vne grande salle de vnze à douze toises de longueur, & de cinq & demie de largeur, garnie de chacun costé de commoditez y necessaires.

Toutes les commoditez, tant des pavillons que des corps de logis, sont faciles à remarquer sur le plan.

Pour le regard de la court, il y a quatre parterres de iardins, à l'entour desquels reignent des allees qu'il faudra pauer, ou bien si quelques vns trouuent la place plus belle en court sans iardins, il se peut faire à leur volenté.

Toute la maçonnerie de ce bastimẽt, reuiẽt à trois mil quatre cẽts quatre vingt toises.

Le carrelage de tous les estages, reuiẽt à quinze cents soixante toises.

Les voultres de l'estage des offices & caues, contenant toute la cõcauité de dessous le logis, reuiennent à huit cents soixante toises.

La voultre de la gallerie, reuiẽt à cent toises.

La couuerture de tout le bastiment, reuiẽt à neuf cents quatre vingts toises.

Il y a en tous les estages du bastiment, cent dix croisees, & vingt & quatre demies, avec enuiron seize petites fenestres bastardes.

Il y a cent trois lucarnes, avec huit petites.

Plus cinquante & quatre cheminees pour le tout.

Plus huit vingts huisseries pour tous les estages du logis, cõprins celuy des offices.

Il y a au premier estage soixante & quatre trauees, tant grandes que petites, avec vingt & quatre poultries. Au deuxiesme estage trente & vne trauee, & quatorze poultries. Et au troiesme estage pour les pavillons de derriere, dixhuit trauees, & huit poultries, tant grandes que petites.

Plus les combles des six pavillons, & les combles des quatre corps.

## XXXV.

E bastiment est en maniere de fort, & d'une forme ronde, posé sur vne masse quarree de quarante toises de long sur chacune face, qui font seize cents toises en superficie, reuenant à vn arpent, quartier & demy, huiët perches & demie de terre, vn peu moins : non comprins les saillies des quatre ruelins estants és quatre angles d'icelle place (laquelle est circuite d'eauë de tous costez) n'y aussi la saillie du fond du tallut.

La court est pareillement ronde de dixhuiët toises de diametre, qui font cinquante & quatre toises de circonference, ou enuiron. Le diametre de la masse ronde du bastiment a par le dehors trente toises, reuenant à quatre vingts dix toises de tour, non comprins les saillies des quatre pauillons assis & posez dedans la masse de la maçonnerie ronde : l'vn d'iceux pauillons sur le deuant, l'autre sur le derriere: les deux autres és deux costez, l'vn à dextre l'autre à senestre, ausquels se ioignent quatre corps de logis, que i'appelle la masse ronde.

A cause que le bastimēt est d'une figure ronde, posé sur vne masse quarree, si le trouue aux quatre coings quatre angles vuides, où ie desseigne quatre petits parterres ou iardins, avec des allees à l'entour d'iceux, qui se vōt rendre à chacun des ruelins estants és coings de laditte masse.

Les quatre pauillons quarrez, sont éleuez de deux estages, & couverts en maniere de dōsme, vne petite tube ou lanterne en forme quarree au dessus : & en iceux estages font les membres & commoditez desseignees sur le plan.

Entre iceux pauillons sont pareillement les quatre corps susdits en circonference, éleuez d'vn estage seulement, lesquels seront vultez, à cause qu'au dessus sont terraces, par lesquelles on va des quatre pauillons l'vn à l'autre. Les quatre corps en circonference seruent de commoditez, qui sont aussi desseignez sur le plan. Iceux corps sont enrichis, tant par dedans la court que par le dehors du logis, d'arcs, dans lesquels sont comprins les veües pour les membres de dedans.

Ce desseing a esté fait plus pour inuention à plaisir qu'autrement, toutefois iceluy estant fait, ne laisseroit de donner commodité & contentement.

Au dessous de toute la masse de la maçonnerie, se peuuent faire & pratiquer les offices : toutefois au calcul ie n'en ay fait nul compte, ains seulement d'une toise de fondation au dessous du rez de terre de la court.

Les ruelins & pants des talluts, sont de trois toises, depuis le fondement iusques à l'appuy, au dessous du cordon, & reuiennent, tant iceux ruelins que courtines à sept cents vingt toises.

La maçonnerie de tout le bastiment, assauoir les quatre corps quarrez, comprenant depuis le fondement iusques à l'entablement huit toises, reuiennent à mil cinq cents toises.

Les quatre corps en circonference, à prendre depuis le pied du fondement iusques à l'entablement cinq toises de hauteur, reuiennent à cinq cents toises de mur.

Les vultes d'iceux quatre corps en circonference, reuiennent à deux cents soixante toises.

Le carrelage des pauillons quarrez, ayants chacun trois estages, chacun d'iceux pauillons reuient à cent soixante toises, qui est pour les quatre ensemble, six cents quarante toises.

L'estage des quatre corps en circonference, fera carrelé par le bas, reuenant le carrelage de chacun corps à quarante & cinq toises, qui est pour les quatre corps, neuf vingts toises.

Ledit estage sera vulté pour porter la terrasse, que ie desseigne au dessus iceluy, laquelle i'enten estre pauce, le paué de laquelle reuiendra à neuf vingts toises, comme

## Liure d'architecture

le carrelage du bas de l'estage.

Il y a vnze cheminees à chacú estage, qui sont vingt & deux pour les deux estages. Il n'y ay point compté de galletas, d'autant que les combles pourront seruir de garde-meubles, ou grands cabinets qui voudra.

Au premier estage de tous les corps en general, il y a trente & huit fenestres : au second estage des quatre pauillons, il y en a vingt & quatre.

Pour le regard de la couuerture, chacun des quatre corps couuerts en dosme, avec le petit d'au-dessus, reuiét à soixâte & quinze toises, qui sont pour les quatre trois cêts.

Il faut, tant pour le premier estage des quatre pauillons, que pour le deuxiesme, soixante & quatre trauees grandes que petites, & trente & deux poultres.

Plus les quatre combles faits en dosmes.

Il y a soixante huifferies.

### XXXVI.



E bastiment est construit en vne place paralelograme, contenant quarante & trois toises de largeur, & vingt & six en profondeur, qui sont vnze cents dixhuit toises en superficie, reuenants à vn arpent de terre, demie corde, ou enuiron : non compris les faillies des ruelins, n'y aussi la faillie des talluts des courtines.

Dans ce contenu est compris le logis du Seigneur, avec la basse court, & ses commoditez necessaires. Es quatre angles, sont quatre terraces en forme de ruelins pour la defence du lieu : le tout fermé de fossez, & de la largeur qu'il conuiendra.

L'entree est au milieu de l'vne des courtines sur le deuât, à laquelle est le pôt-leuis : & au dessus du portail de la porte est vn petit pauillô, dans lequel est vne petite châtre.

Au costé fenestre de l'entree est la basse court, laquelle a vingt & vne toise en largeur, & vingt & cinq de profondeur, à l'endroit du portail, & entre les corps de logis d'icelle, seize toises.

En icelle basse court, est la grange droitement opposite au logis du Seigneur. Icelle grange a treize toises de longueur sur cinq de largeur. Es deux costez de l'aire d'icelle, sont prattiquees deux estables voultees, éleues de six à sept pieds au dessous d'icelle, qui seruiront pour brebis & moutons. Sur icelle voulte sera l'aire de la grange, éleuee toutefois de sept à huit pieds plus haut que celle du rez de terre, qui est le rez de la court où on bat le bled : Vray est que sur le plan n'y a de desseigné que d'vn costé, estables, à celle fin que celui qui ne voudra suiure mon desseing, les puisse condamner, ou bien qui le voudra suiure, fera les deux costez pareils. I'ay aussi desseigné quelques degrez sur iceluy costé où est l'estable, par lesquels on monte les gerbes du rez de l'aire où on bat le bled, iusques au dessus des voultres des estables. A l'entree d'icelle grange par le deuant y a deux gros pilliers quarrez, pareillement deux autres pareils en l'aire, sur lesquels est porté & assis le colombier, pour auquel aller faudra vne eschelle par l'vn des costez.

Sur les costez dextre & fenestre de la grange, sont deux corps de logis, l'vn desquels seruirá d'escuries, & l'autre opposite d'estables à bestail : au dessus sont greniers. Entre laditte grange & iceux corps, est de chacun costé vne petite allee, de laquelle on va à vne montee pour aller és greniers : d'iceux corps, & prochain icelles, sont petites estables pour porcs, oisons, pouilles dindes, & autres volailles. Il y a pareillement ioignant la grange, de chacun costé, vn petit passage pour aller és terraces des ruelins.

Pour le regard du logis du Seigneur, estant à la basse court, faut monter du rez d'icelle six ou sept degrez pour venir à vne court, laquelle est en maniere de terrasse, qui a seize toises de large, sur neuf & demie de profondeur : Icelle court est fermee de trois corps de logis, deux sur les costez, & couuerts en pauillons.

Le troisieme est sur le derriere, qui est le grand corps & le principal, estant couuert

en croupe sur les bouts, pour faire aussi forme de paillon. Es deux angles respondants aux ruelins prochains, sont pareillement deux montees, vne de chacun costé de l'angle, pour seruir és estages des corps: esquelles montees y sont passages pour aller sur les terraces des ruelins. Iceux trois corps sont éleuez de deux estages, & leur galletas dessus.

Les montees d'vn chacun estage sont accomodees de membres, desseignez sur le plan, excepté le premier estage, lequel est accommodé d'offices & caues. Il faudra descendre de la court du Seigneur par les deux escalliers des deux costez, pour aller és offices, & aussi pour y descendre les viures, & autres choses necessaires. Il y a deux autres entrees desseignes sur le plan, au dessous des deux corps des deux costez, aufquelles on y entre par la basse court.

Les priuez se pratiqueront par quelques petites saillies des mótees, qui descendront sur les terraces des ruelins, lesquels auront leurs conduits iusques à l'eauë.

Au deux corps estants sur les costez de la court du Seigneur, y a deux petits bouts de galleries, l'vn pour aller à la petite chambre sur le portail, dont nous auons parlé ci dessus: l'autre pour aller à vne pareille sur le derriere, qui sera portee sur deux gros pilliers, & sur la closture de la court respondante vis à vis celle de l'entree, & est couuerte en mesme façon de paillon: seruant le dessous d'icelle à ferrer & mettre à couuert les coches & litières.

Toute la closture du lieu, tant des ruelins que des courtines, prenant trois toises de fondation iusques au cordon, reuiet à cinq cents vingt toises.

La maçonnerie de tous les bastiments de la basse court & closture, reuiet à quatre cents vingt toises.

La maçonnerie de tout le logis du Seigneur, reuiet à neuf cents cinquante toises.

La couuerture de tout le logis du Seigneur, reuiet à trois cents dix toises.

La couuerture de toute la basse court, reuiet à deux cents soixante toises.

Les voulttes des offices & caues, reuiennent à sept vingts toises.

Le carrelage des deux estages du logis du Seigneur, reuiet à deux cents vingt toises.

Il y a à chacun estage dix cheminees, qui seront vingt, & trois pour le premier estage où sont les offices.

Il faut vingt croisées au premier estage manable, & vingt petites pour l'estage des offices.

Plus vingt lucarnes pour le galletas.

Plus quatre demies croisées pour les deux petites chambres, l'vne sur le portail, & celle qui est à l'opposite sur le derriere.

Plus seize trauees & cinq poutres à l'estage d'audessus les offices, avec ce faut les combles.

Pour les deux montees, faut douze petites fenestres.

Pour tout le logis, faut soixante & seize huisseries, grandes que petites.

## XXXVII.

 E bastiment consiste en vne place d'vn quarré parfait, contenant quarante toises sur chacune face, qui font seize cents toises en superficie, reuenants à vn arpent, quartier & demi, sept perches de terre, ou enuiron.

Cette place est fermee d'vne muraille portant tallut, ayant huit ruelins, assauoir quatre aiguts és quatre coingts de la place, & quatre obtus assis au milieu des courtines, vn au milieu de chacune: & sur chacun ruelin est plâté vne tourelle quaree, ayant trois toises dans œuure. A l'entour des courtines par le dedans, sur les terraux, est vn berceau de charpenterie, ou treille de huit à neuf pieds de large, couuert de vignes, ou couldroies, ou bien de lierres. L'allee du terraut entre le logis & le berceau, a vingt pieds de large sur chacun des quatre costez.

## Liure d'architecture

Le bastiment est composé de quatre gros pavillons, & de quatre corps (comme de galleries) entre iceux fermants la court, laquelle a quatorze toises & demie en carré. Aux quatre coings, ou angles d'icelle court, sont quatre montees, vne à chacun coing, lesquelles sont en forme quarrée par le dehors, & rondes dans œuvre de huit à neuf pieds de diametre seulement.

Chacun pavillon a neuf toises & demie en carré hors œuvre. Les quatre petits corps entre iceux pavillons ne sont de mesme longueur, d'autant que celuy de deuant & celuy de derriere ont de longueur quatorze toises & demie.

Les deux autres corps estants à dextre & senestre, ont de longueur vnze toises dans œuvre, sur treize à quatorze pieds de large. Iceux petits corps seruent de galleries & passages, pour d'iceux aller és estages des quatre pavillons.

Chacun pavillon est de deux estages, & le galletas dessus.

Chacun petit corps d'entre iceux est d'un estage, & vne terrasse dessus.

Dessus tous les corps sont les offices, ausquelles on descendra du rez de la court par les quatre montees susdittes de quatre à cinq pieds. Au contraire on montera du rez de la court cinq ou six pieds, pour aller au premier estage de tous les corps.

De l'estage bas dedié aux offices, les iours se prendront au dessous des croisees des premiers estages, qui se feront en glaciés, & s'écouleront dans les offices & commoditez d'icelles.

Pour le regard des departements des membres, tant des pavillons que des petits corps, ils sont desseignez sur le plan.

Il se trouue quatre places sur les terraux, entre les pavillons, au deuant des petits corps, à cause de la faillie desdits pavillons, ausquels ie figure & desseigne quatre petits iardins, ou parterres.

Il est vray qu'au liure des soixante leçons de perspectiue, que j'ay fait par cy deuant, j'ay éléué sur la veüe du costé, vne éléuation respondante à la forme de ceste cy, mais l'intelligence du plan n'y est point desseignée: ce que j'ay voulu faire en ce volume, pour declarer amplement la commodité & force en quoy il pourroit se consister.

Les ravelins & courtines, avec leurs éléuations du fondement iusques au haut du parappel, reuiennent à mil toises de muraille de quatre à cinq pieds d'epaisseur, sans les faillies du tallut.

Toute la maçonnerie, à prendre du pied du fondement iusques à l'entablement huit toises, compris les trois estages, assauoir celuy des offices, & les deux estages des commoditez avec le galletas, le tout reuient à seize cents cinquante toises.

Les huit petits forts, à prendre du pied du fondement iusques au dessus de l'appui des terraces six toises, plus les huit demies circonferences éléuées avec les montees, le tout ensemble reuient à huit cents toises.

Les voultres de tout le premier estage des offices, tant des quatre pavillons que des quatre corps en iceux, reuiennent à cinq cents toises.

En l'estage des offices, vne partie pourra seruir de caues & celiers, qui ne faudra point pauer ne carreller, l'autre partie seruir de salle commune, de cuisine, sommellerie, fournil, & autres choses dont vne partie se pourra carreller, & les cuisines pauer, & de ce ie n'en ay point fait de calcul.

Le carrelage des trois estages des quatre pavillons, reuiēt à sept cents soixante toises.

Le carrelage des deux estages des quatre corps, entre les pavillons, reuient à sept vingts dix toises.

La couuerture des quatre pavillons, avec les quatre montees, reuiēt à quatre cents soixante toises.

Il y a six croisees à chacun estage de pavillon, qui sont douze pour les deux estages: tellement que pour les quatre pavillons ensemble, y aura quarante & huit croisees, non compté les fenestres donnants iours és offices.

Plus

Plus au galletas de chacun pauillon, y a huit iours couverts en circonférences : pour les quatre pauillons ensemble y en aura trente & deux.

Plus aux quatre montees, vingt & quatre petites fenestres.

Il y aura huit trauees à chacun estage de pauillon, qui sont seize trauees pour les deux estages d'un chacun, de sorte que pour tous les estages des quatre pauillons ensemble, y aura soixante & quatre trauees.

Plus faut trente & six poutres pour toutes les trauees cy deuant. Plus les combles, reuenants au nombre des trauees d'un estage, & les quatre petits dosmes des montees.

Il y aura cent huisseries, ou enuiron en tous les estages du logis.

Il y a pour chacū estage seize cheminees, qui sont trente & deux pour les deux estages, avec huit à l'estage des offices, qui seroient pour tout le lieu, quarante.

## XXXVIII.



Le bastiment consiste en vn carré de vingt & huit toises de long sur chacun costé, qui font sept cents quatre vingts quatre toises en superficie, reuenāts à demi arpent, demi quartier, huit cordes de terre, & quelque peu d'auantage, sans les saillies, esquelles sont cōprinſes les escalliers, allees & dosmes.

Cette place est fermee de fossé, circuisants tout le lieu, & les saillies selon leur tour. Au milieu est la court de quatorze toises en carré. Sur chacun pan de la court, est vne demie circonference brisée, pour diuersifier la court de son carré, laquelle est fermee de quatre corps de logis, éleuez d'un estage seulement du rez de terre, & le galletas dessus. Au dessous se peuuent faire des offices, desquelles ie n'en fay monstre au desseing, ni compte au calcul de la despense. J'ay mis ce bastiment en ce desseing, plus pour plaisir & diuerſité, que pour autre chose.

Ce lieu, outre ses bastiments & le fossé, a vne allee de neuf pieds de large, regnant tout autour le logis par le dehors, ayant son appuy & regard sur les fosses.

Pour le regard de la declaration des membres des commoditez du dedans, le plan vous en fait ample demonstration, suiuant aussi la declaration & intelligence que ie vous ay fait par ci deuant des autres bastiments, par lesquels vous pourrez aisément entendre, tant cestuy, qu'autres plus difficiles.

Sur ce present plan, i'ay éléué deux éléuations geometralement desseignees, l'une de la face du dehors, l'autre de la face du dedans, separee par le milieu, sur la ligne diametrale letrauerſante.

Outre icelles éléuations, i'en ay desseigné vne de tout le contenu de la masse en perspective sur la veüe du costé, à laquelle se void partie du dehors, & partie du dedans: Et au dessus est desseigné geometralement, en assez grand desseing, l'un des pans de la court, pour vous monstre plus amplement l'ordre de l'architecture: les autres se suyuent tous de pareille ordonnance.

Tout ce lieu, compris les talluts, tant du costé du bastiment que de la contrescarpe, qu'aussi de tout le toifage du lieu, prenant vne toise de fondement seulement, le tout reuiet à deux mil sept cents cinquante toises.

Le carrelage des deux planchers, & l'allee regnante à l'entour le logis, reuiet à sept cents toises.

La couuerture de tous les corps, avec tous les dosmes, reuiet à six cents toises, ou enuiron.

Il y a au premier estage quarante & huit trauees, & vingt & quatre poutres: au second estage y a les combles.

En tout le logis il y a trente & deux croisees, sans les petites veües des dosmes.

En tout le premier estage, il n'y a que treize cheminees, qui ne vouldra faire seruir le galletas de commoditez pareilles à l'estage de dessous, auquel y faudroit autant de cheminees.

## Liure d'architecture Pour les champs.

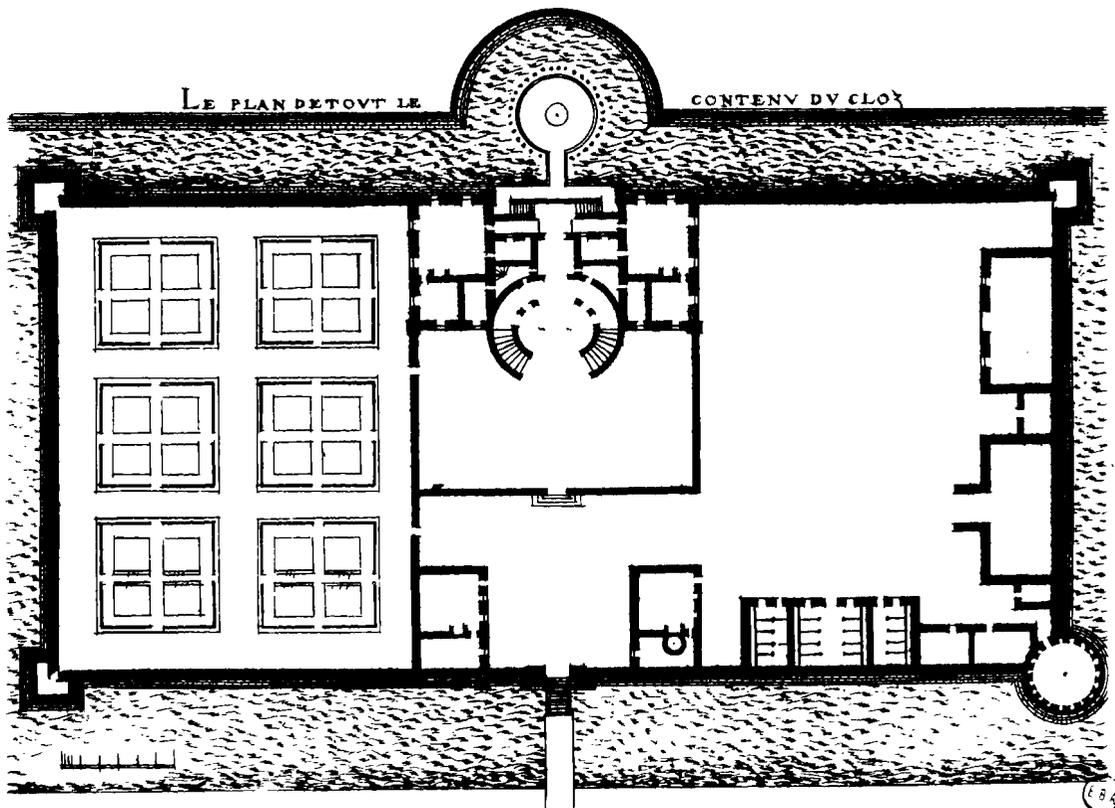
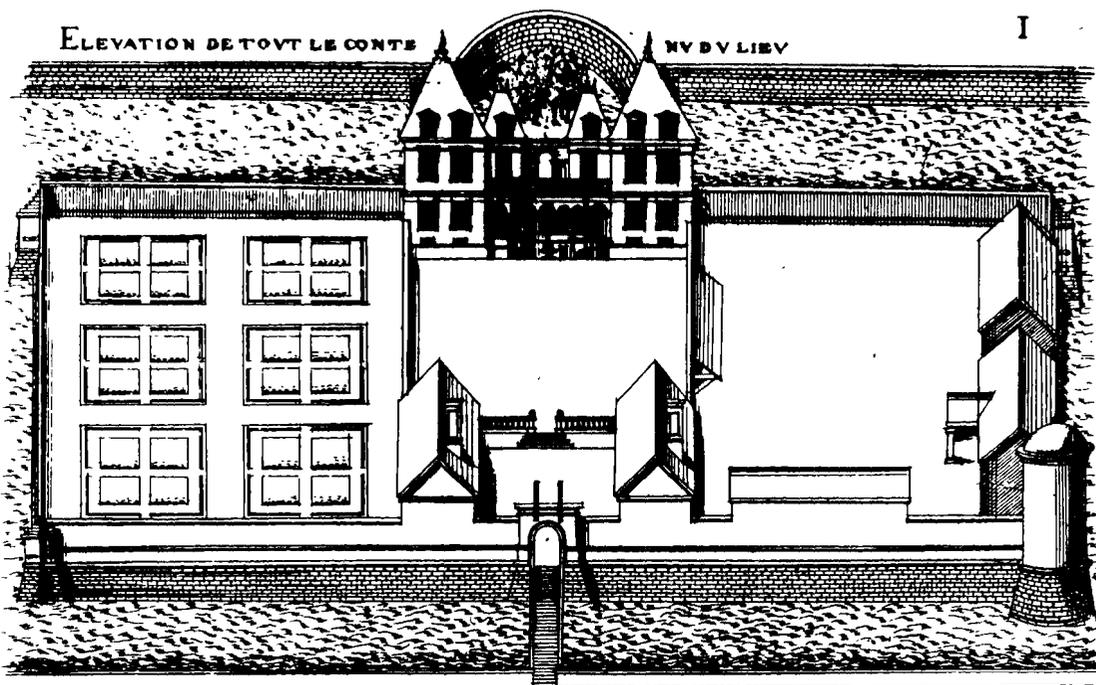
Pour le regard des lucarnes, si on veut faire servir l'estage dernier en galletas, & y accommoder les membres comme dessous, il y faut vingt & quatre lucarnes : mais ni faisant que greniers, il ni faut que quatorze iours en forme de petites lucarnes.

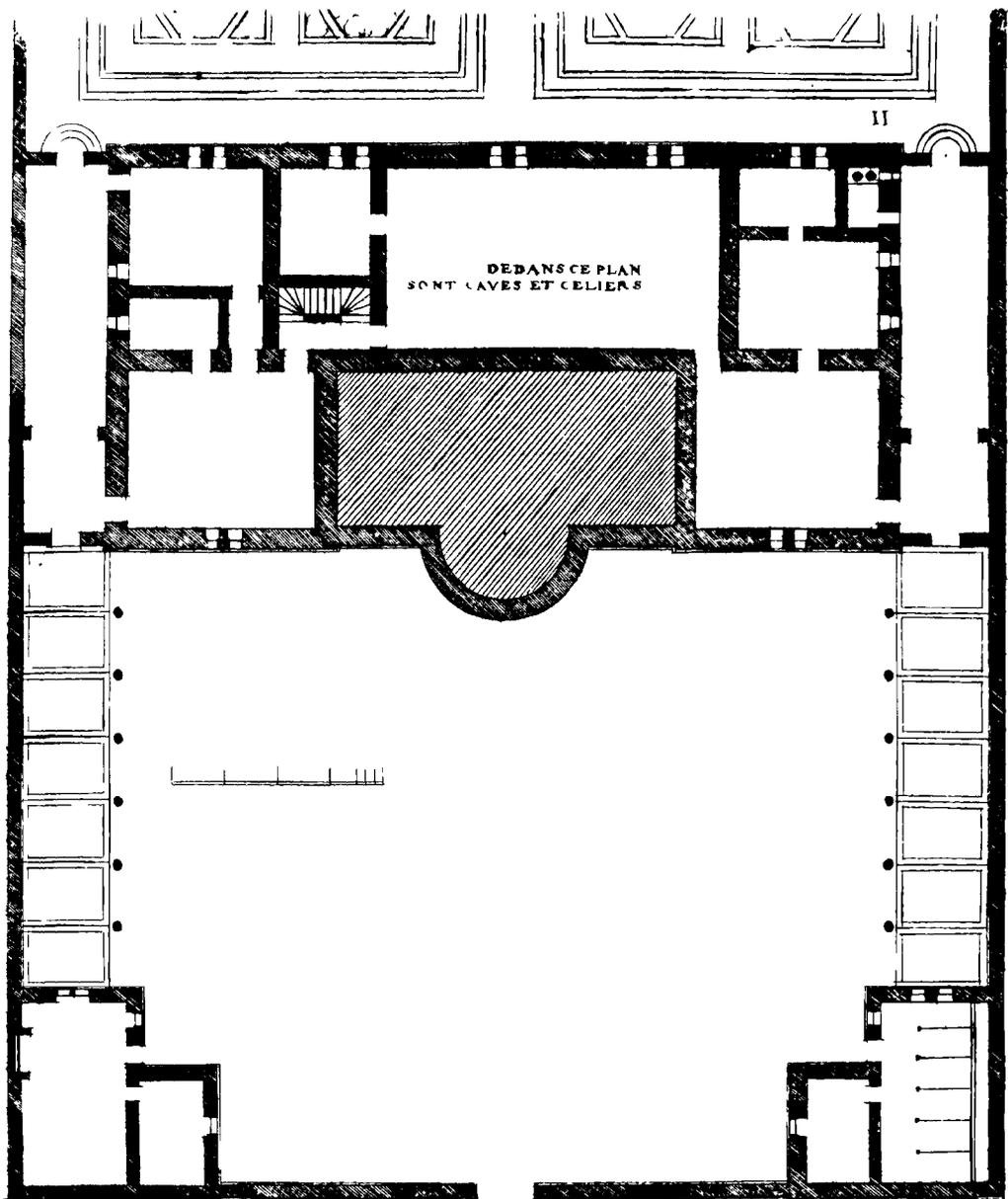
J'ay figuré des petites galleries regnantes au dessus de l'entablement, & la couuerture basse, comme pour servir de greniers : cela demeurera à discretion & volonté.

Il y a au premier estage enuiró quarâte & deux huisseries, & qui voudra faire servir l'estage d'au dessus en galletas, & y faire les commoditez, il y en faudra enuiron trente.

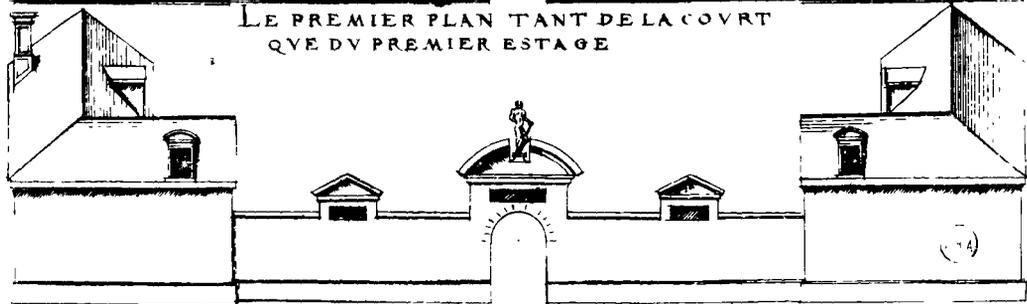
*Vous trouuerez à chacun plan la toise marquée, par laquelle, avec le compas, vous pourrez veoir & cognoistre toutes les mesures d'un chacun lieu, tant en particulier que de tout le general.*

F I N.

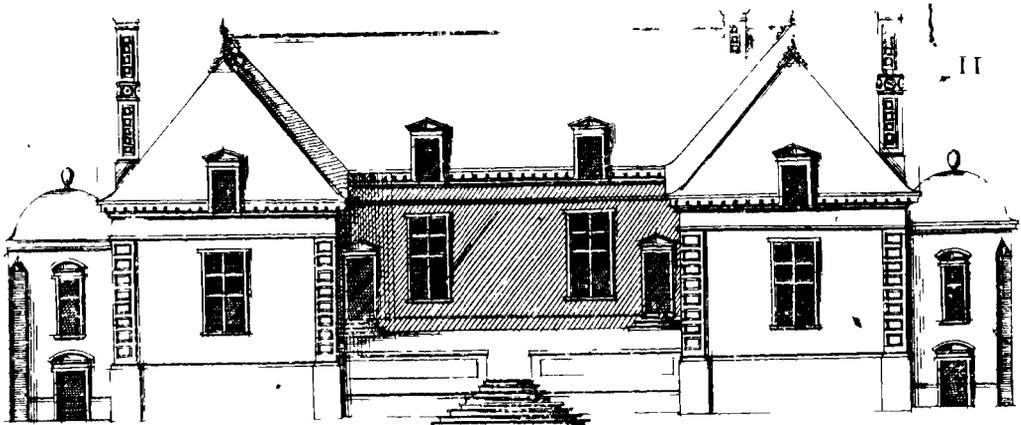
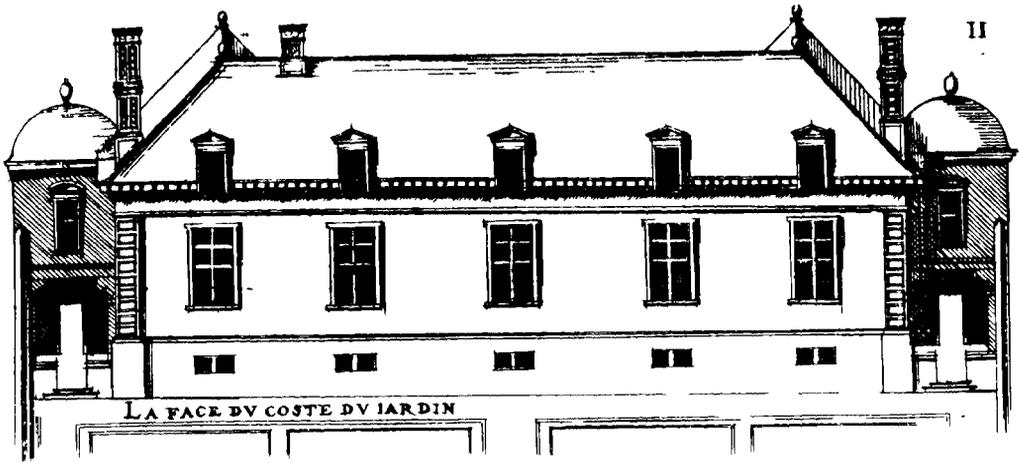




LE PREMIER PLAN TANT DE LA COURT  
 QUE DV PREMIER ESTAGE

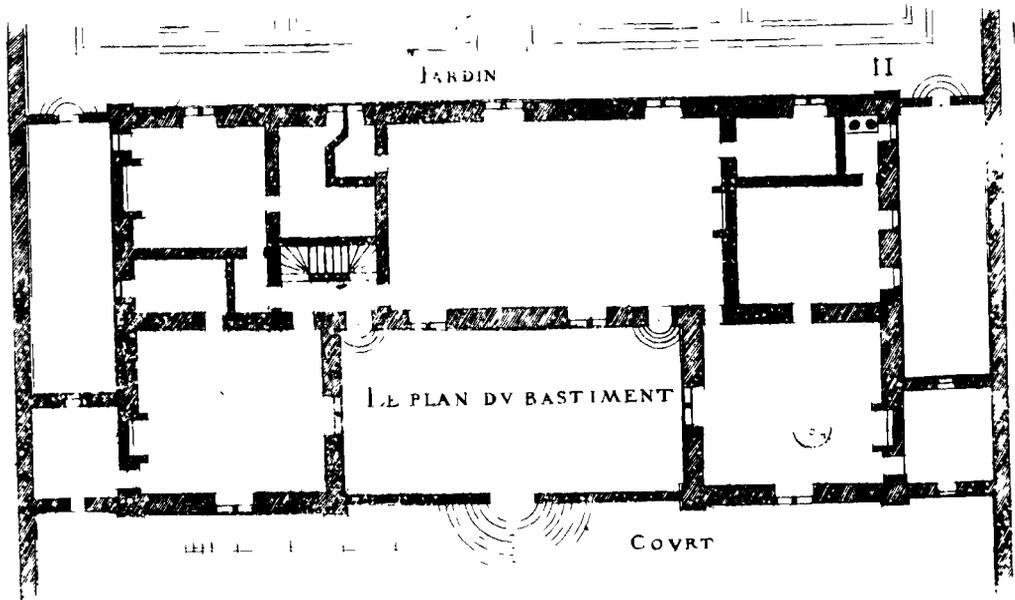


LA FACE DE L'ELEVATION DE L'ENTREE A LA COURT



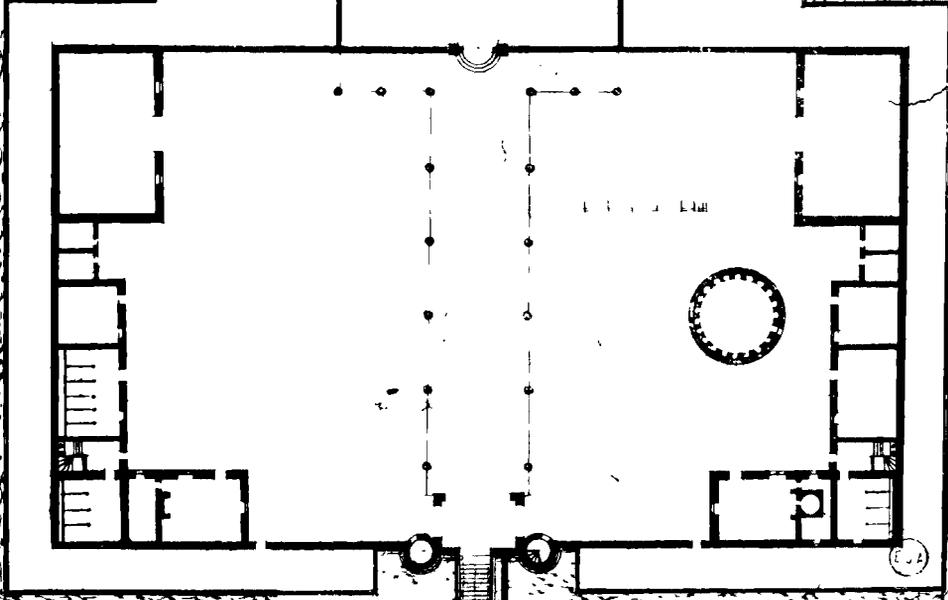
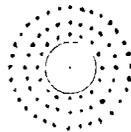
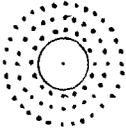
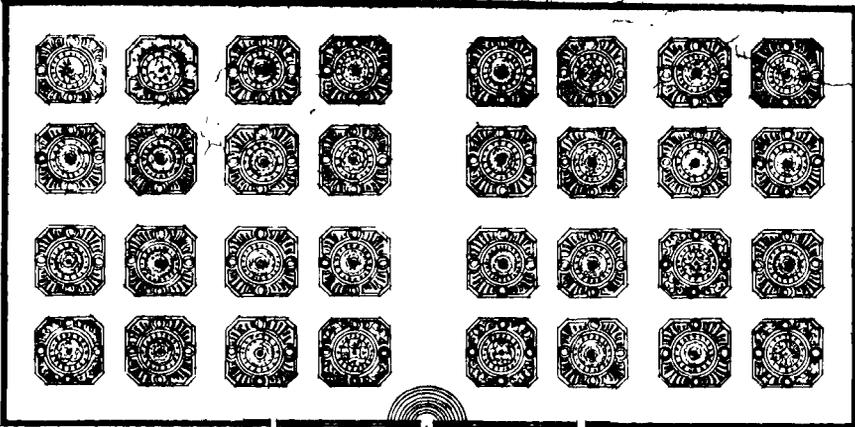
LELEVATION

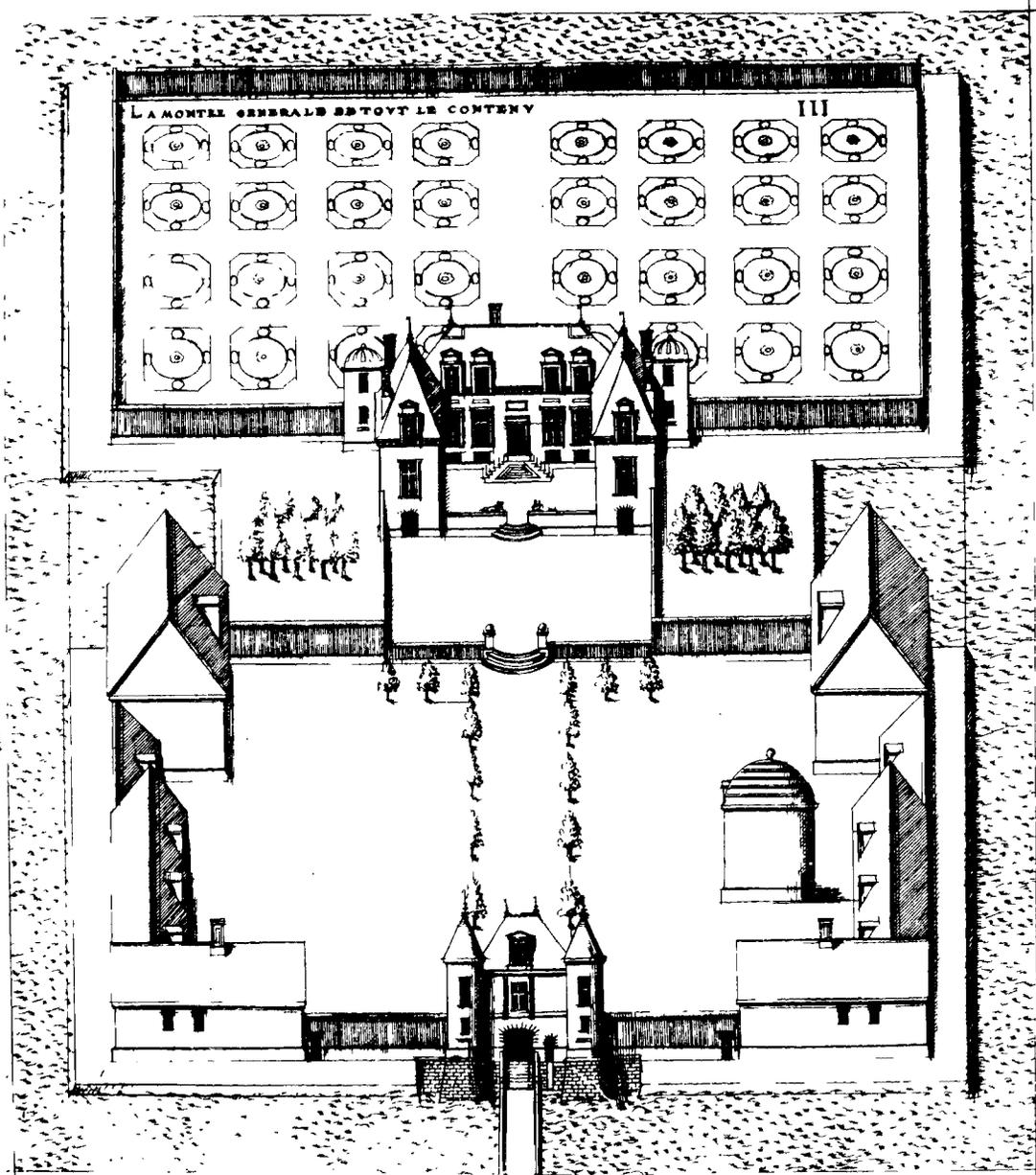
DV BASTIMENT

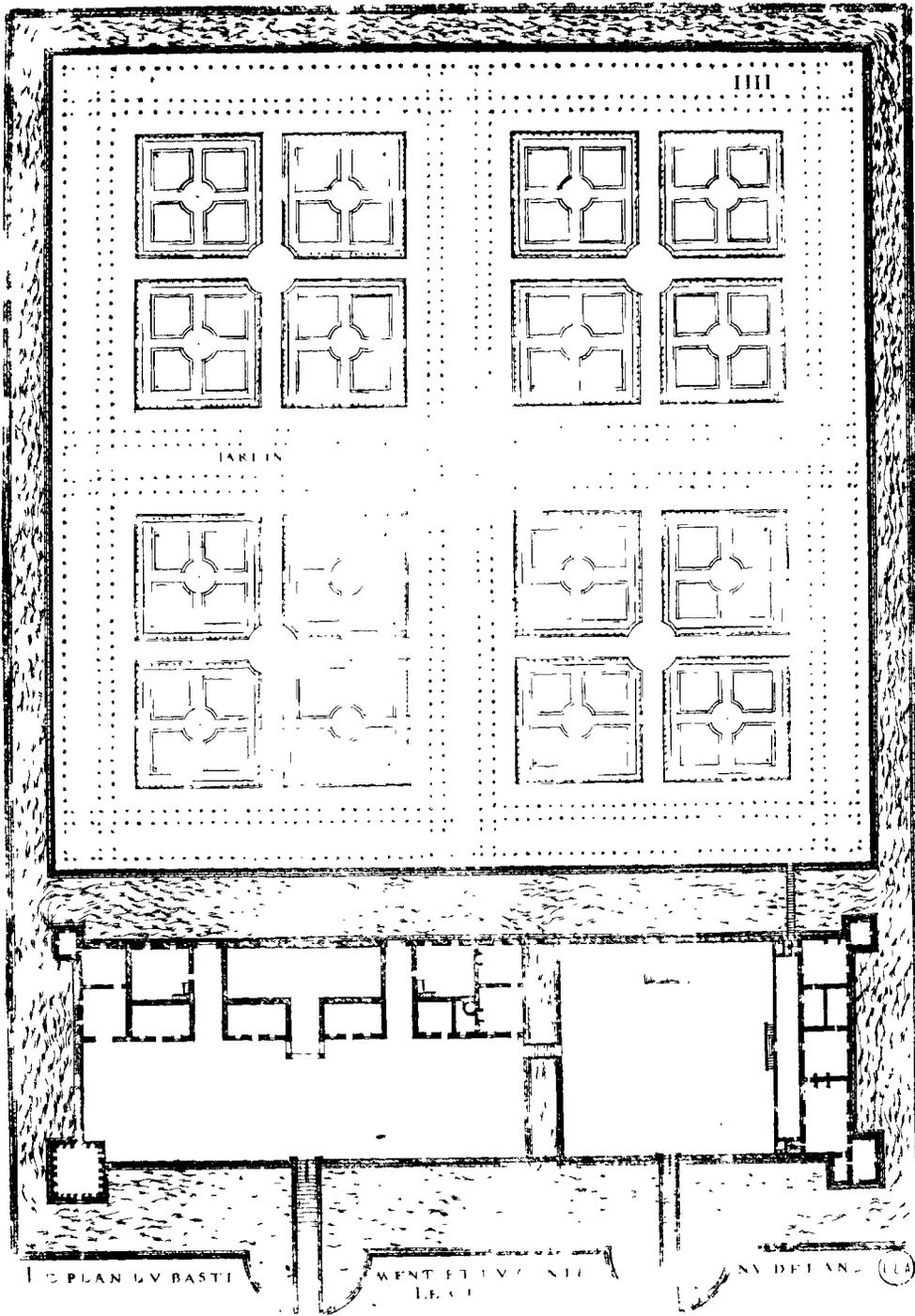


LE PLAN GENERAL DE TOVT LE CONTENV

III



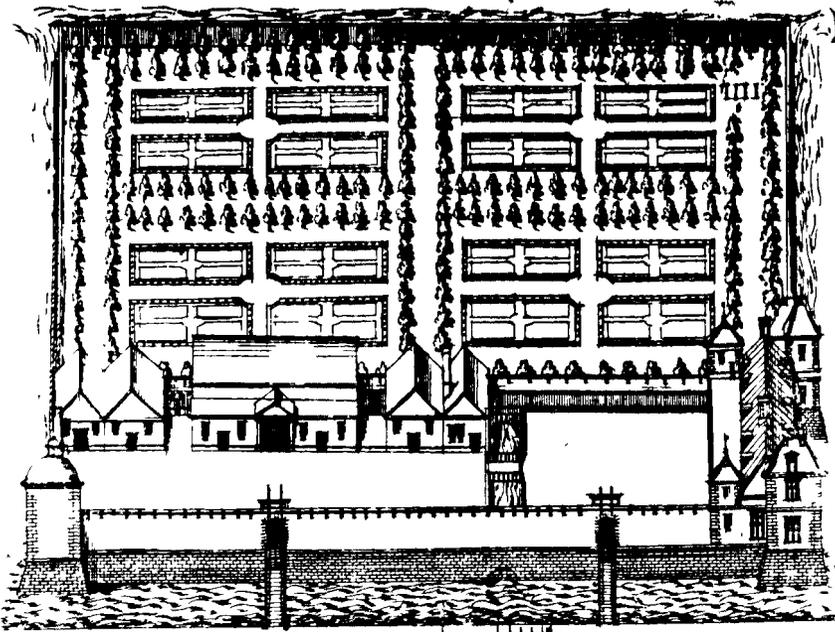




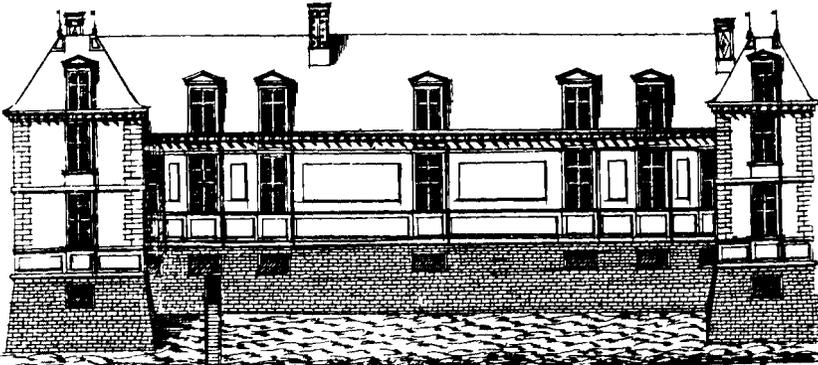
PLAN LV BASTI

SECTION DE LA BASTI  
LE. C.

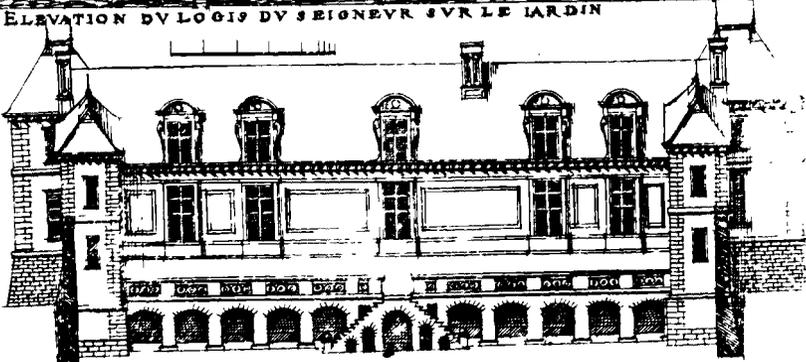
AV. DE LA BASTI (L. C.)



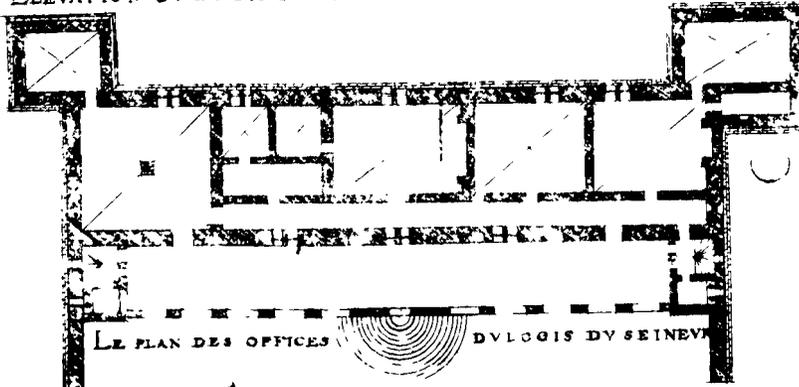
ELEVATION DE TOVT LE CONTENV DV CLOZ



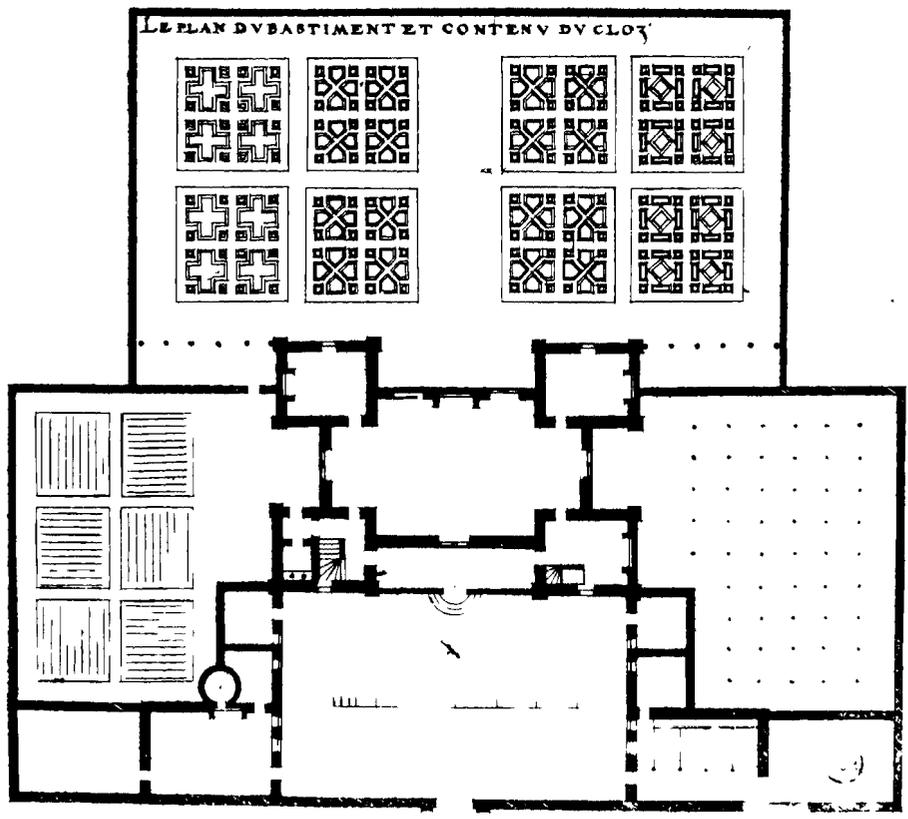
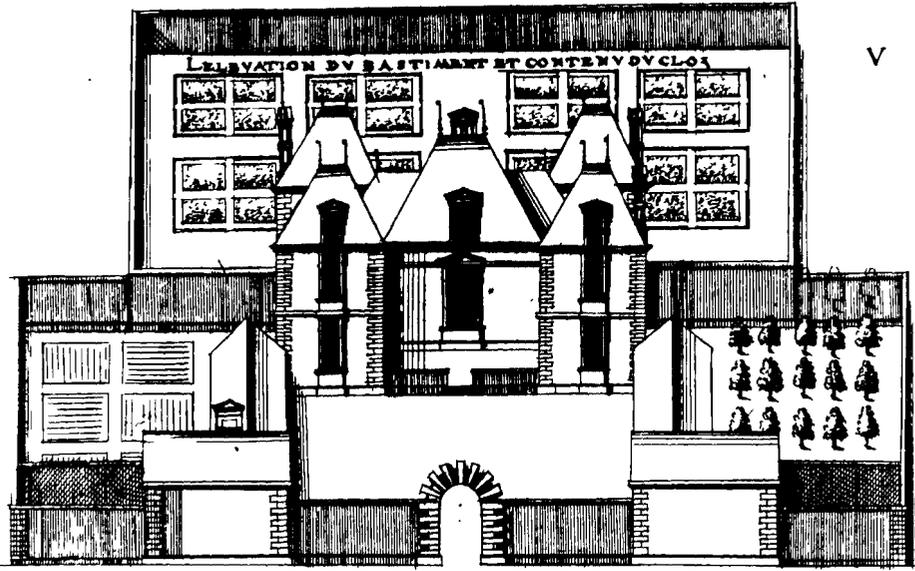
ELEVATION DV LOGIS DV SEIGNEVR SVR LE IARDIN

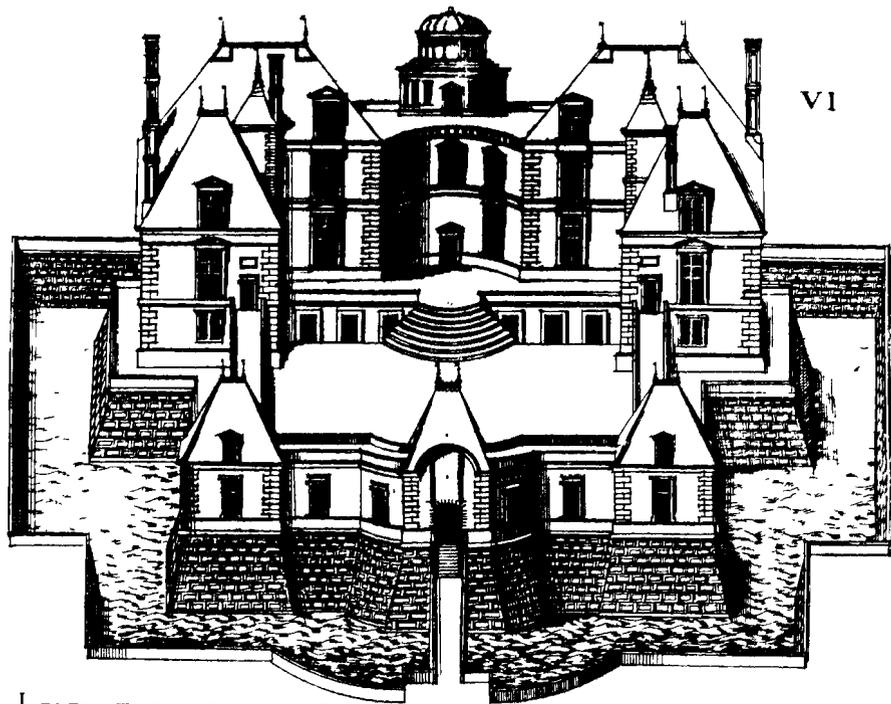


ELEVATION DV LOGIS DV SEIGNEVR SVR LA COVRT



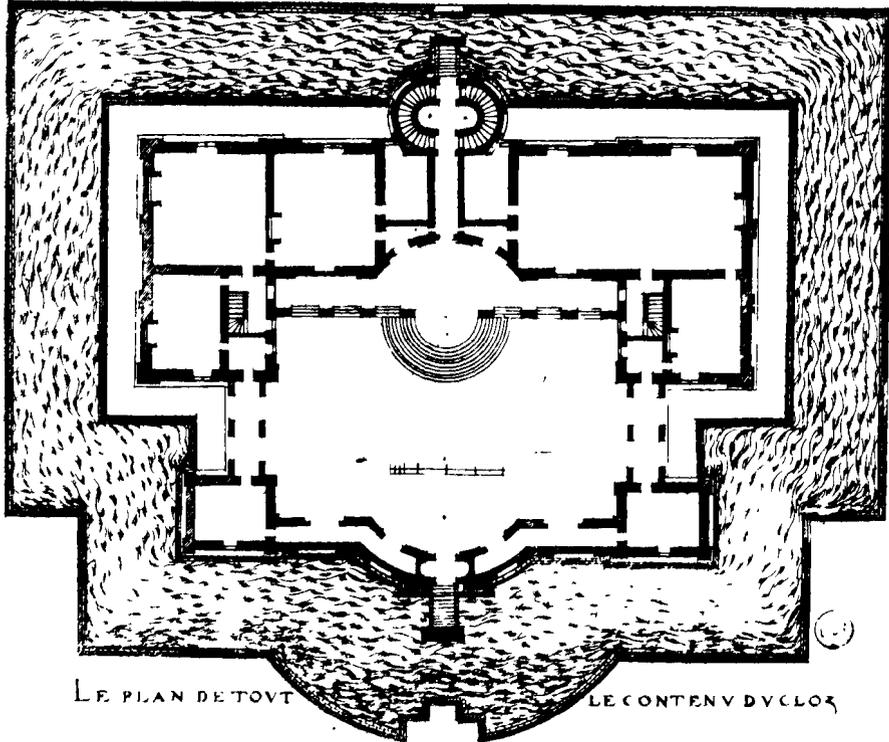
LE PLAN DES OFFICES DV LOGIS DV SEIGNEVR





VI

LELEVATION DE TOVT LE CONTENV DV CLOS



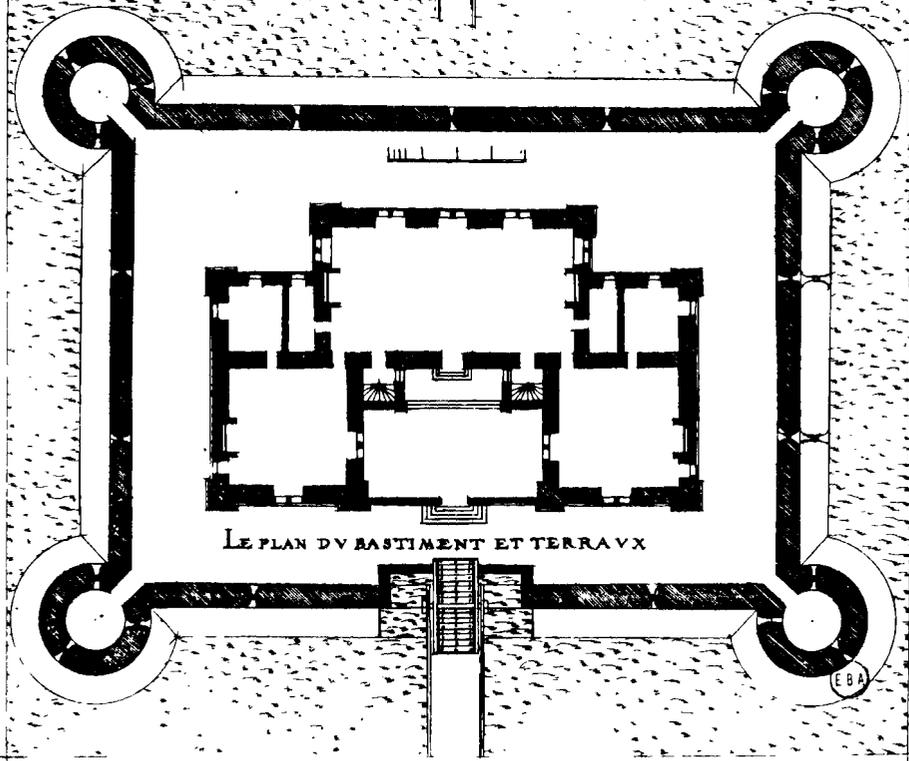
LE PLAN DE TOVT

LE CONTENV DV CLOS

VII



LA MONTEE DV BASTIMENT ET TERRAVX

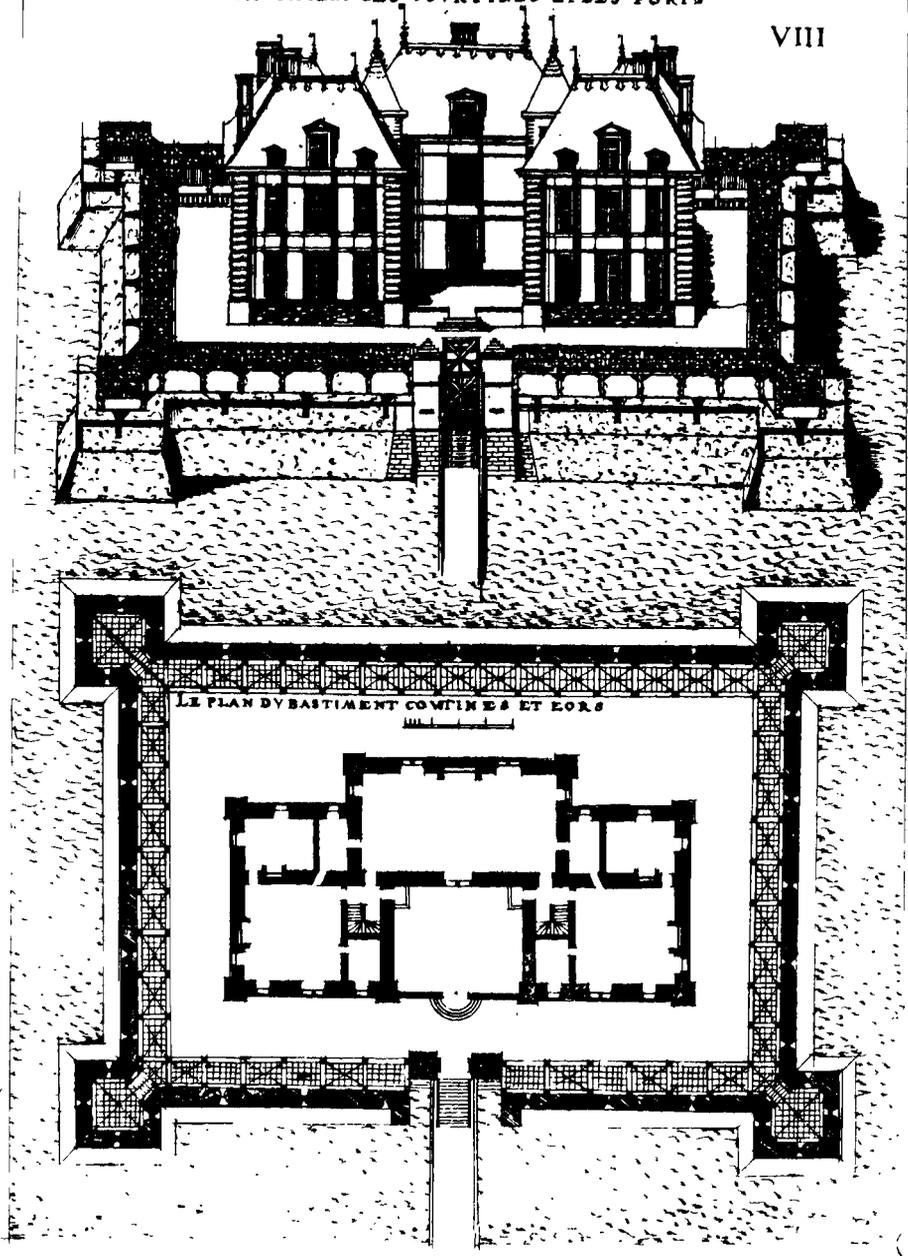


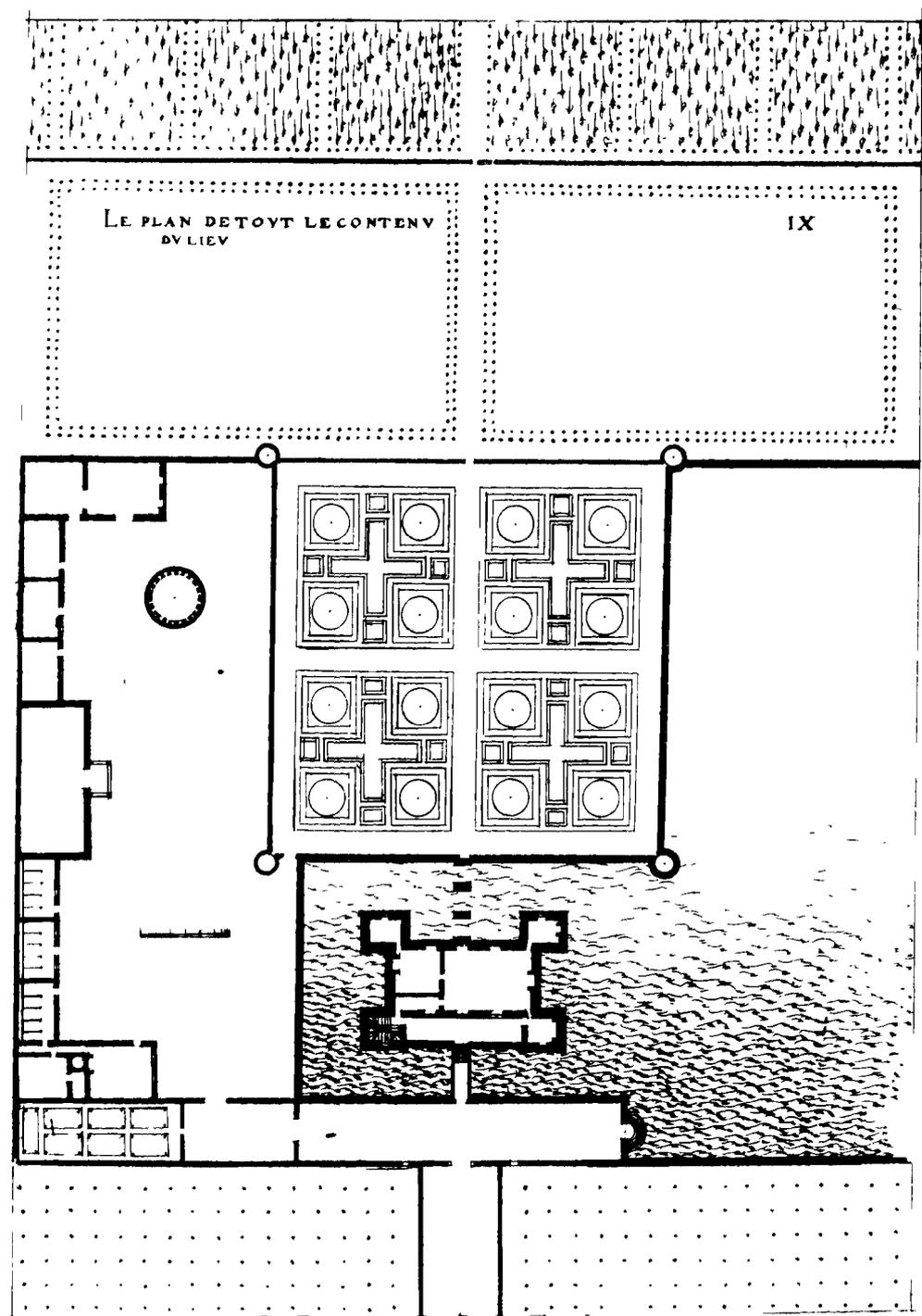
LE PLAN DV BASTIMENT ET TERRAVX

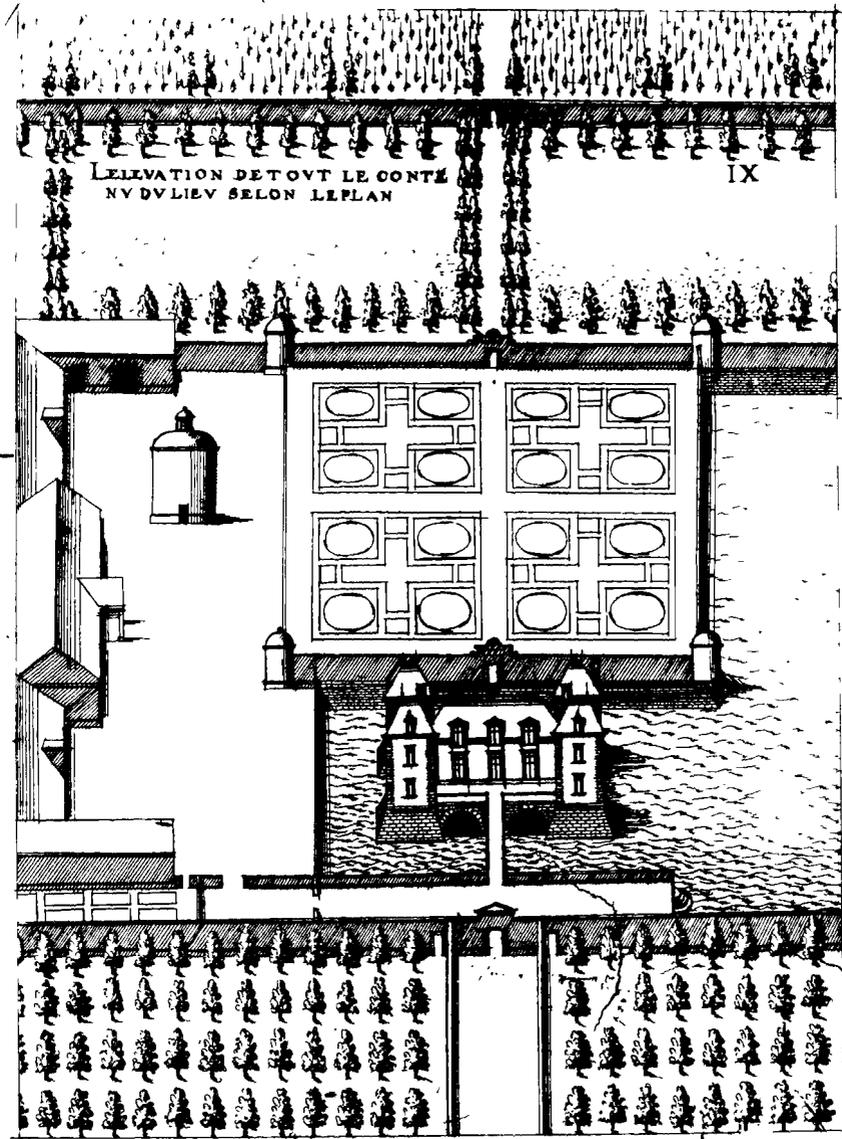
EBA

LELEVATION DV BASTIMENT DES COVRTINES ET DES FORTS

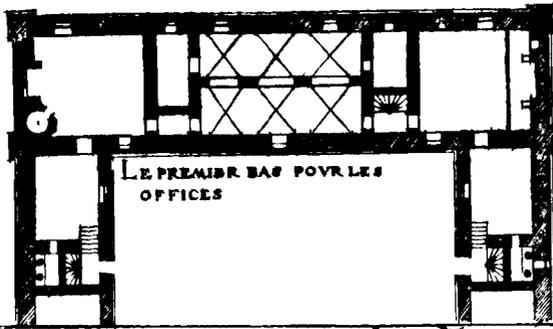
VIII



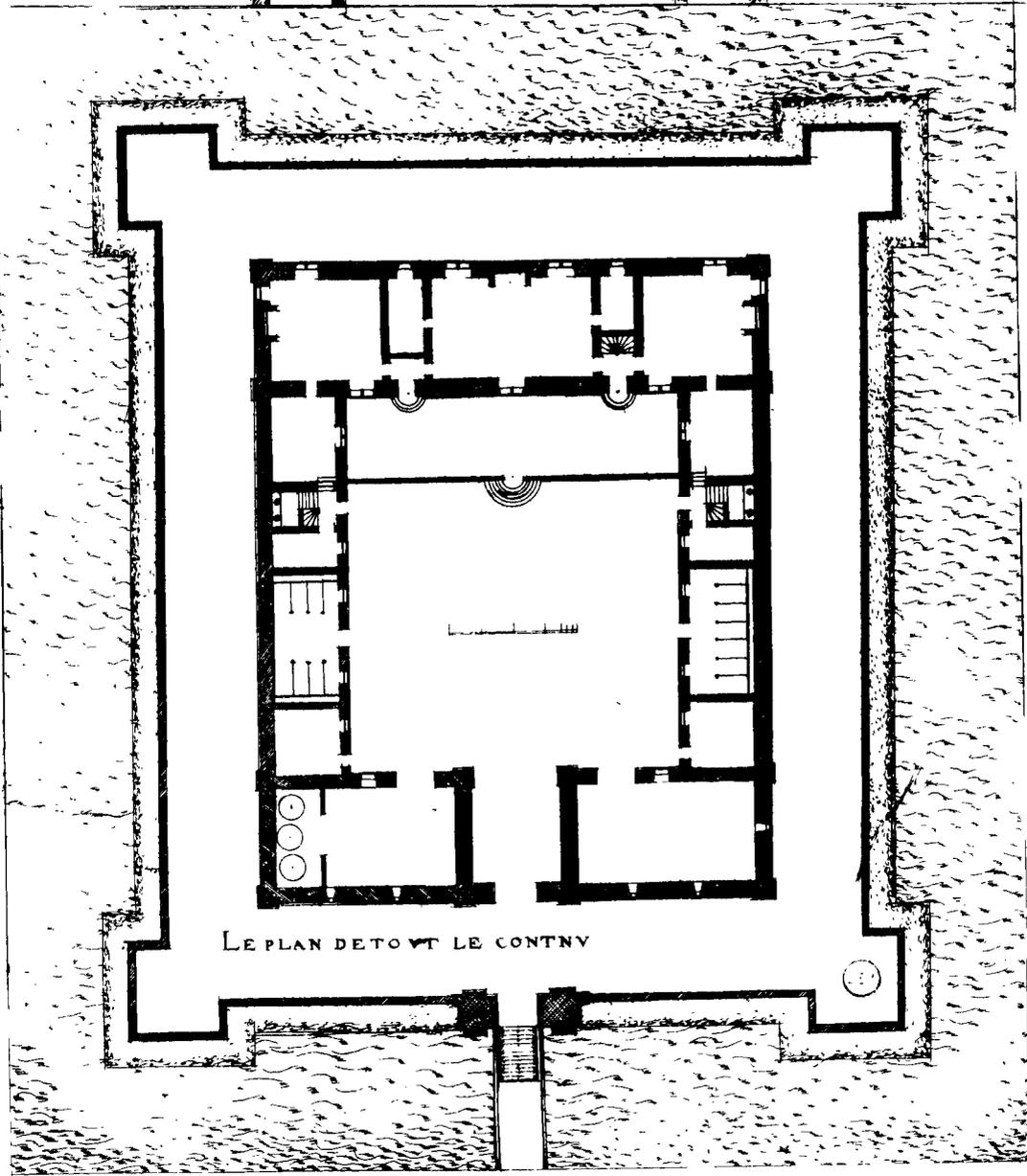




①



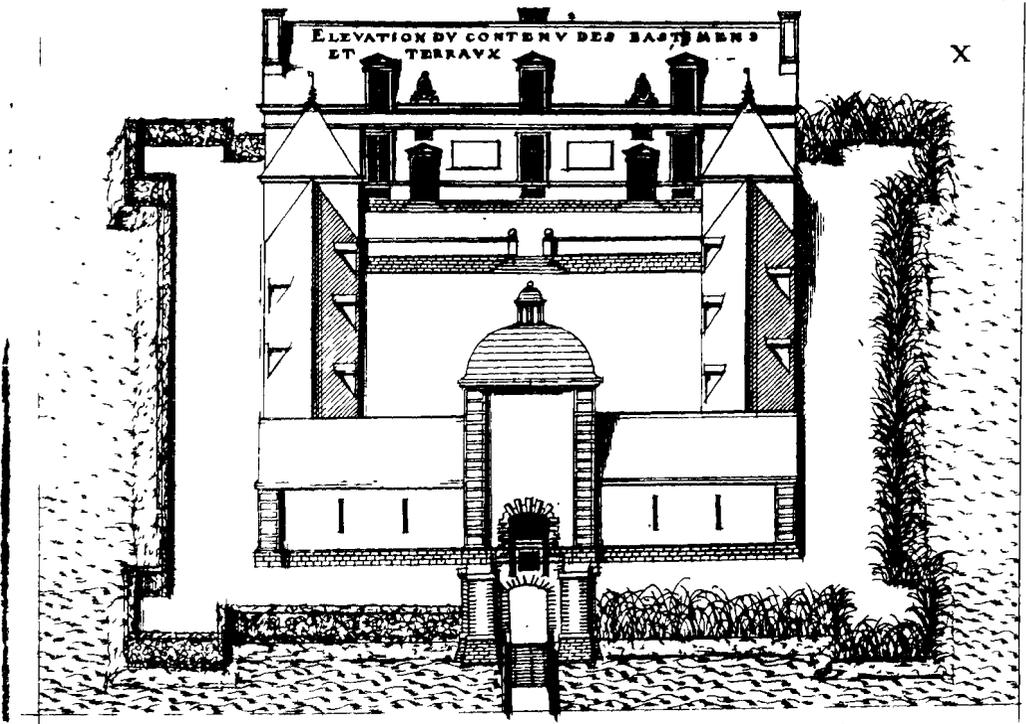
X



LE PLAN DE TOVT LE CONTNY

ELEVATION DU CONTENU DES BASTIMENS  
ET TERRAYX

X

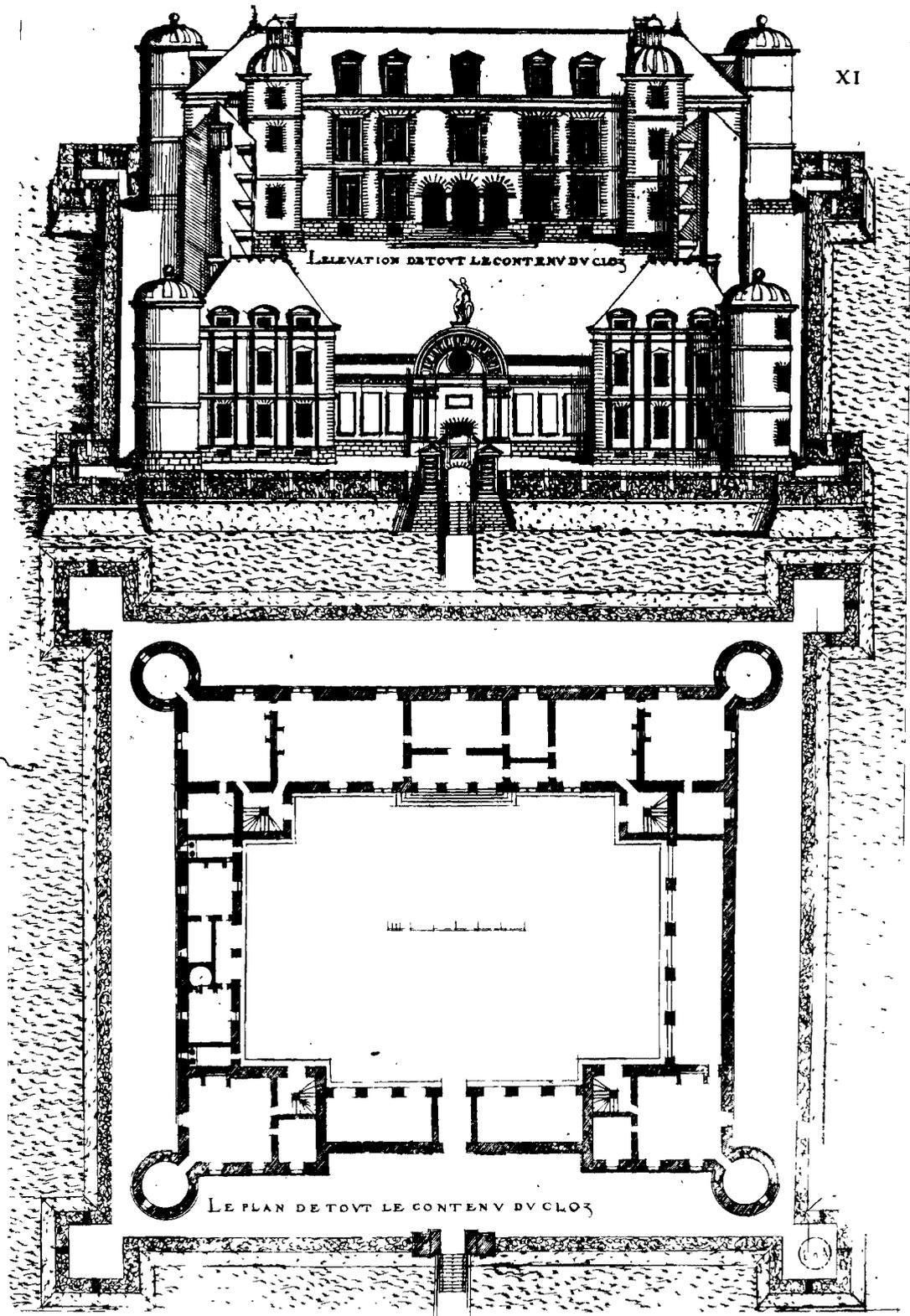


(17)

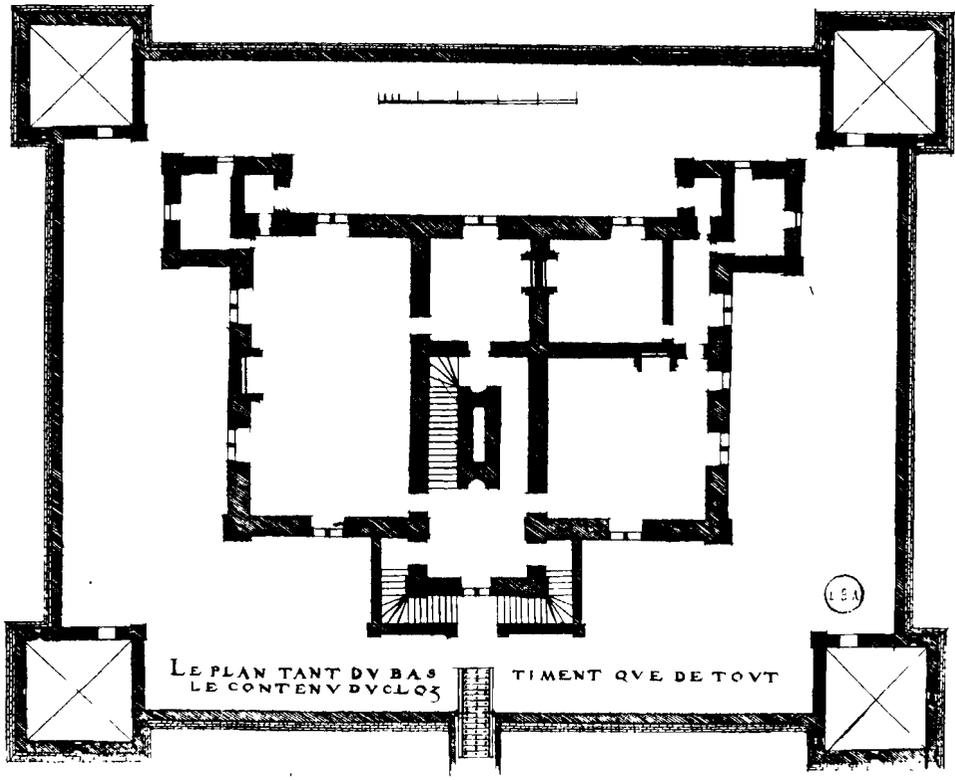
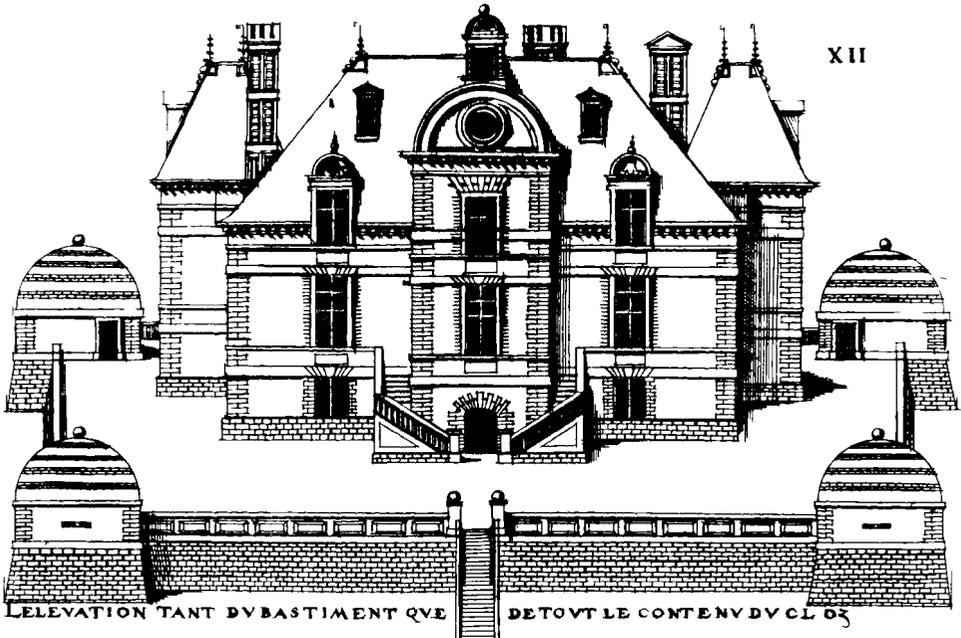
XI

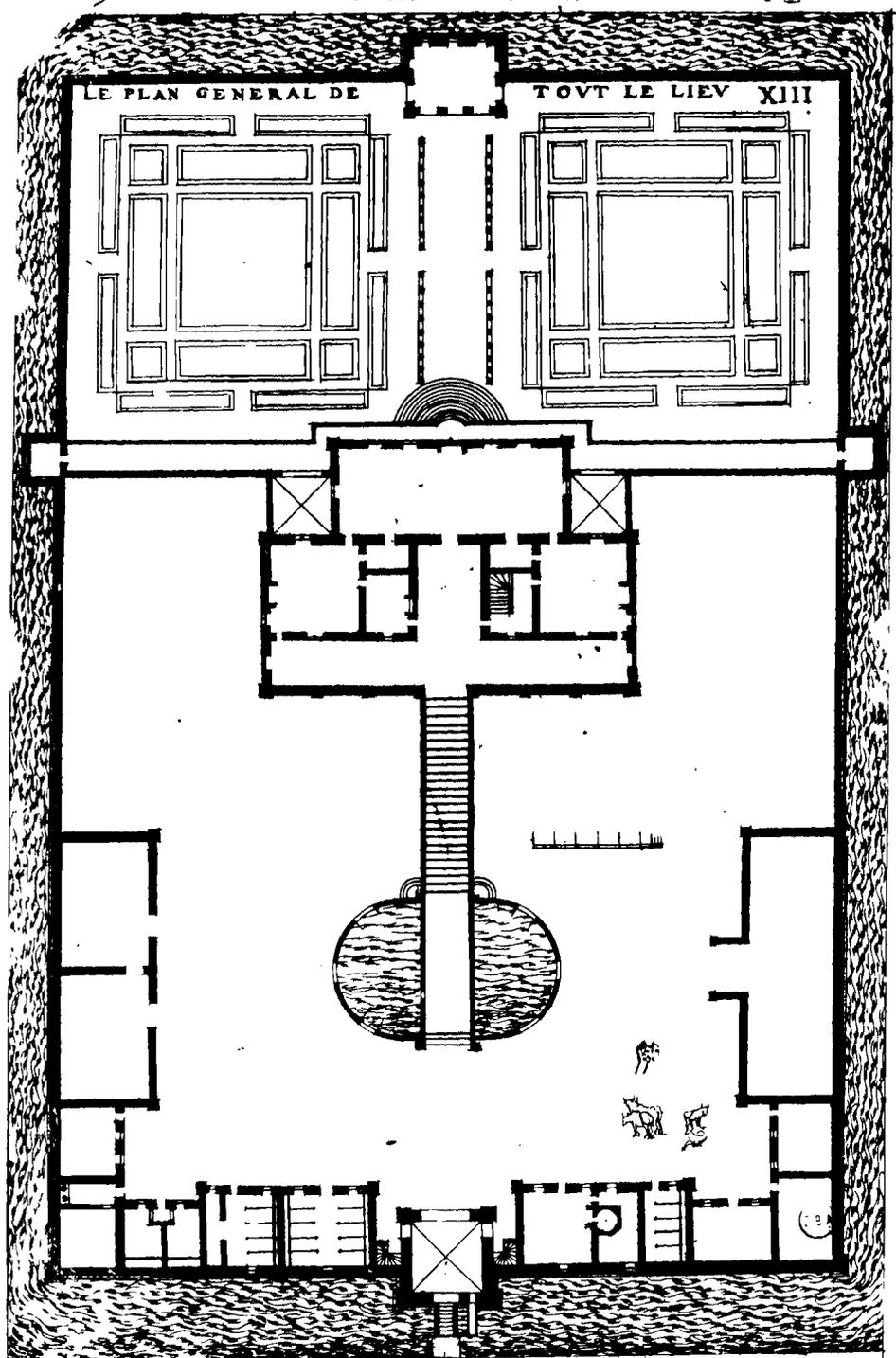
LELEVATION DETOVT LECONTENVDV CLOS

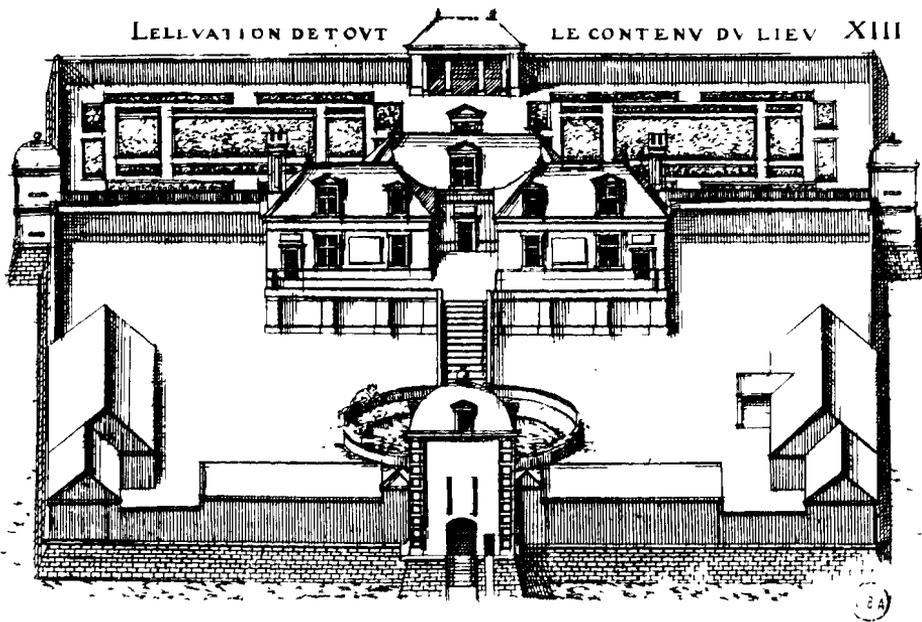
LE PLAN DETOVT LE CONTENVDV CLOS

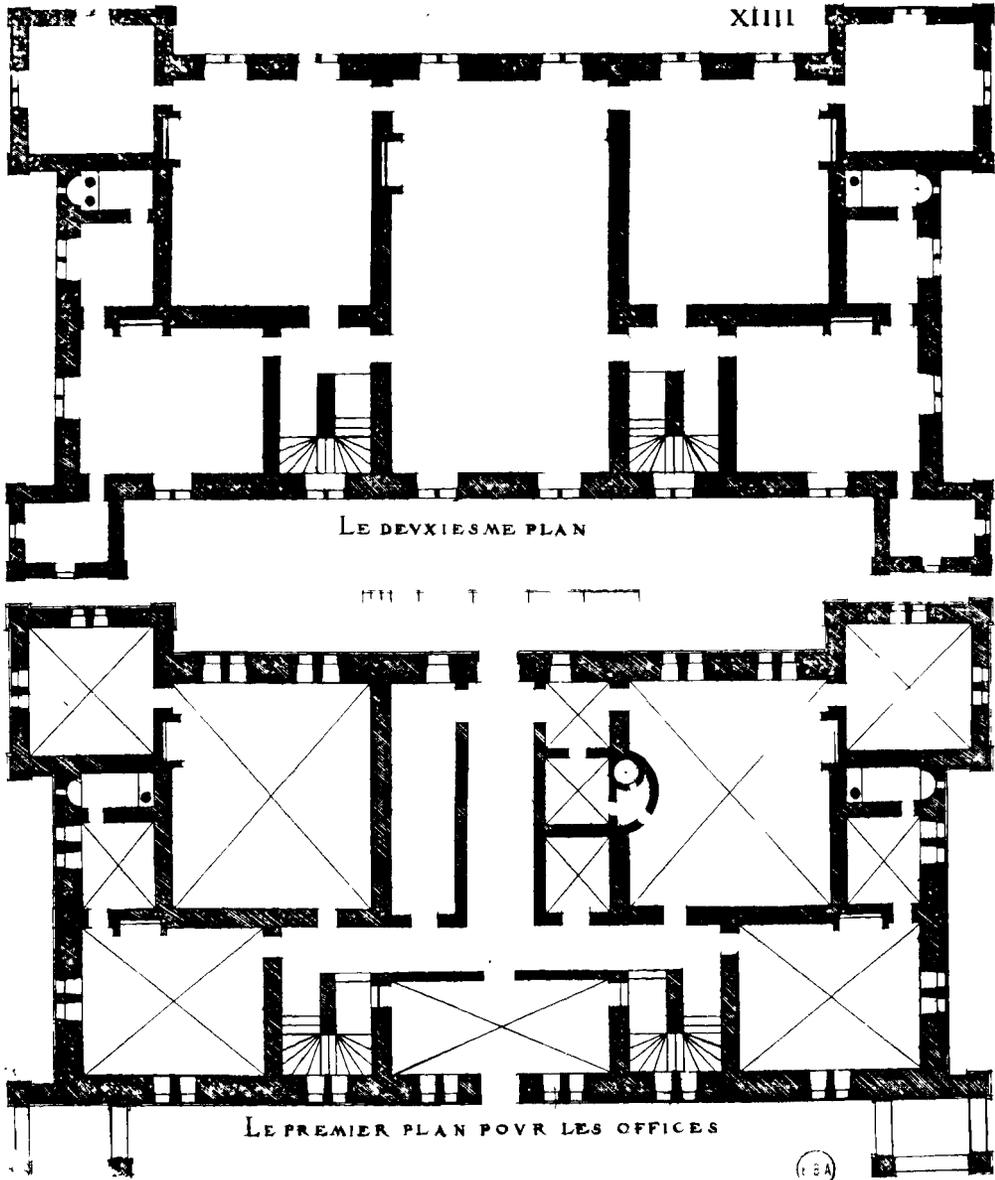


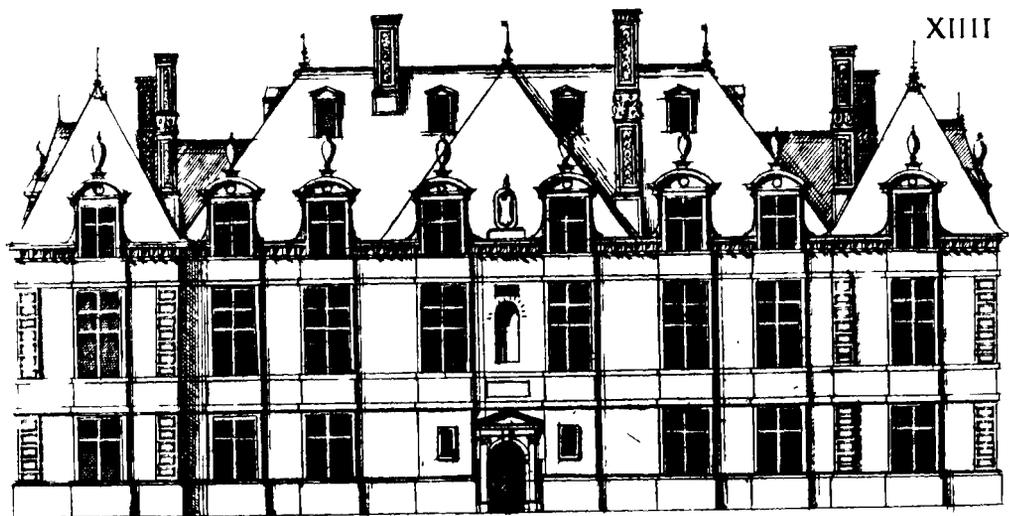
XII











LA MONTEE DV COSTE DV IARDIN

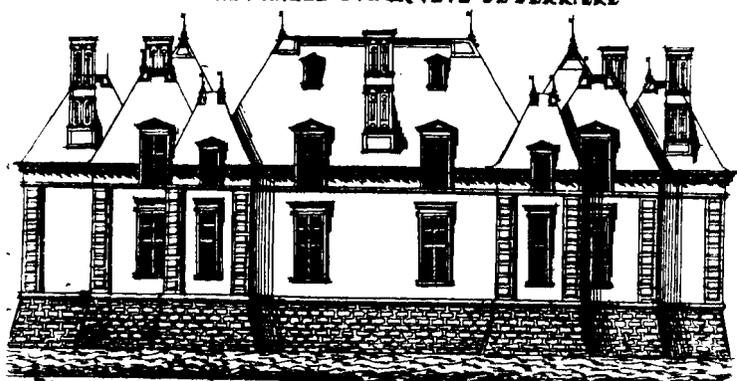


LA MONTEE DV COSTE DE LA COVRT

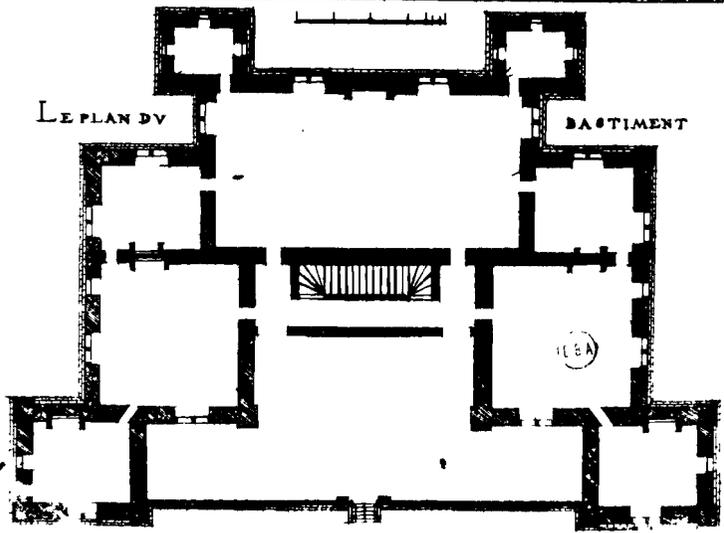
(F 9 A)

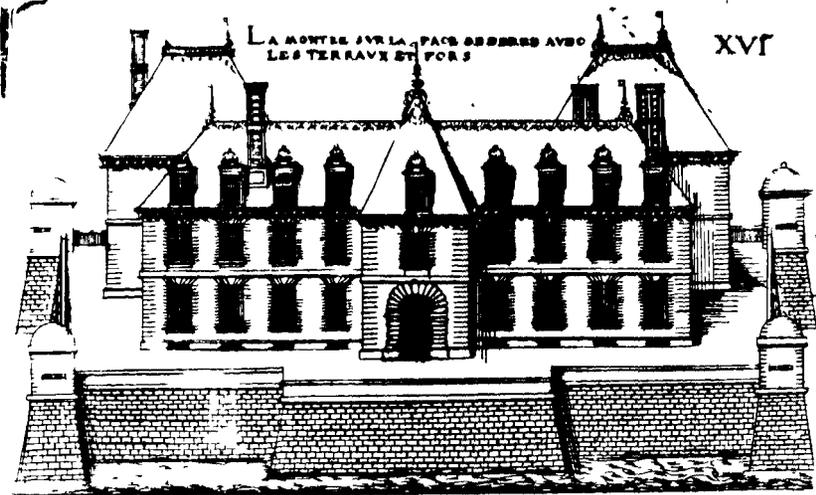


ELEVATION GEOMETRALE SUR LA VEUE DE DERRIERE

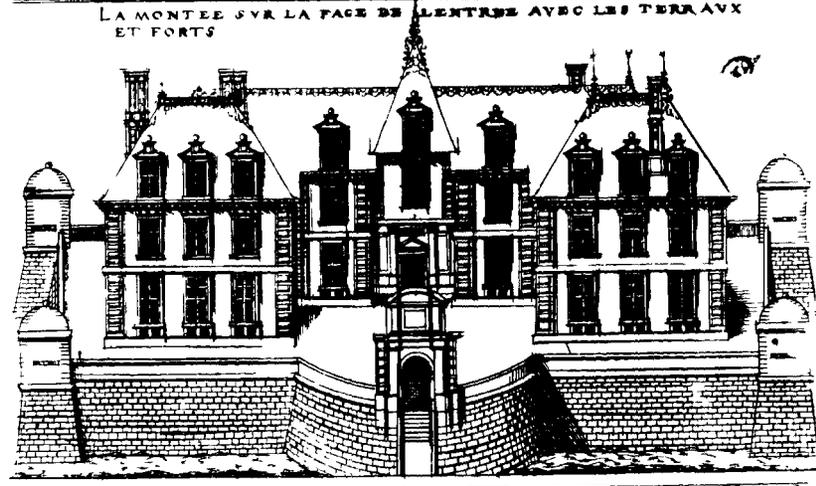


ELEVATION GEOMETRALE SUR LA VEUE DE L'ENTREE

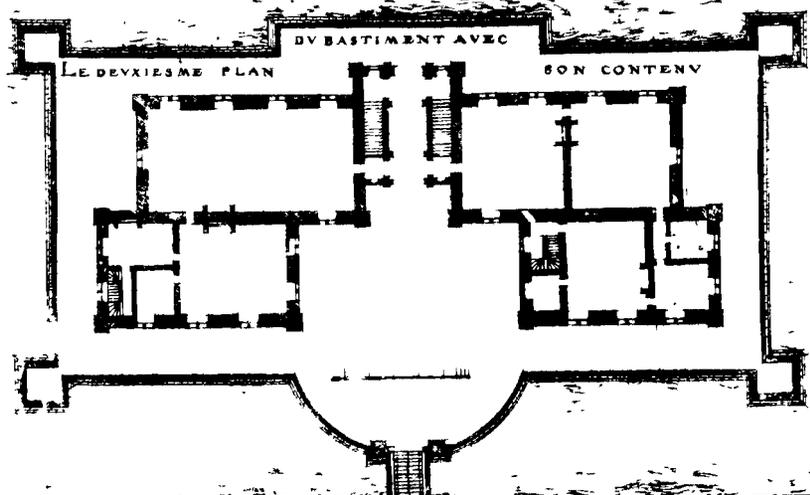




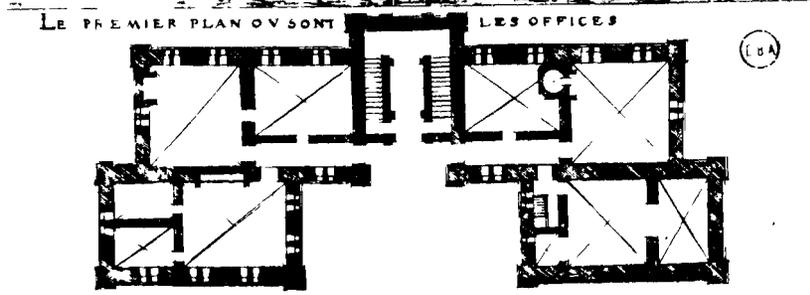
LA MONTEE SUR LA FACE DESSESSAYE AVEC LES TERRAUX ET FORTS XVI



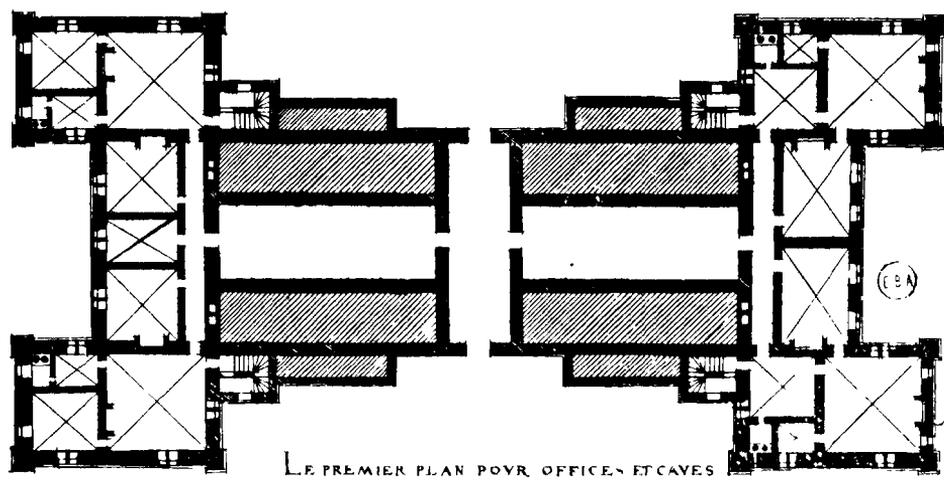
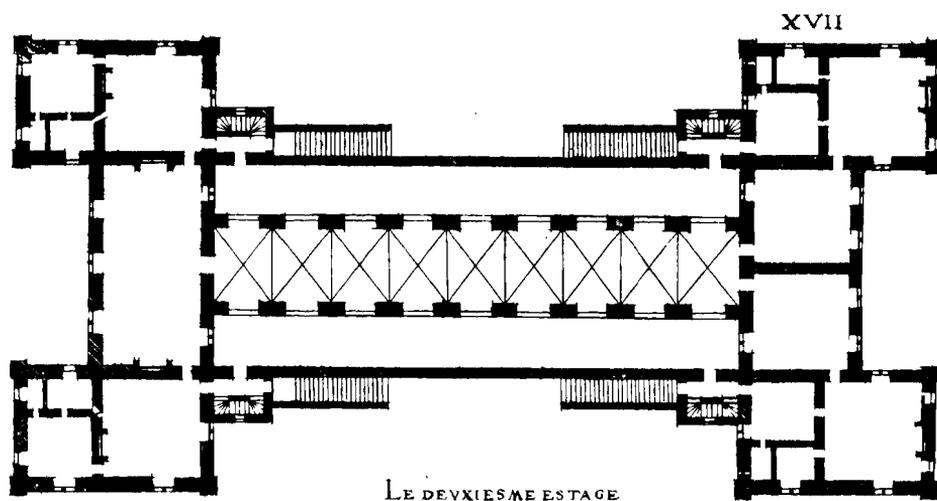
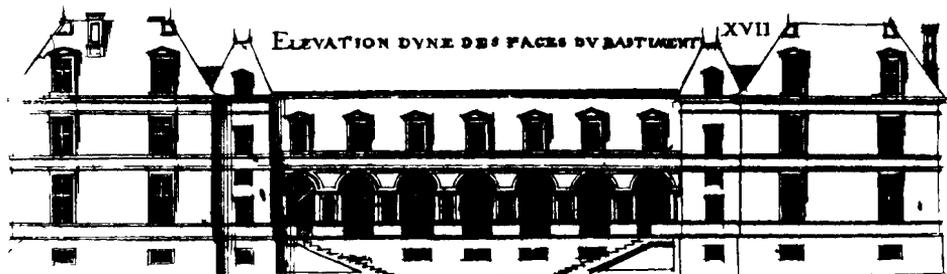
LA MONTEE SUR LA FACE DE L'ENTREE AVEC LES TERRAUX ET FORTS



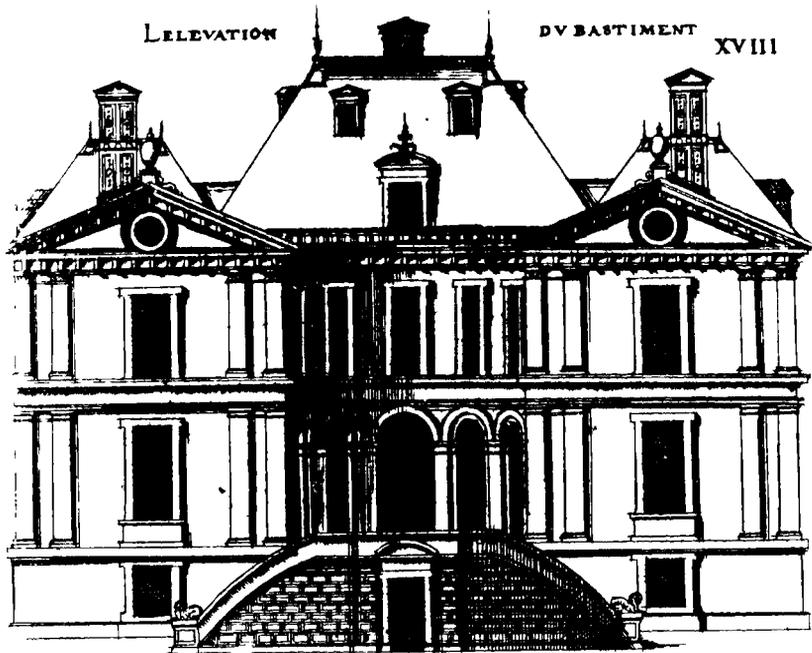
DU BASTIMENT AVEC LE DEUXIEME PLAN SON CONTENU



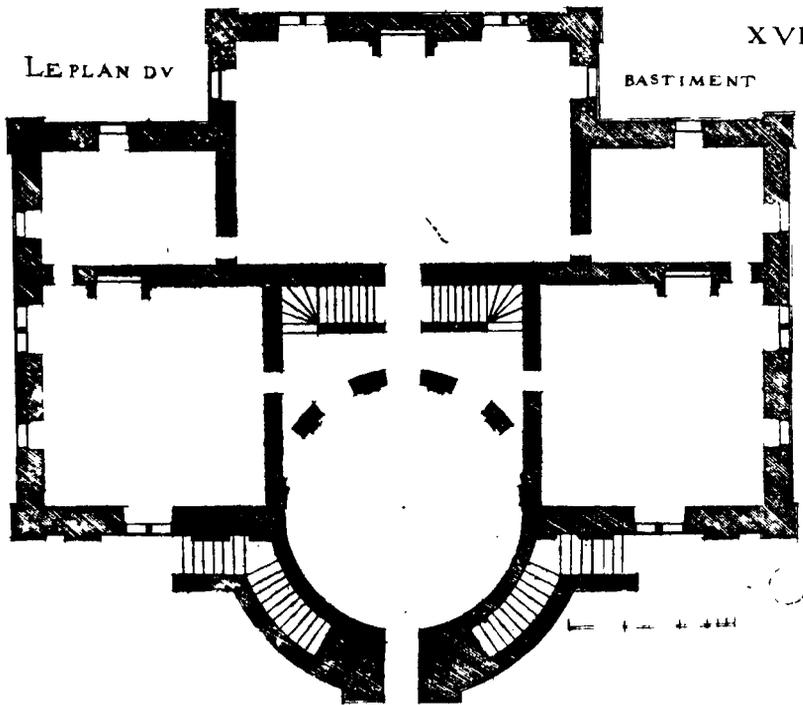
LE PREMIER PLAN OU SONT LES OFFICES (10A)

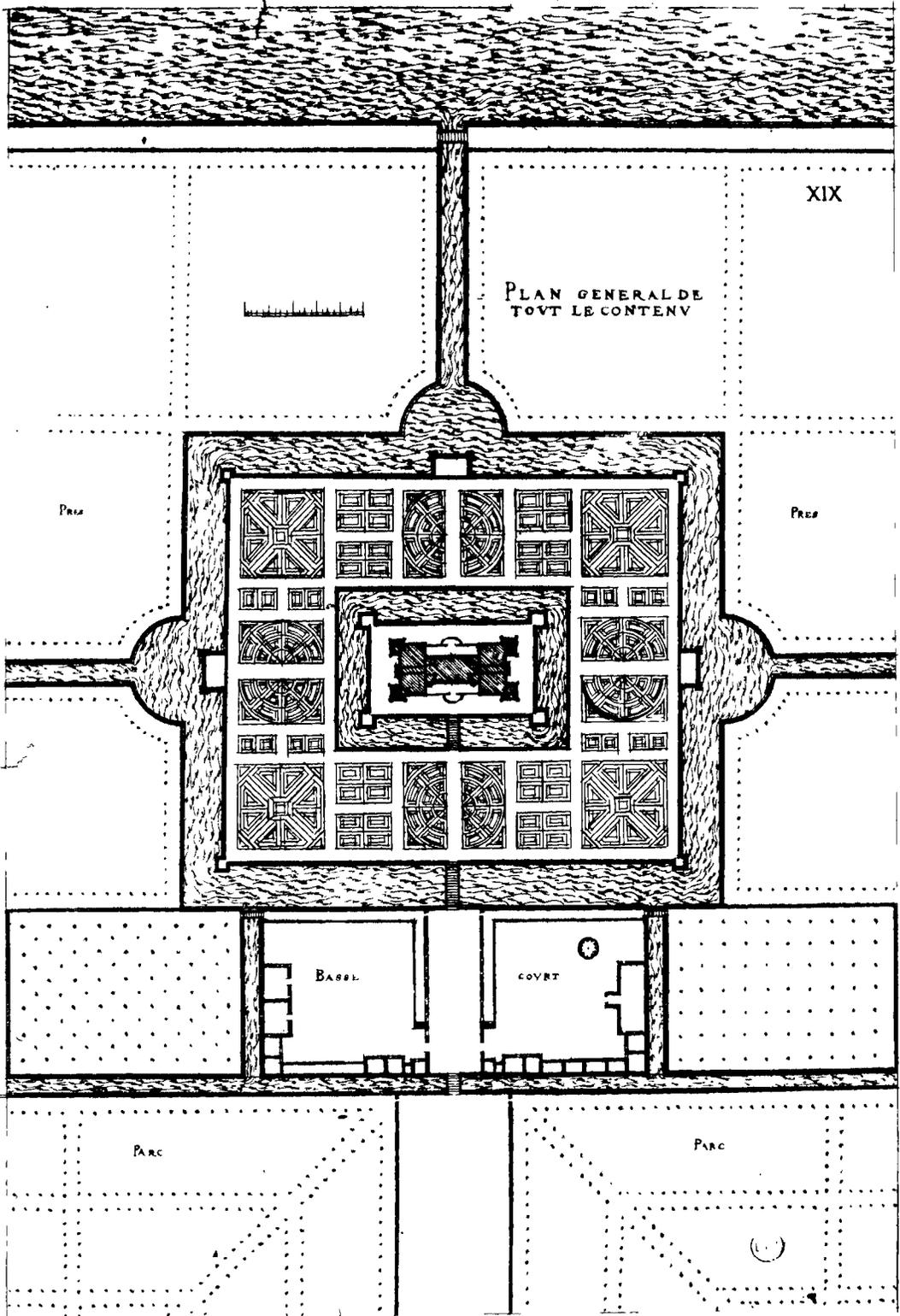


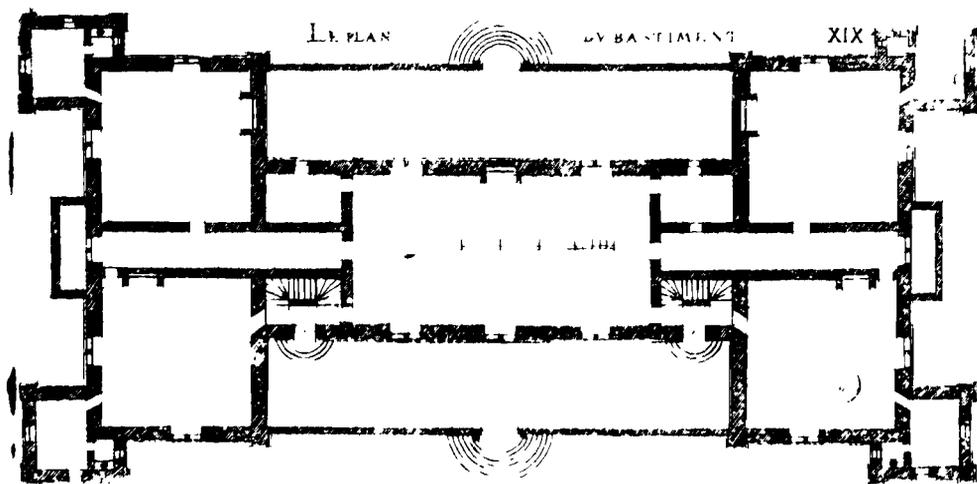
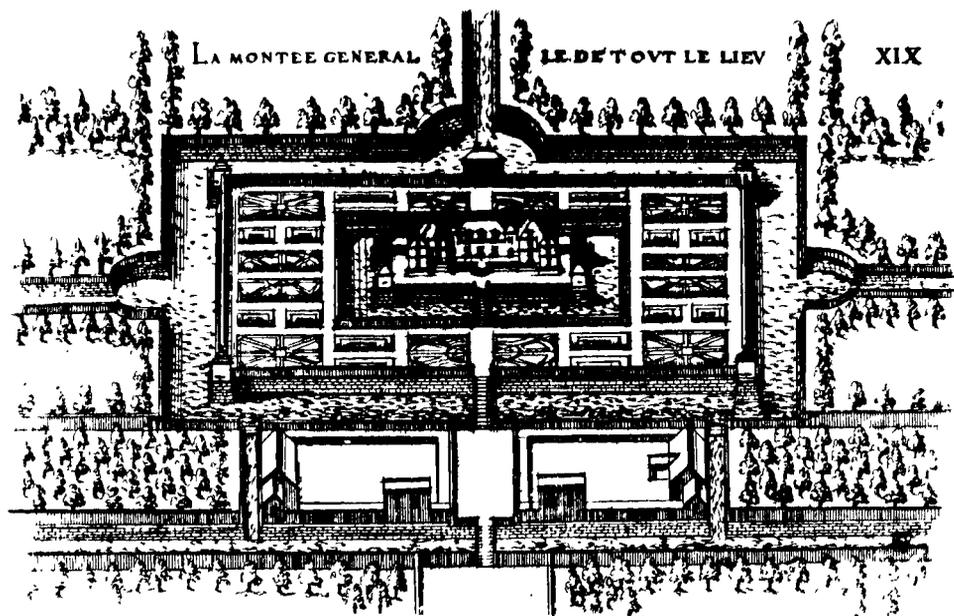
LELEVATION DV BASTIMENT XVIII



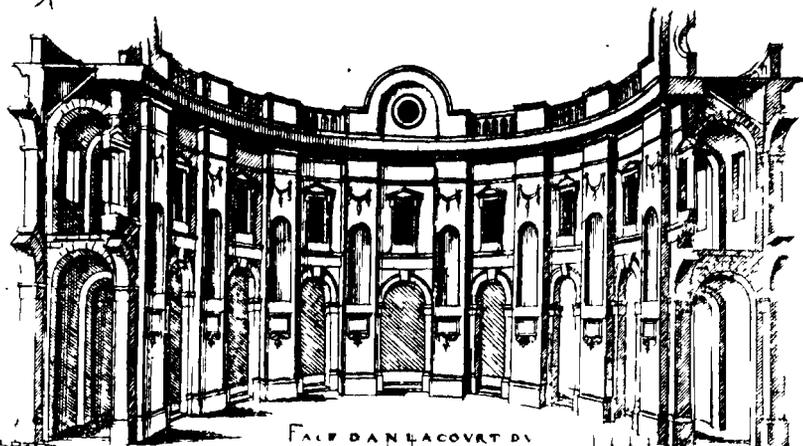
LEPLAN DV BASTIMENT XVIII



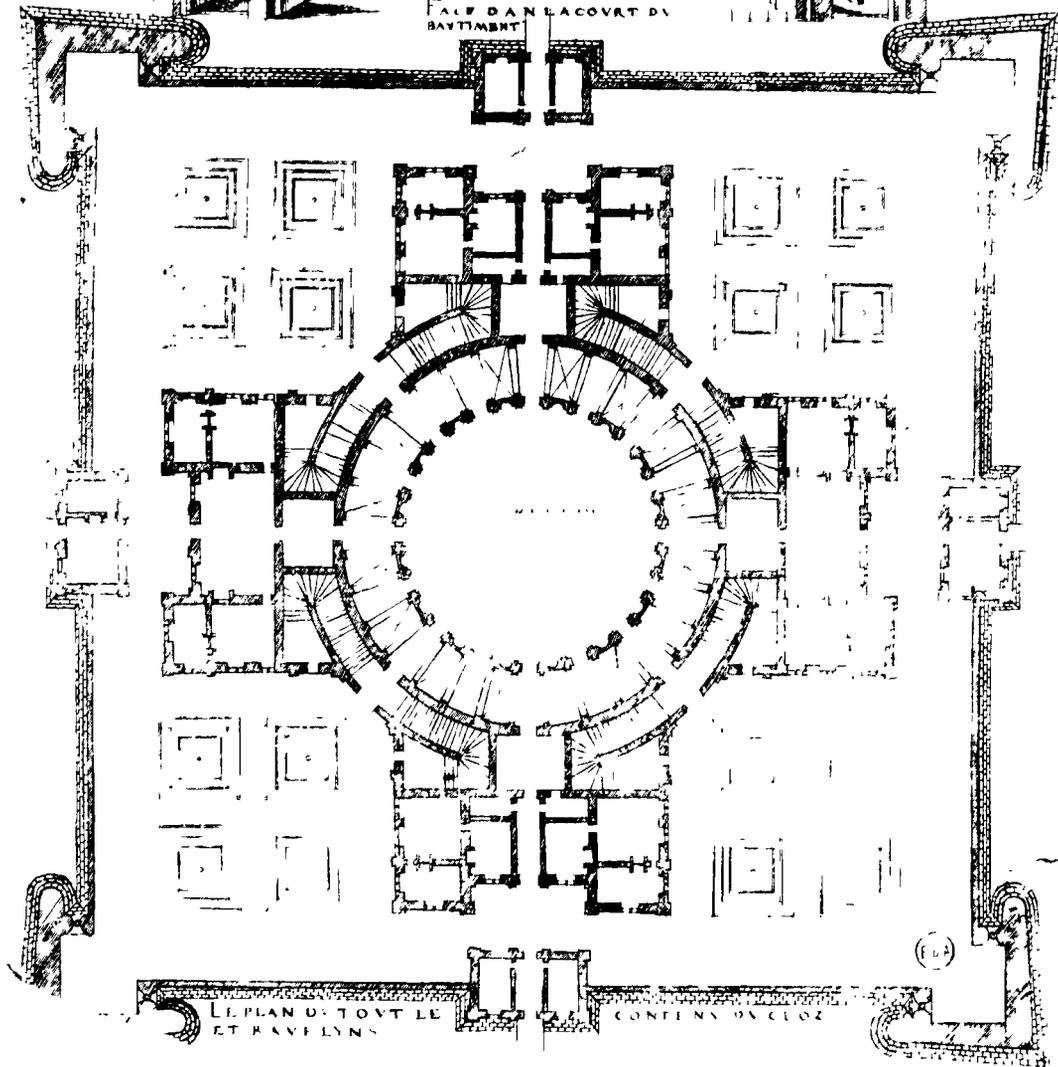




XX



FACÈ D'AN L'ACQVET DV  
BAYTIAERT

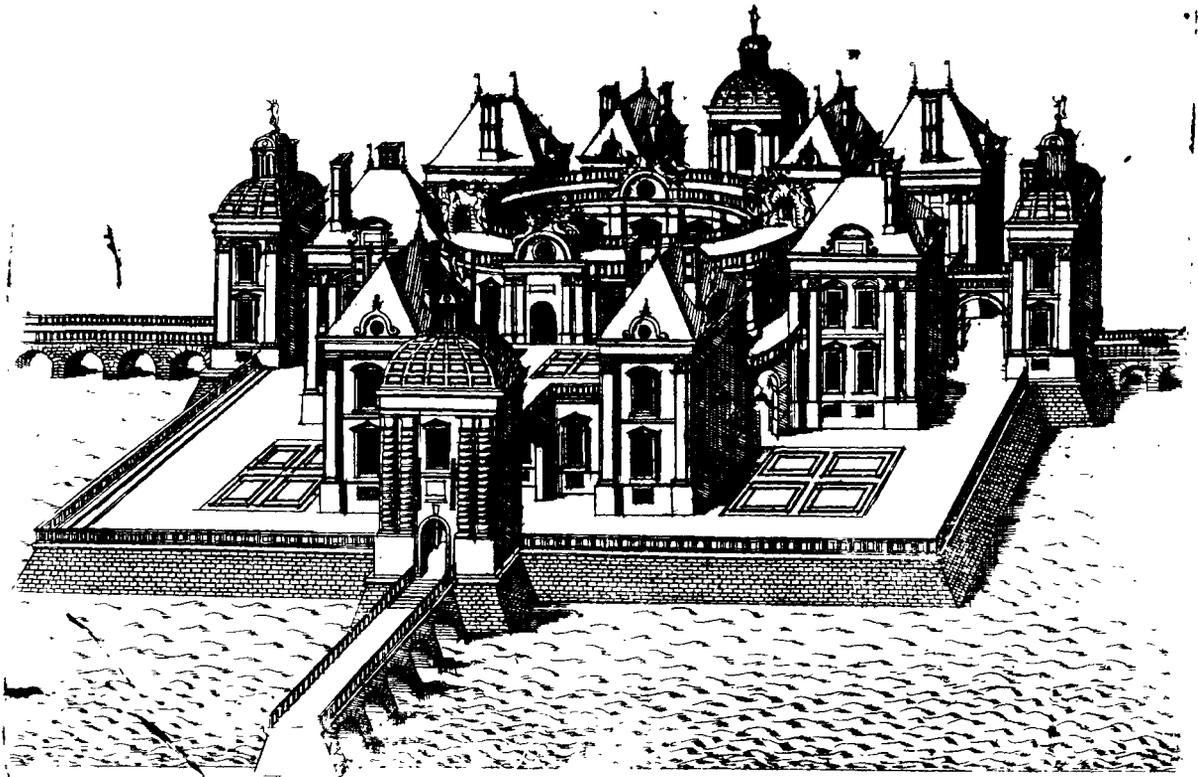


LE PLAN DE TOUT LE  
ET RAVELINS

CONTENS DV CLOZ

LELEVATION DE TOVT LECONTENY DV CLOZ DEBANS LEAVE

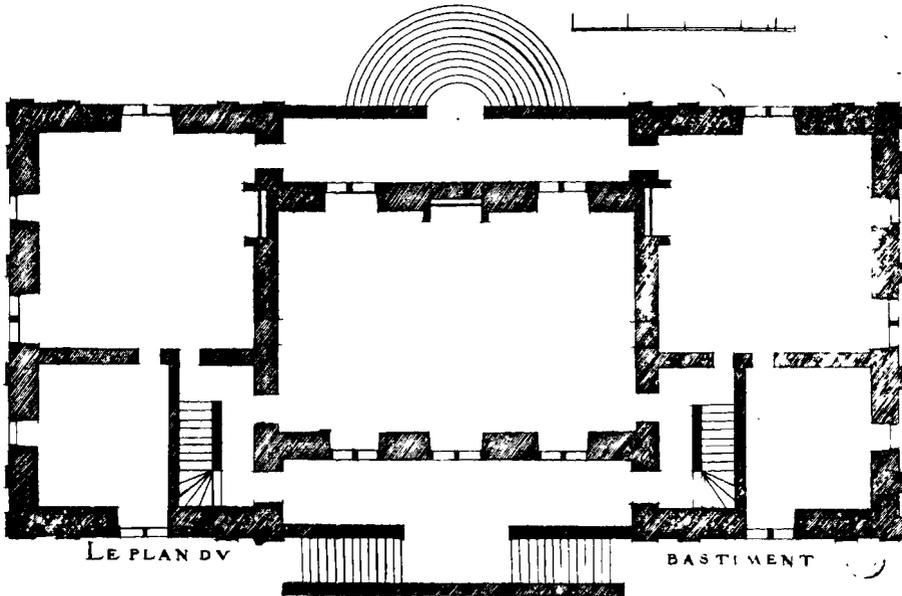
XX

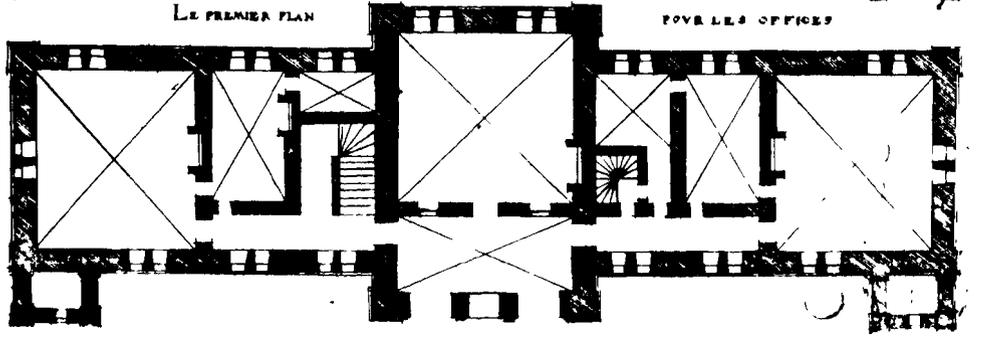
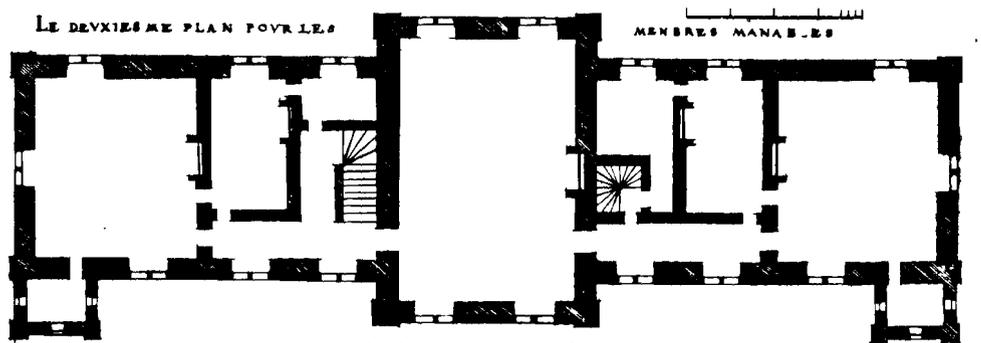


(L. 4)



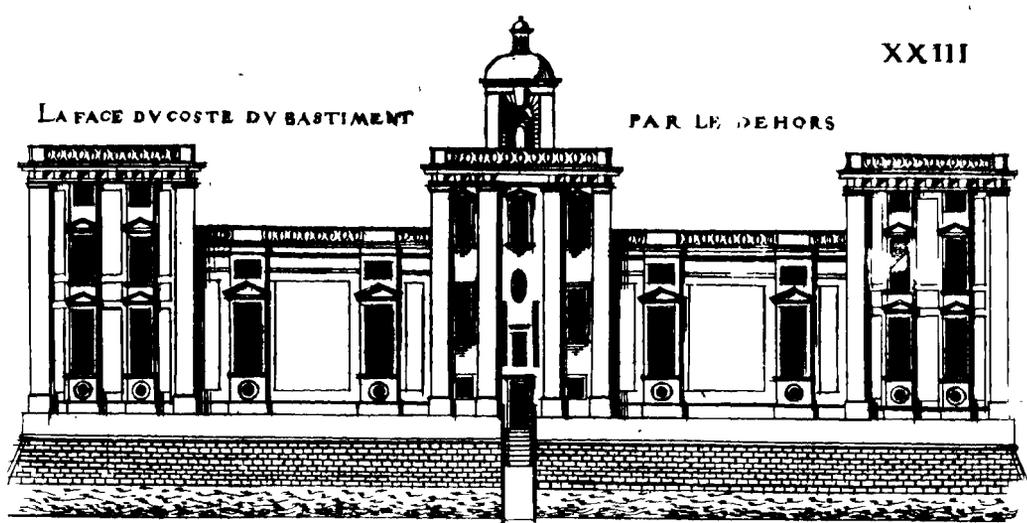
LELEVATION DV BASTIMENT DV COSTE DE LA COURT



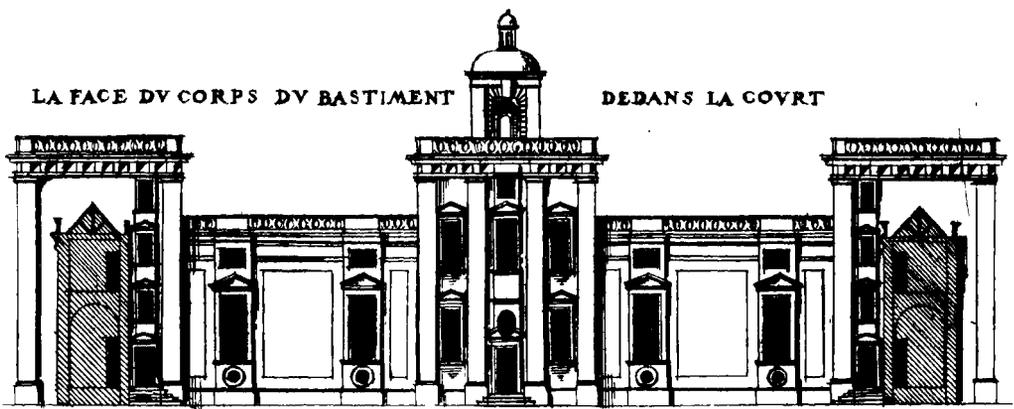


XXIII

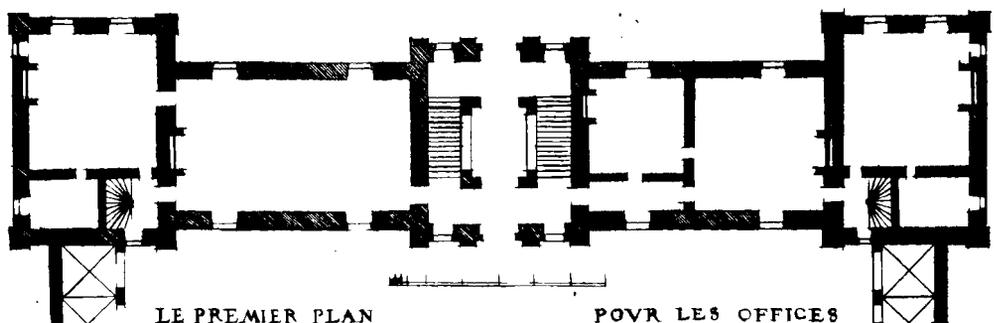
LA FACE DV COSTE DV BASTIMENT PAR LE DEHORS



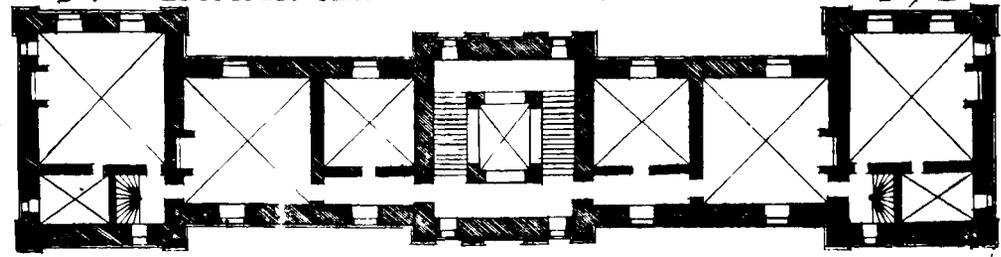
LA FACE DV CORPS DV BASTIMENT DEDANS LA COVRT

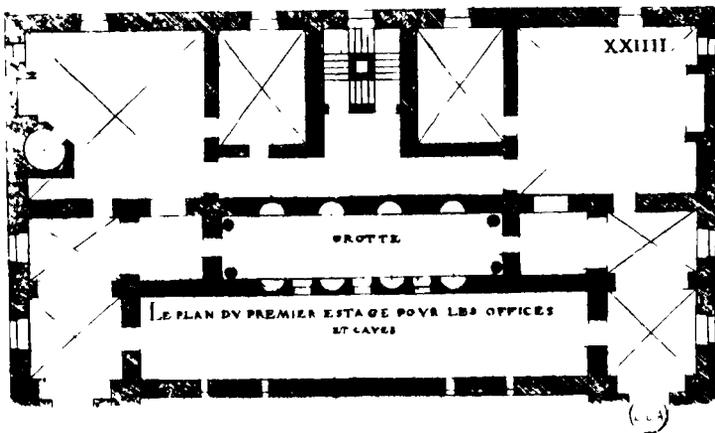
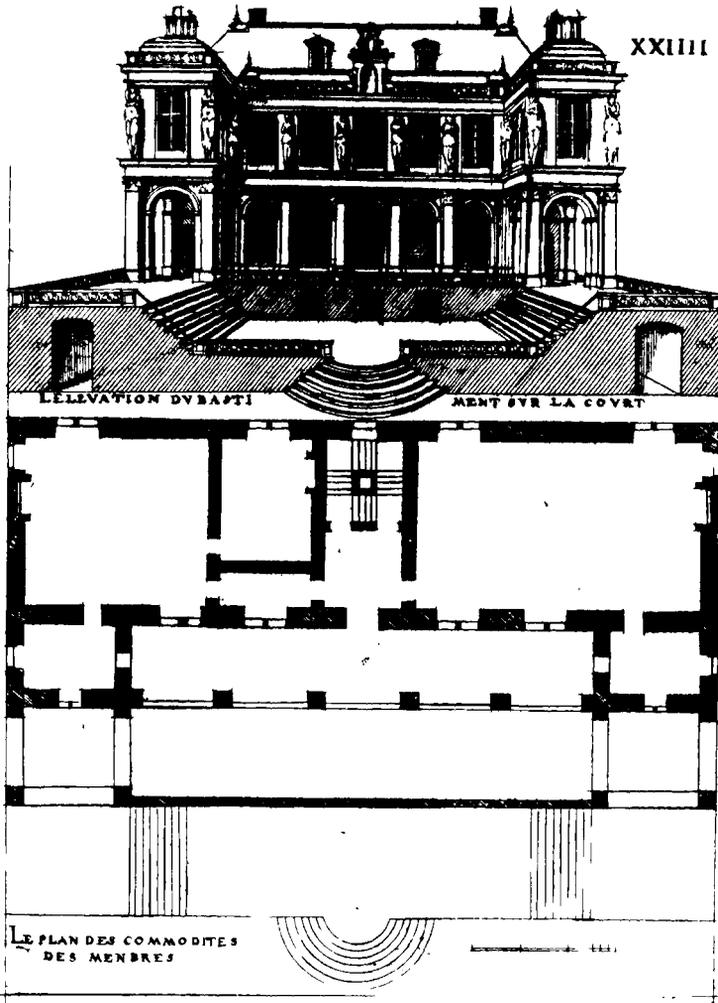


LE DEVIEXSME PLAN POVR LES COMODITES MANABLES

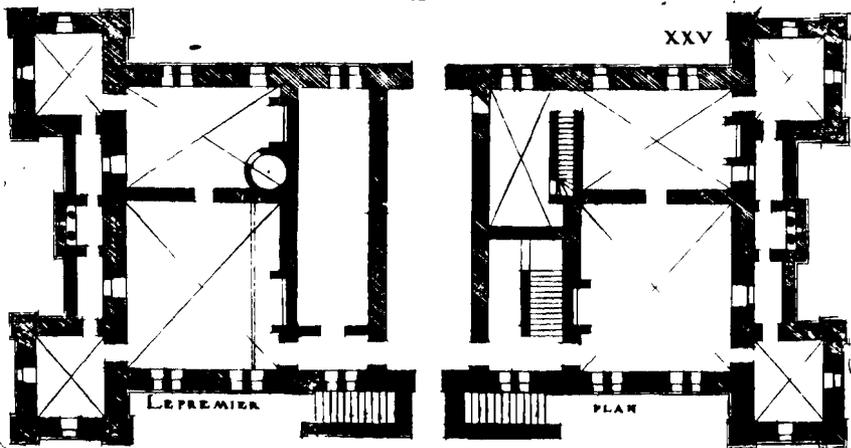
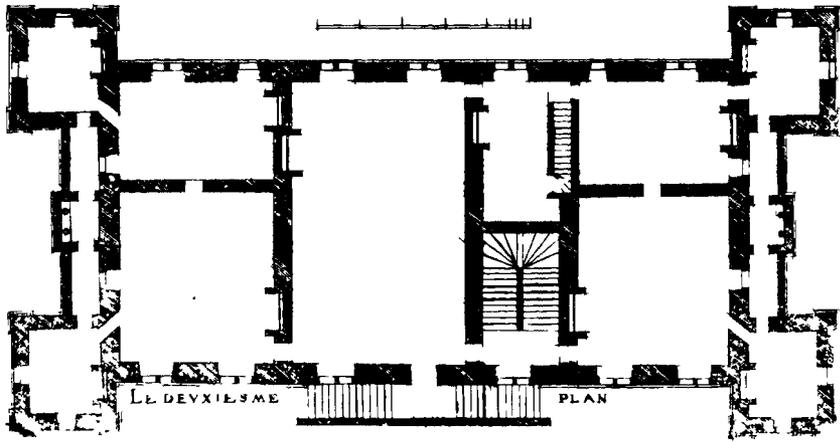
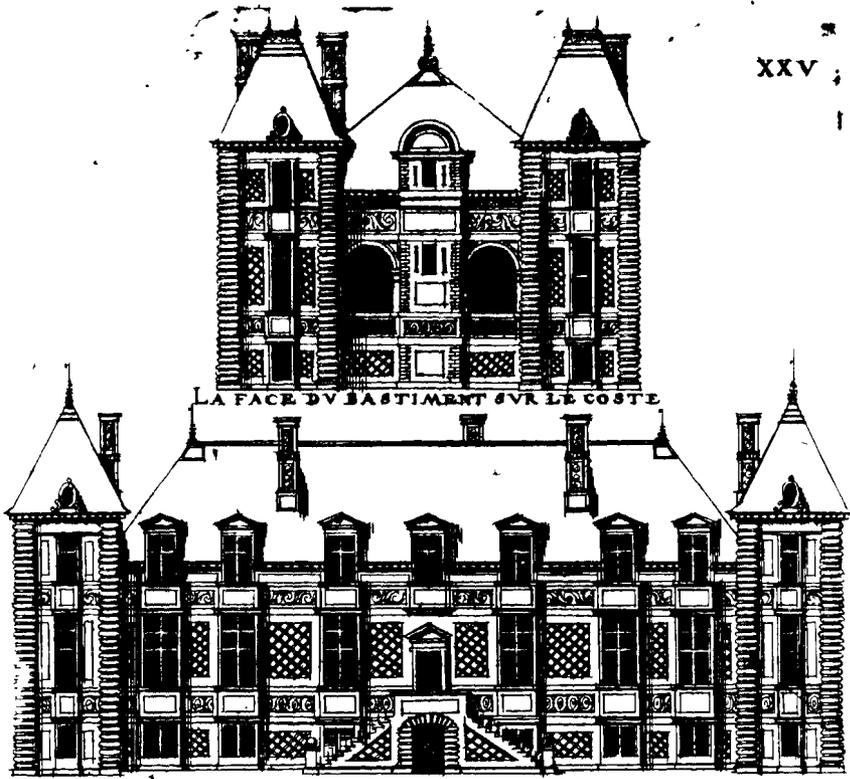


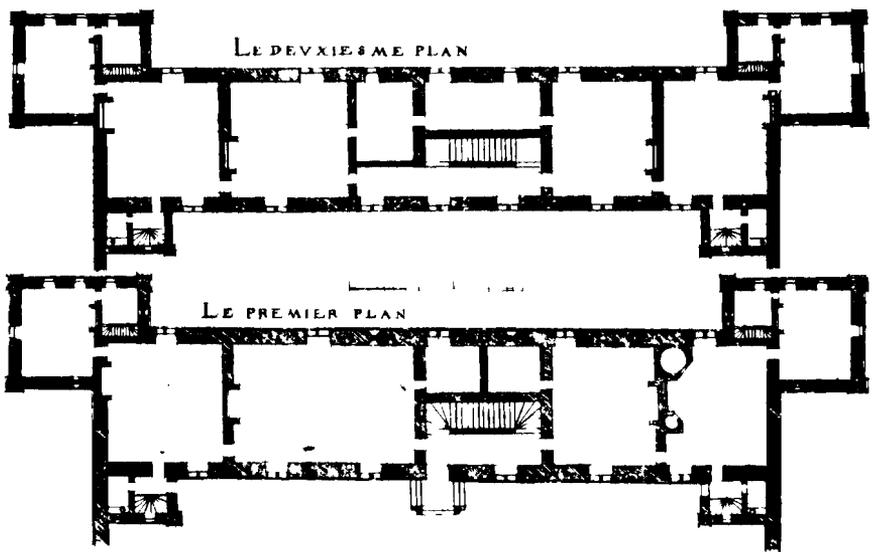
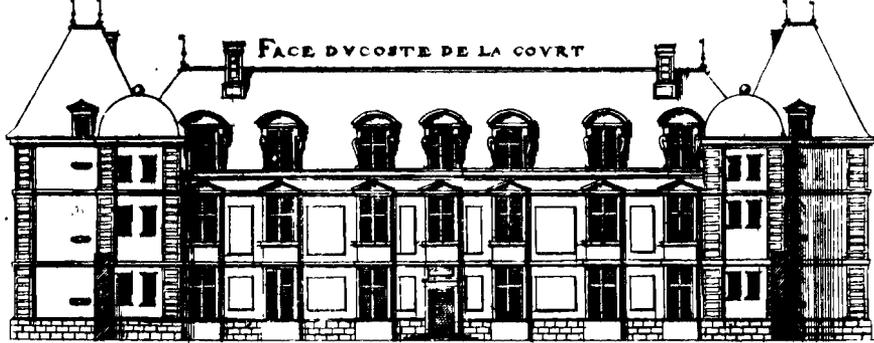
LE PREMIER PLAN POVR LES OFFICES



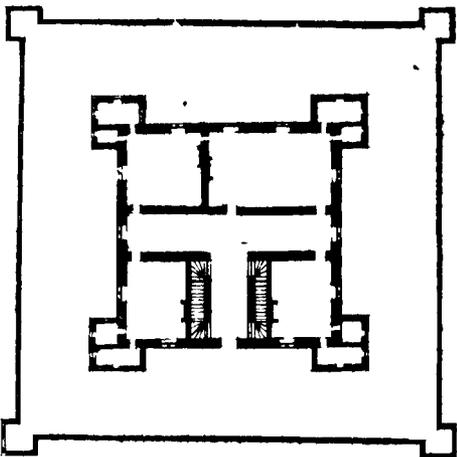


XXV

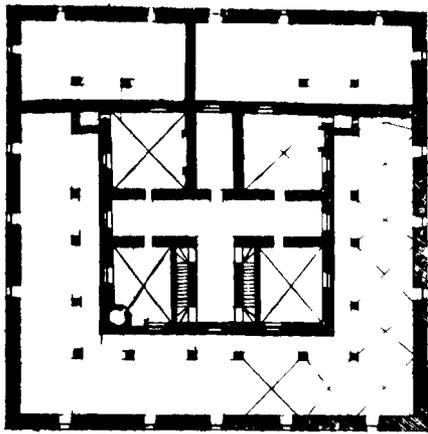




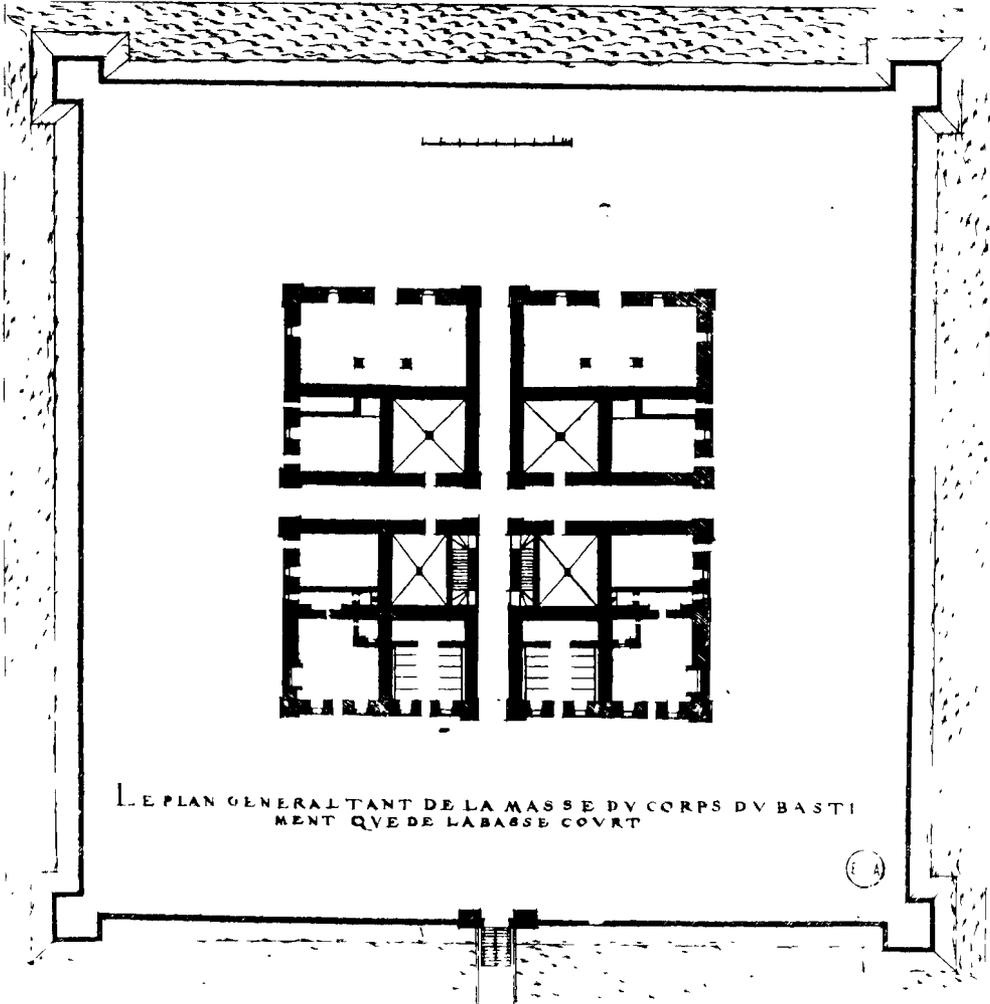
XXVII



LE PLAN DV LOUIS DV SEIGNEVR AVEC LA TERRACE



LE PLAN DE TERRE AY DESOVR DV LOUIS DV SEIGNEVR



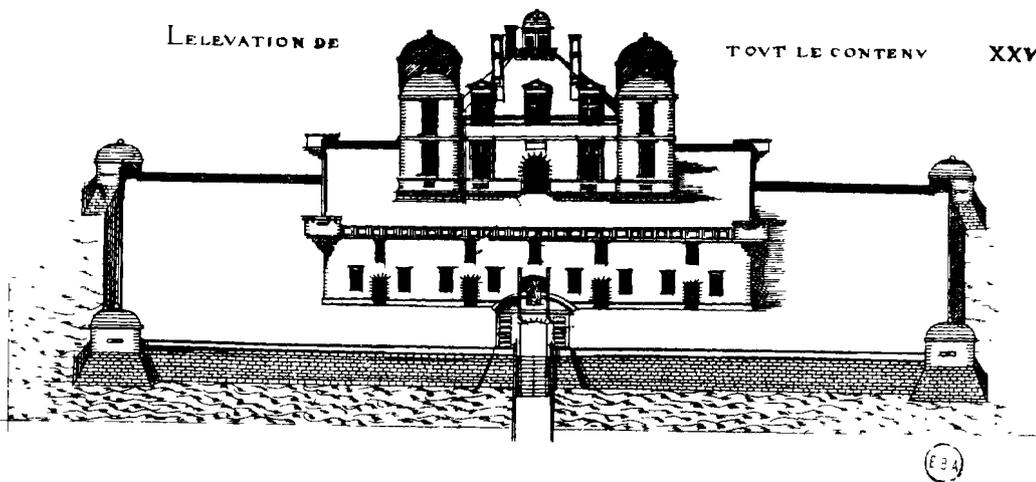
LE PLAN GENERAL TANT DE LA MASSE DV CORPS DV BASTIMENT QVE DE LABASSE COVRT

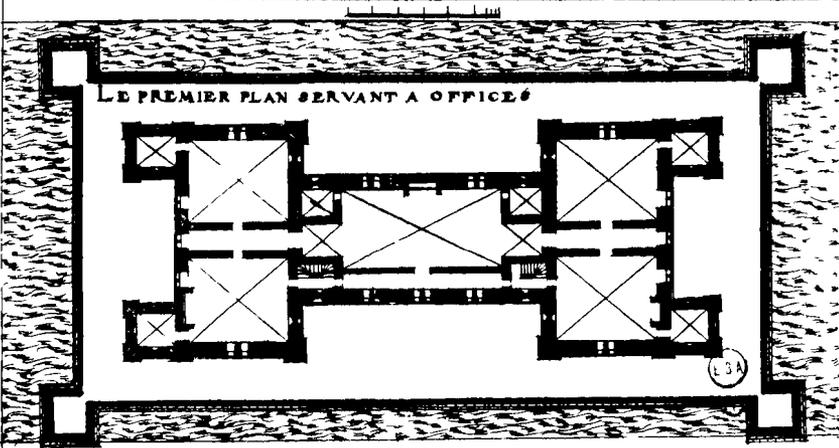
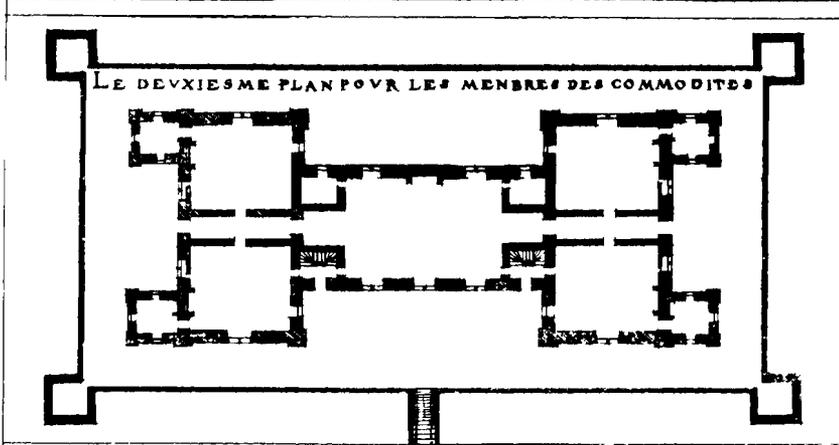
(E A)

LELEVATION DE

TOUT LE CONTENU

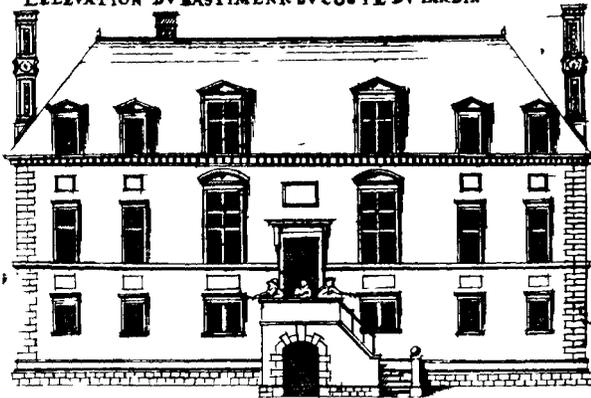
XXVII



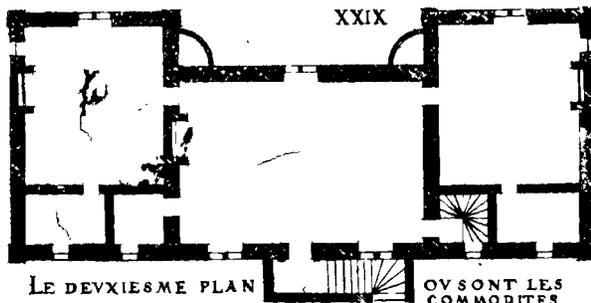




LELEVATION DV BASTIMENT DV COSTE DV LARDIN

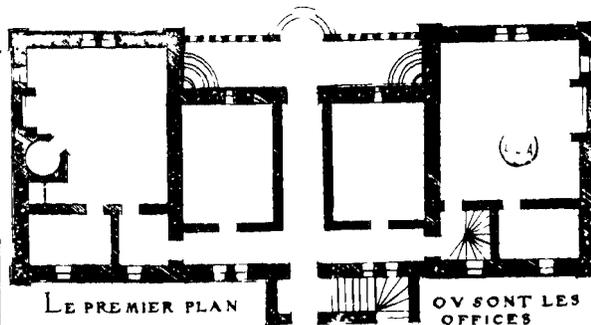


LELEVATION DV BASTIMENT DV COSTE DE LA COVRT



LE DEUVXIESME PLAN

OV SONT LES COMMODITES

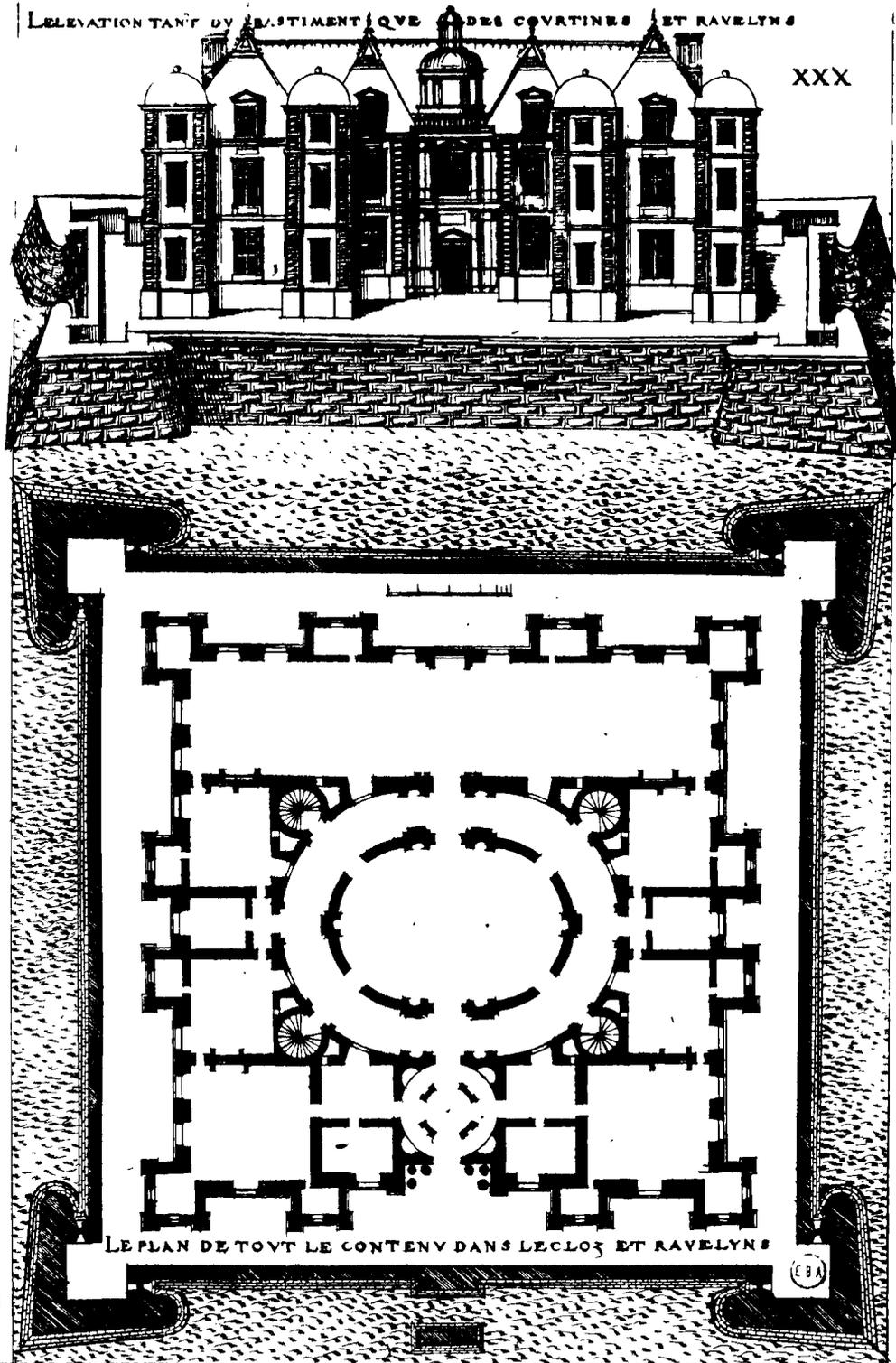


LE PREMIER PLAN

OV SONT LES OFFICES

LELEVATION TANT DU BASTIMENT QUE DES COURTINES ET RAVELINS

XXX

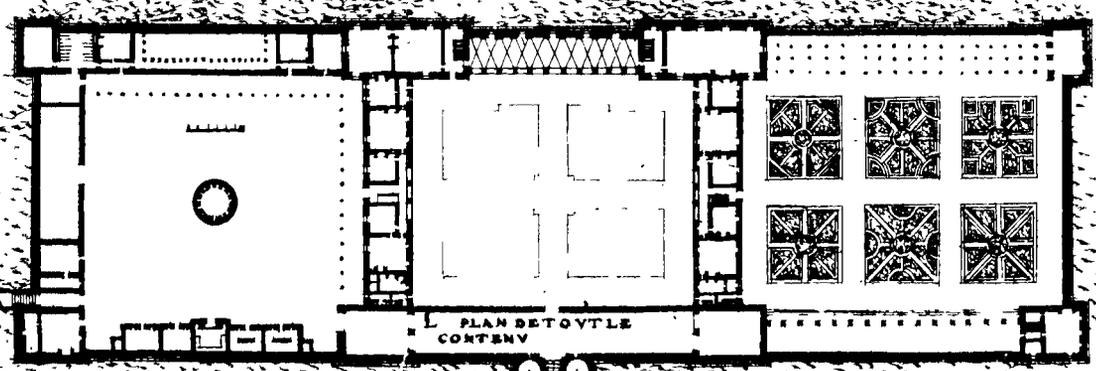


LE PLAN DE TOUT LE CONTENU DANS LE CLOS ET RAVELINS

(EBA)

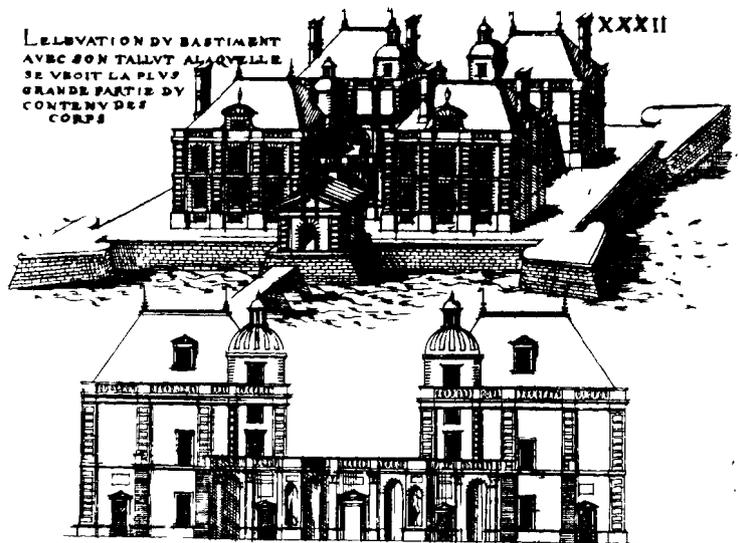
LA MONTRE DE TOVT  
LE CONTENU

XXXI

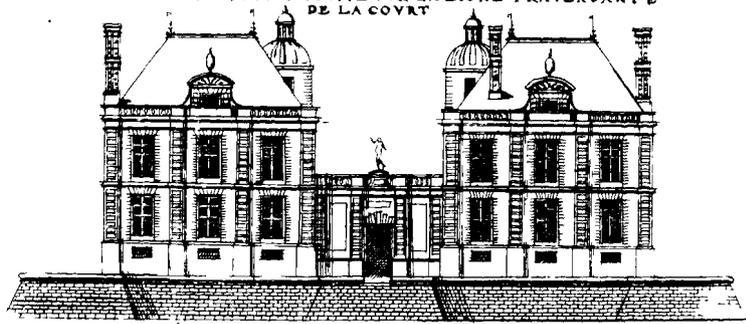


PLAN DE TOVT  
LE CONTENU

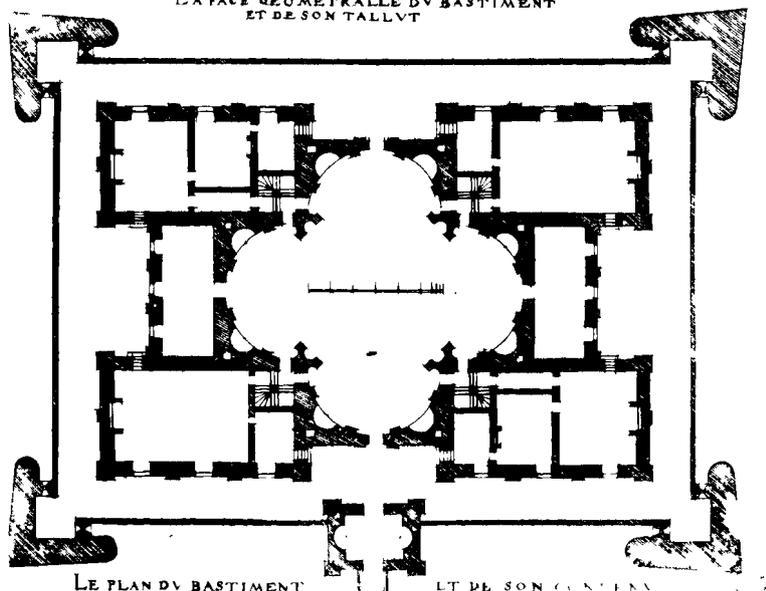
LELEVATION DV BASTIMENT  
 AVEC SON TALLVT ALAQUELLE  
 SE VROIT LA PLUS  
 GRANDE PARTIE DY  
 CONTENYDES  
 CORPS XXXII



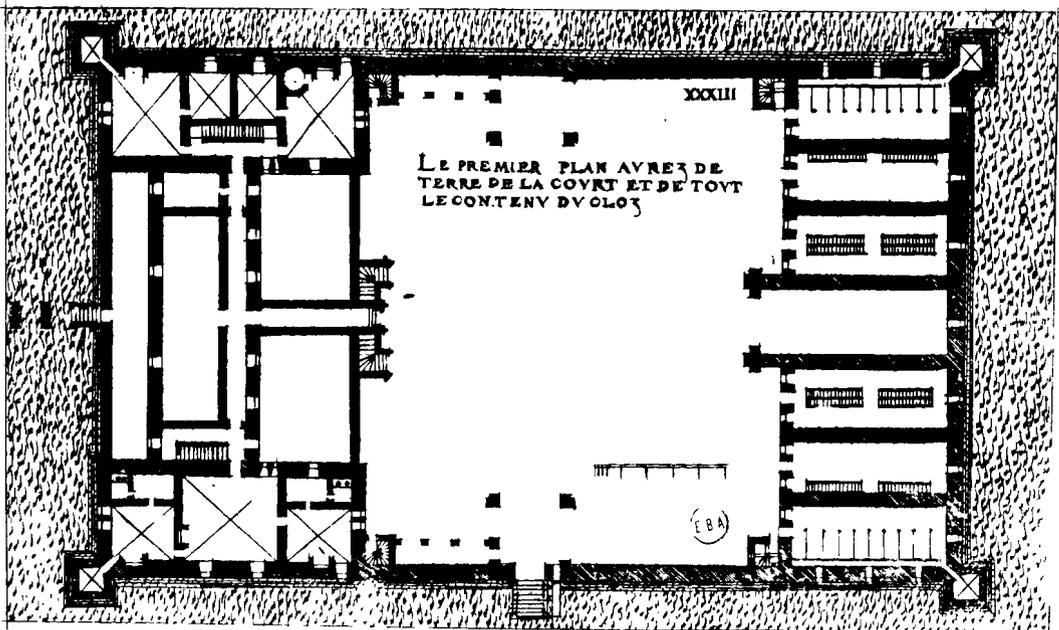
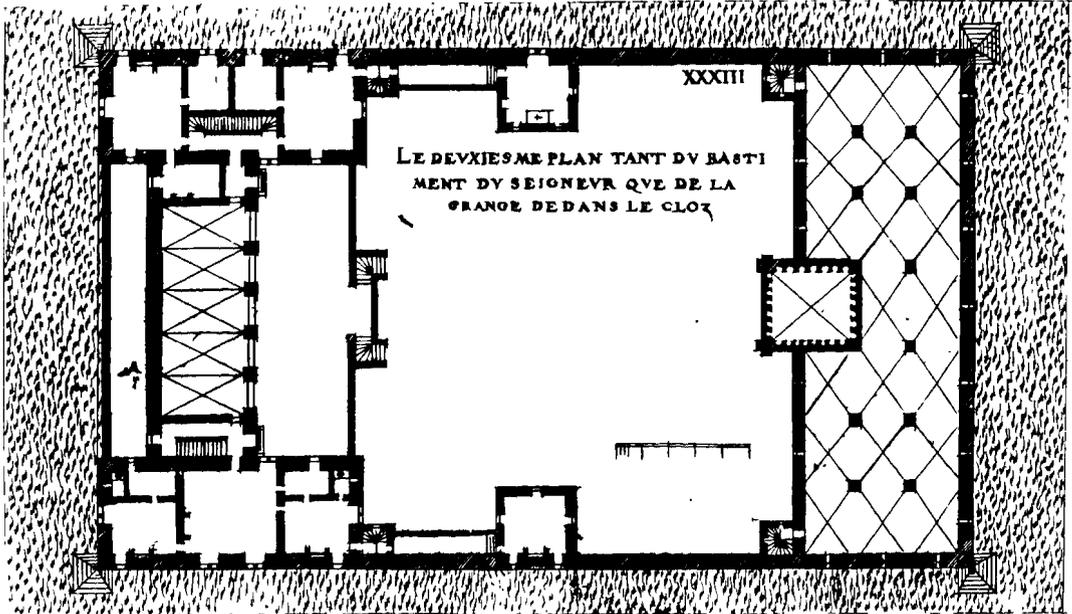
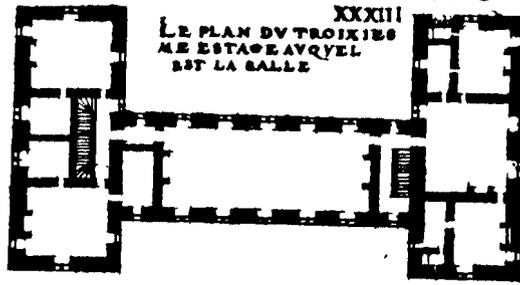
LELEVATION DV BASTIMENT COUPPE SUR LA LIGNE TRAVERSANT E  
 DE LA COVRT

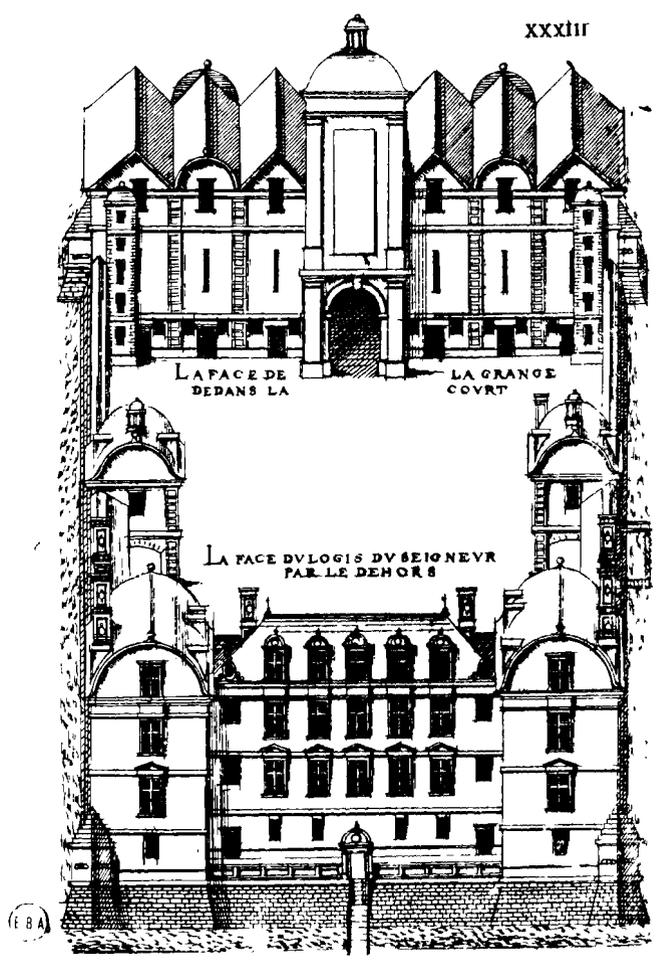
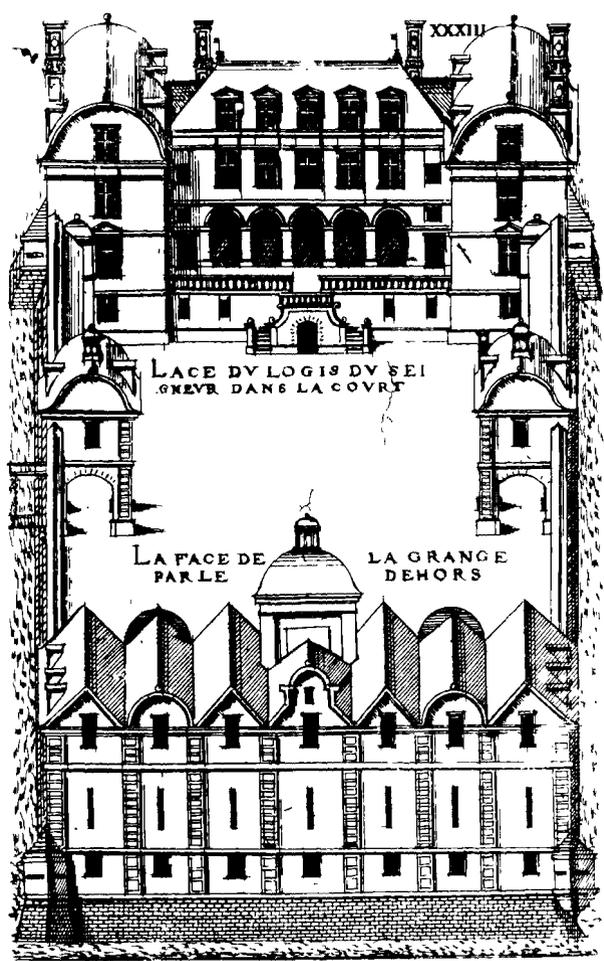


LA FACE GEOMETRALE DV BASTIMENT  
 ET DE SON TALLVT

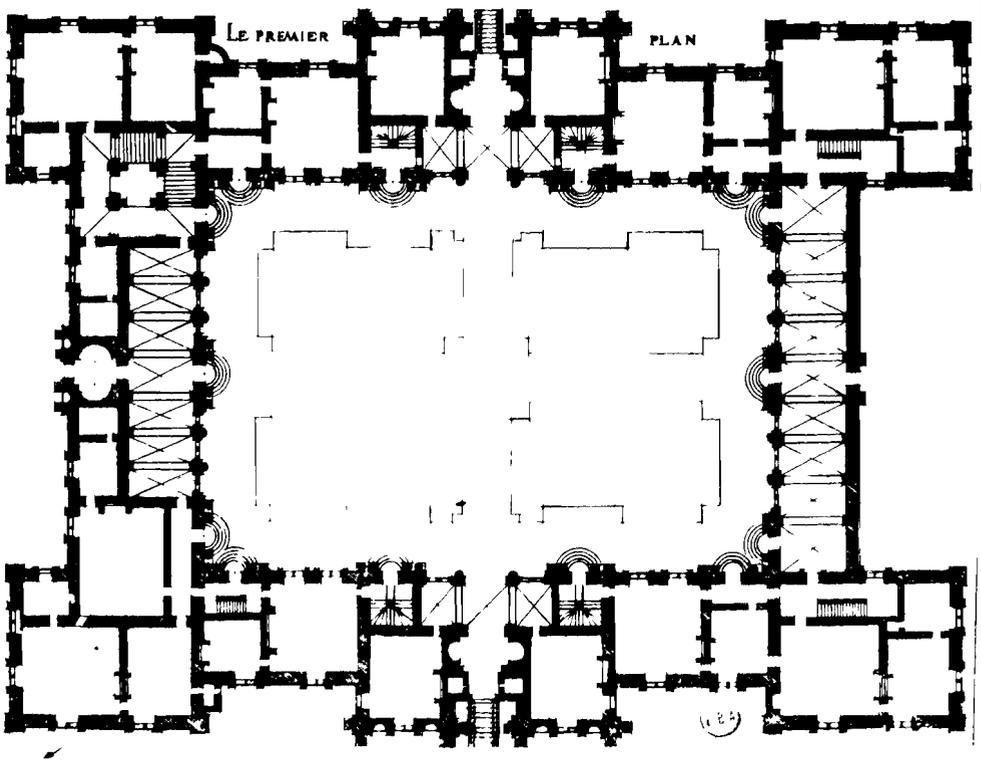
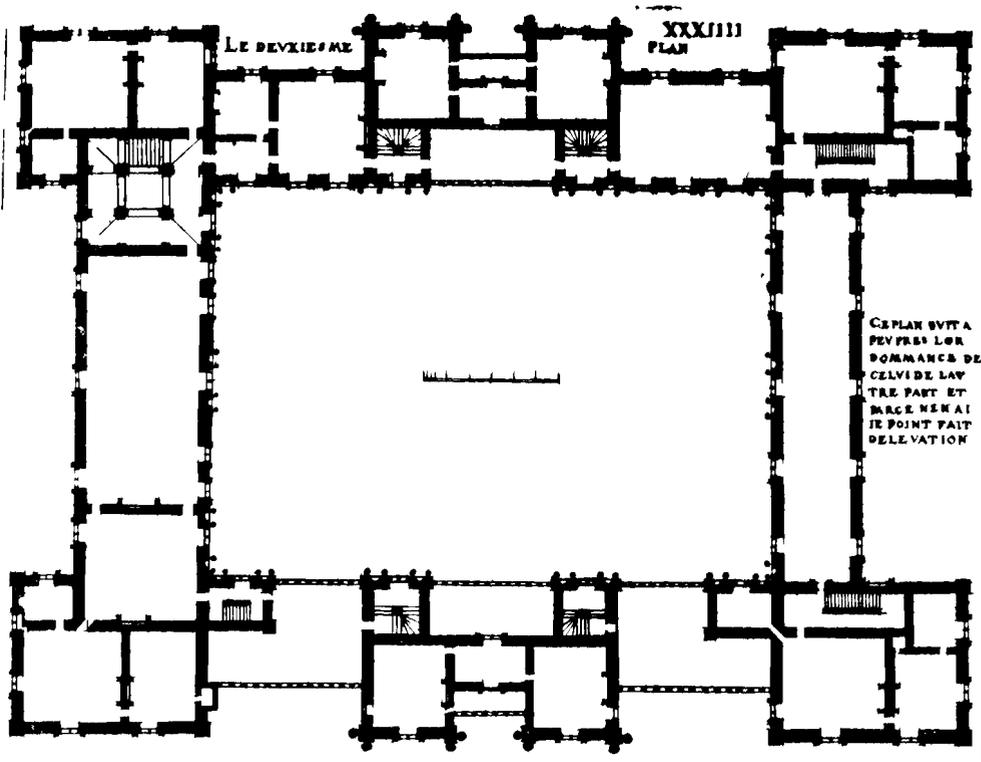


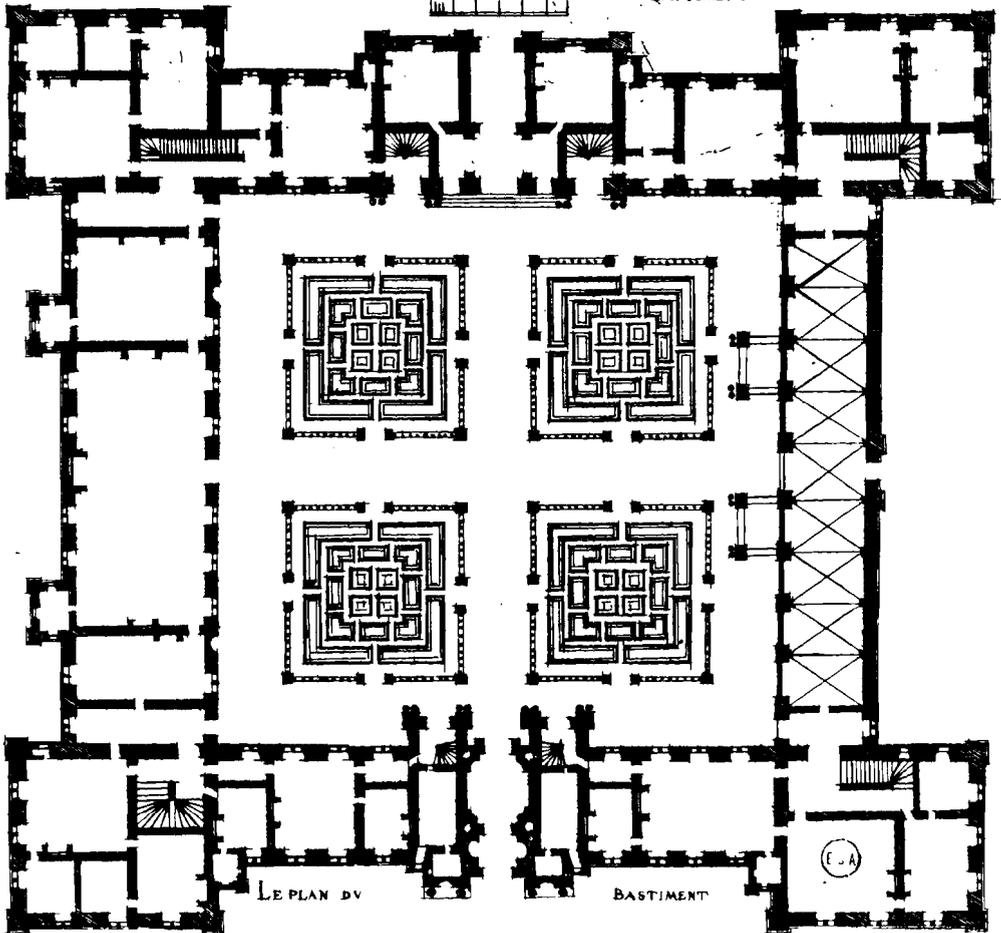
LE PLAN DV BASTIMENT ET DE SON CENTRE





(84)





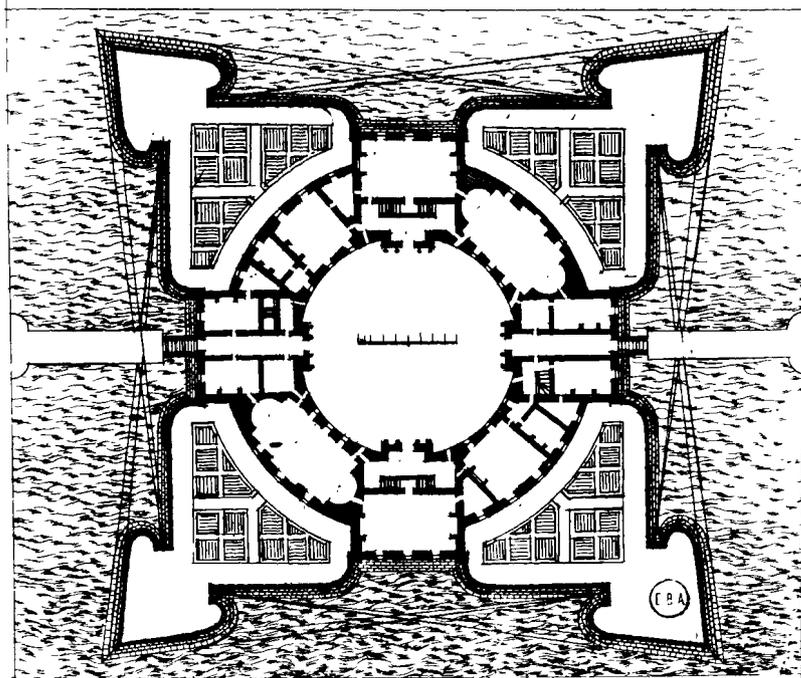
ELEVATION DV BASTIMENT SVR VNE VEVE RACOVRSIE XXXV



LELEVATION TANT DV BASTIMENT QVE DE SON CLO3

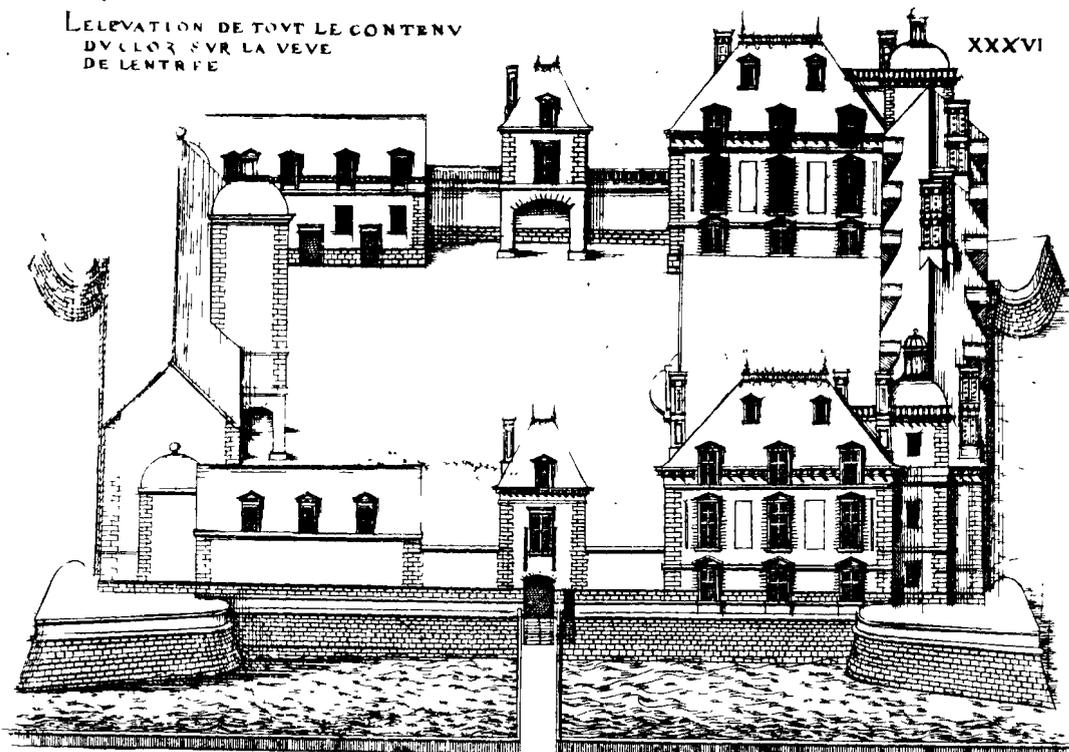


LE PLAN DV BASTIMENT ET LE CONTENV DV CLO3

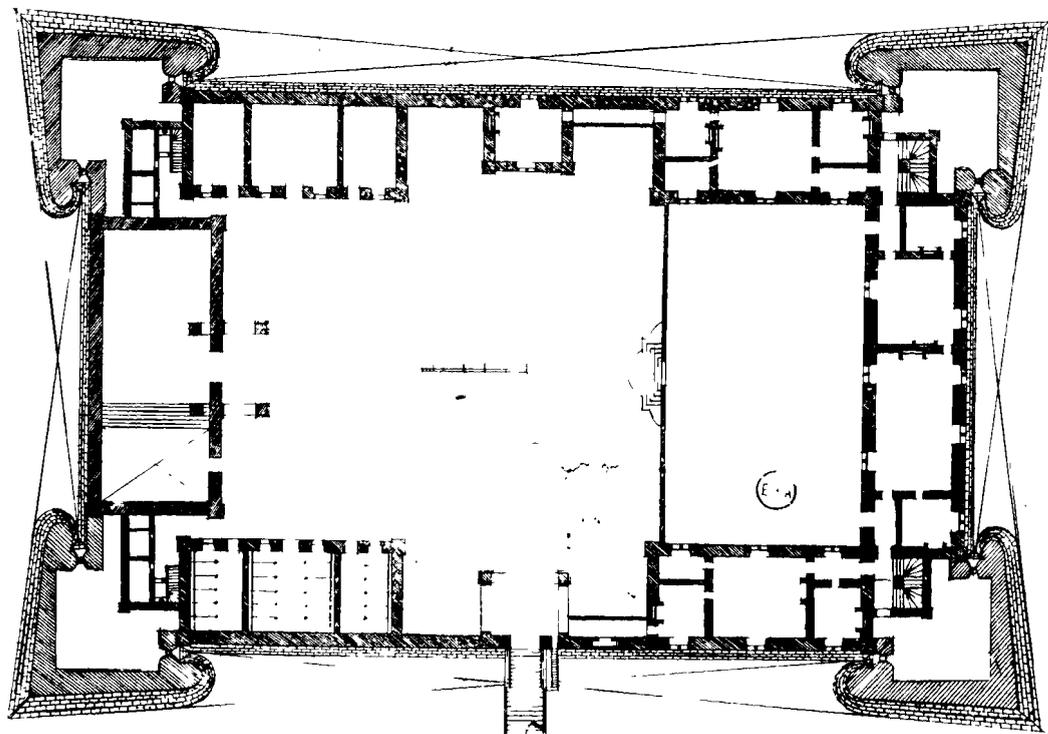


LELEVATION DE TOVT LE CONTENV  
DY CLOR SVR LA VEVE  
DE LENTREE

XXXVI

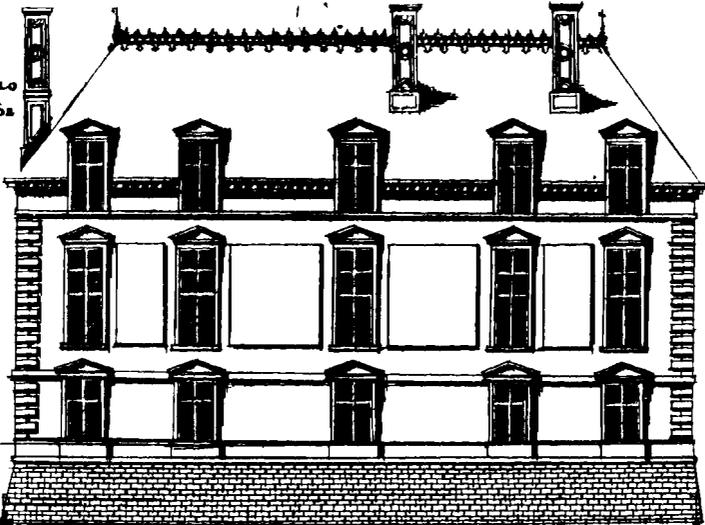


LE PLAN DE TOVT LE CONTENV DY CLOR

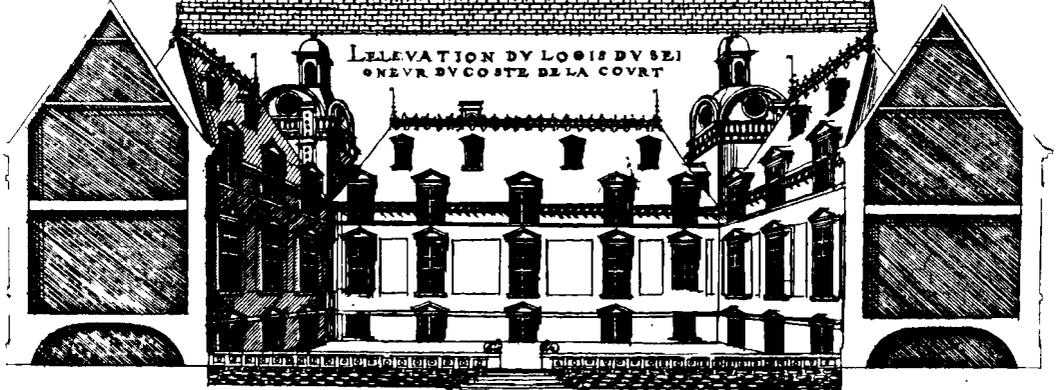


LELEVATION DV LOGIS DV SEIGNEVR SVR LA VEVE DV DE HORS DV CLOS

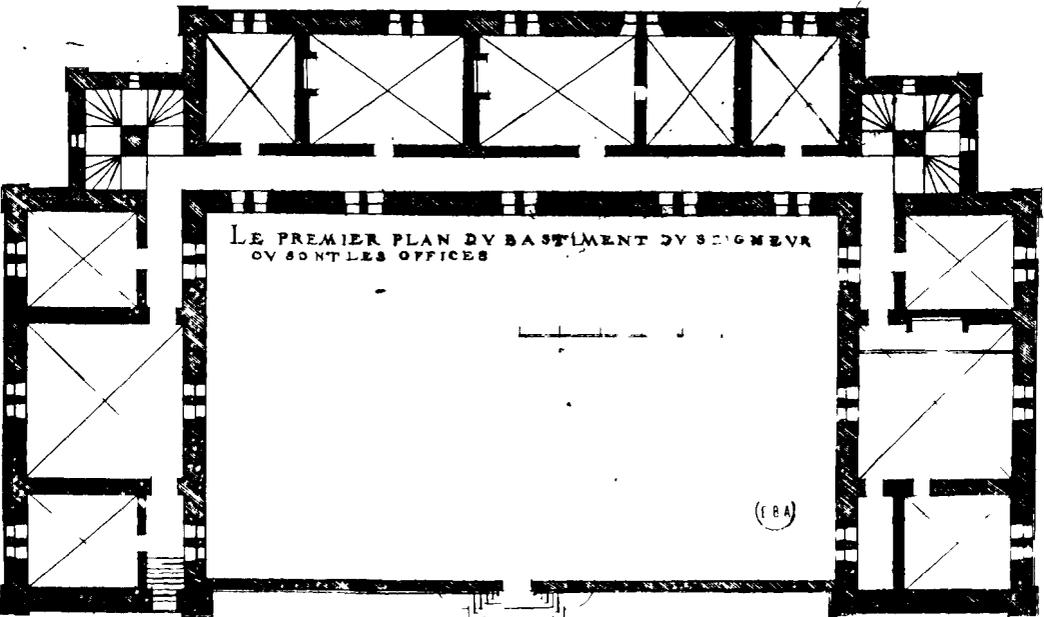
XXXVI



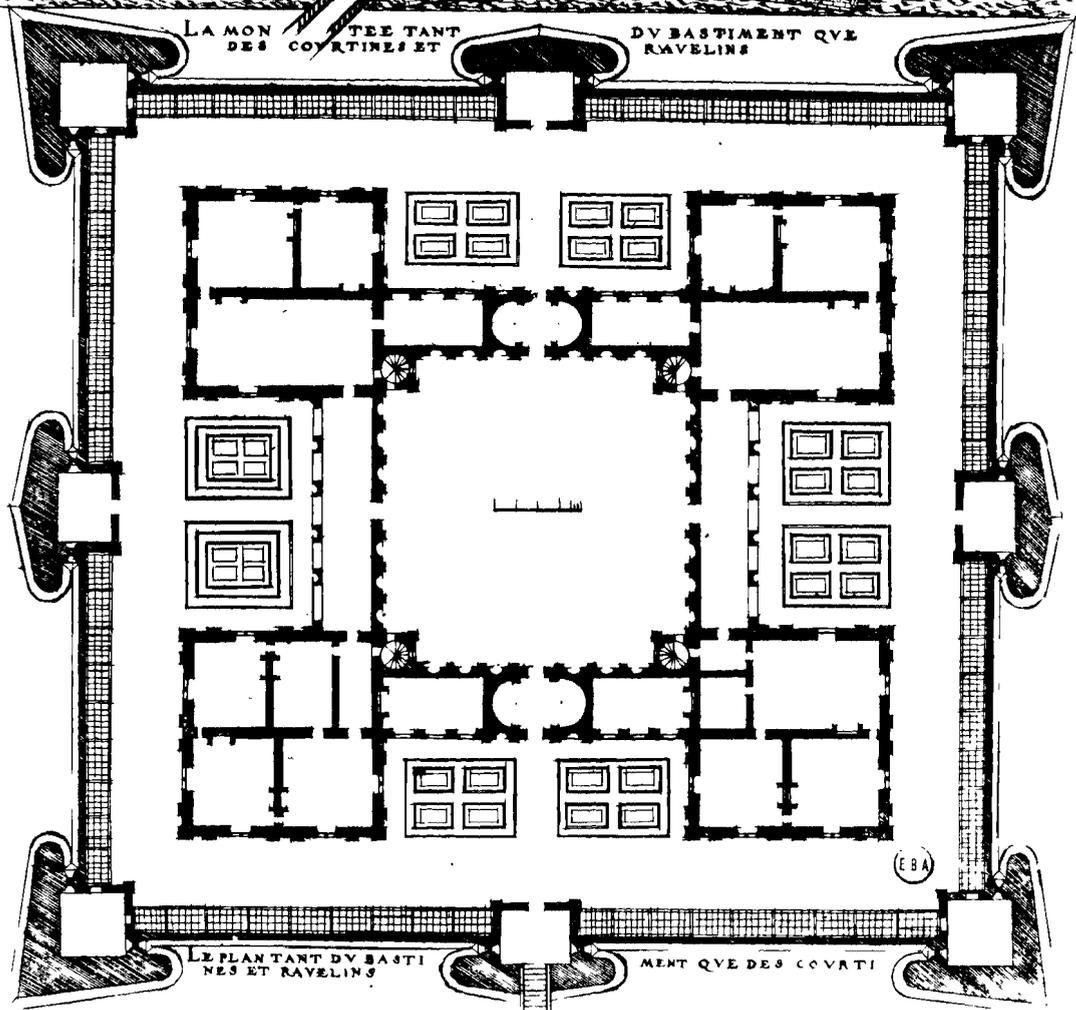
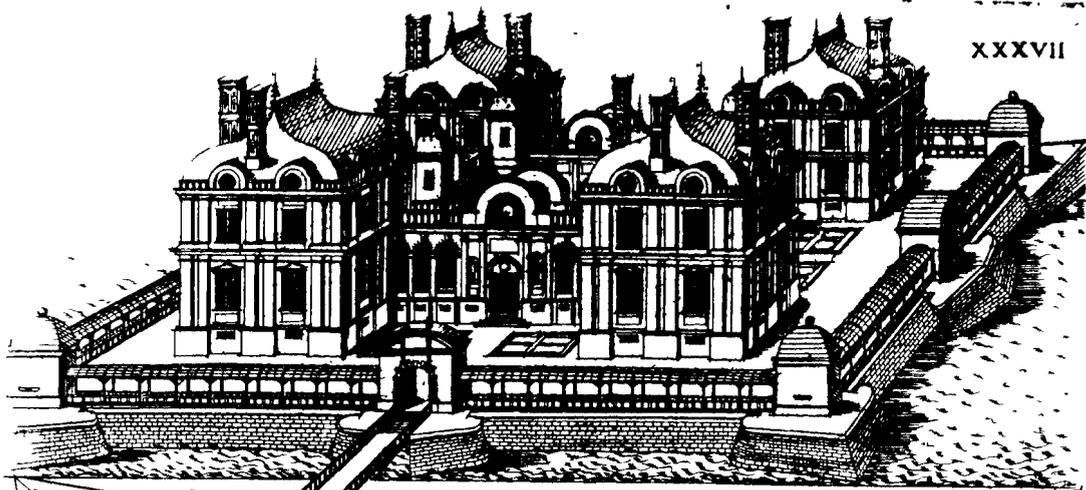
LELEVATION DV LOGIS DV SEIGNEVR SVR LA VEVE DV DE HORS DV CLOS



LE PREMIER PLAN DV BASTIMENT DV SEIGNEVR DV SONT LES OFFICES



XXXVII



LA MONTEE TANT DV BASTIMENT QUE  
DES COURTIRES ET RAVELINS

LE PLANTANT DV BASTIMENT QUE DES COURTIRES  
ET RAVELINS

(E B A)

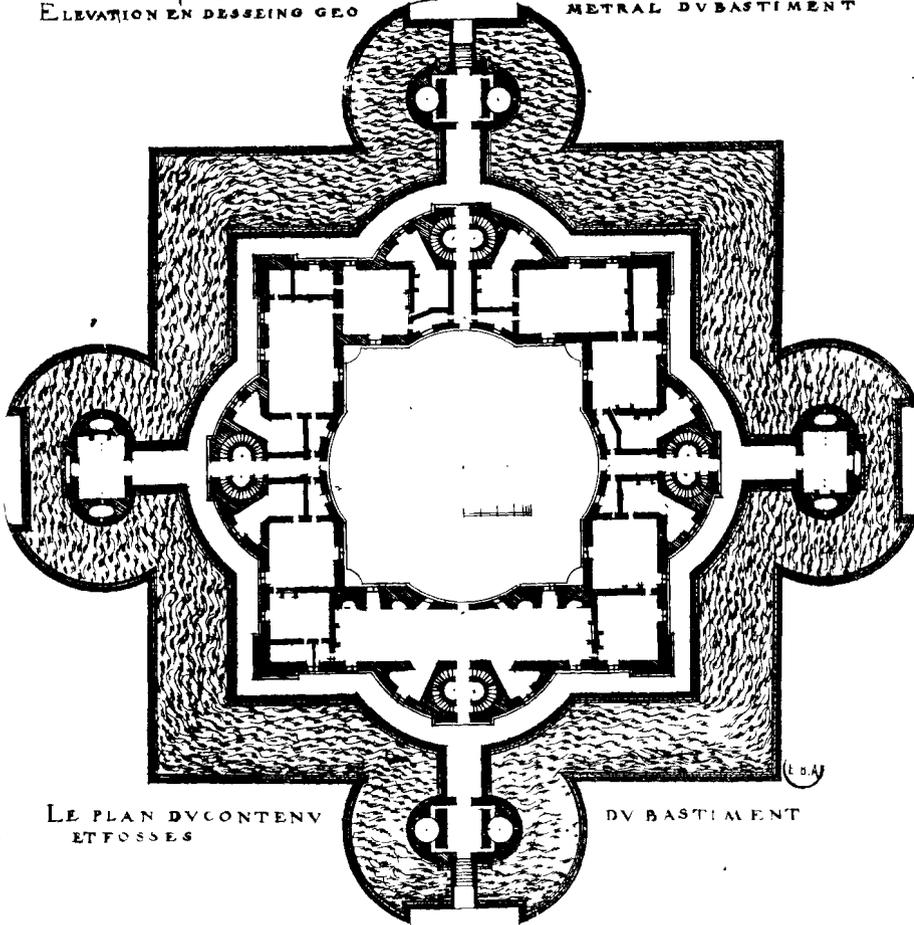
XXXVII



ELEVATION GEOMETRIQUE DV BASTIMENT  
COPEE PAR LA LIGNE TRAVERSANTE DV  
MEILLEV DE LA COVRT



ELEVATION EN DESSEING GEOMETRIQUE DV BASTIMENT



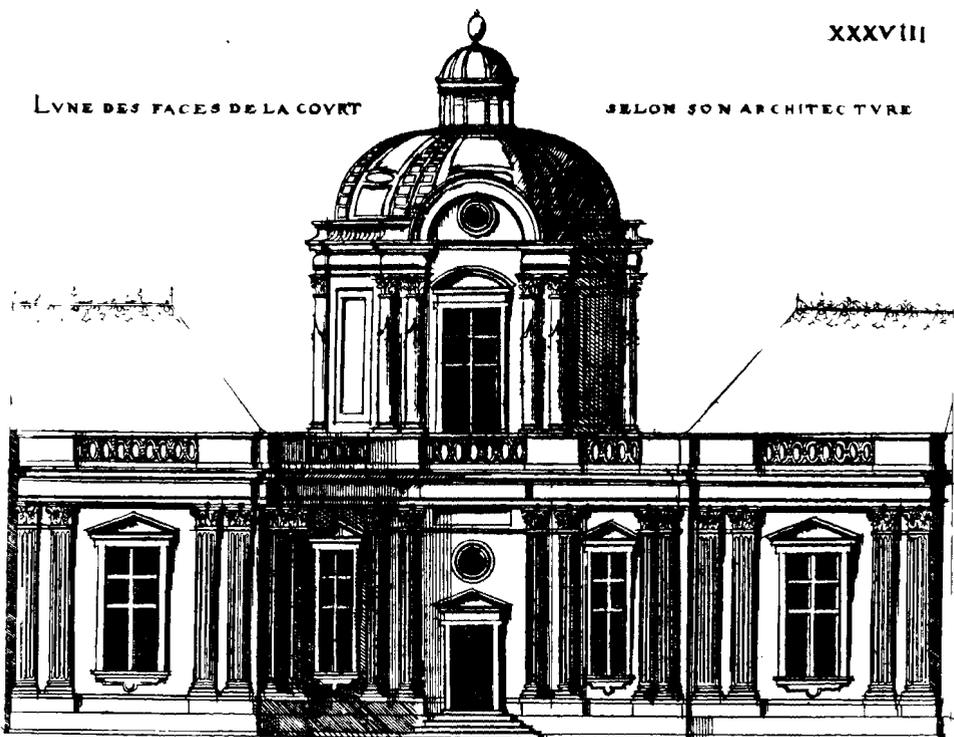
LE PLAN DV CONTENU  
ET FOSSES

DV BASTIMENT

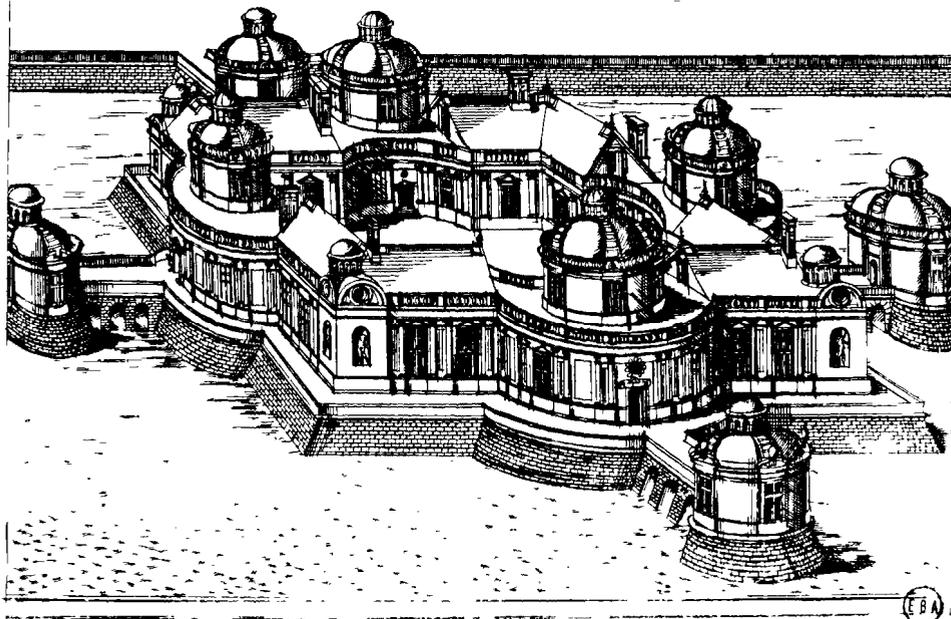
XXXVIII

LEVNE DES FACES DE LA COVRT

SELON SON ARCHITECTVRE



ELEVATION EN PERSPECTIVE DE TOVT LE CLOZ



EBA

